



بنك المغرب
BANK AL-MAGHRIB

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE CONTROLE, L'ACTIVITE ET LES RESULTATS
DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

EXERCICE 2011



بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب
بنك المغرب



◆ RAPPORT ANNUEL ◆

SUR LE CONTROLE, L'ACTIVITE ET LES RESULTATS
DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

EXERCICE 2011



بنك المغرب
بنك المغرب

SOMMAIRE

MOT DU GOUVERNEUR

FAITS MARQUANTS

CHIFFRES-CLES

PARTIE 1 : Environnement légal et réglementaire et activités de la supervision bancaire

Environnement légal et réglementaire

Cadre réglementaire en pleine mutation sur le plan international

Activités de la supervision bancaire et de stabilité financière

Contrôle prudentiel renforcé

PARTIE 2

Structure, activité et résultats du système bancaire

Maintien de la solidité du système bancaire dans un environnement plein d'incertitudes

PARTIE 3

Evolution des risques bancaires

Qualité des risques en légère dégradation

ANNEXES

MOT DU GOUVERNEUR

L'année 2011 a été marquée, au plan international, par la dégradation de l'activité économique qui a particulièrement affecté les pays de la zone Euro, principaux partenaires du Maroc, et par l'amplification de l'instabilité des marchés financiers du fait de la crise de la dette souveraine.

En dépit de cet environnement peu favorable, l'économie marocaine a réalisé une croissance du PIB de 5%, à la faveur de la bonne tenue de la demande intérieure, n'empêchant pas, toutefois, la montée des difficultés pour certains secteurs fortement dépendants de marchés extérieurs.

Bank Al-Maghrib a poursuivi sa politique accommodante de fourniture aux banques des liquidités nécessaires au financement de l'économie, tout en mettant en place des opérations de pension livrée à 3 mois et en élargissant, à d'autres instruments, le collatéral qu'elle accepte en garantie.

Dans ce contexte, le système bancaire national, basé sur un modèle de banque universelle, est parvenu à préserver sa solidité financière, en affichant de bons indicateurs d'activité et de rentabilité.

Ainsi, les crédits consentis par les banques se sont accrus d'environ 11%, rythme plus élevé qu'en 2010. Cette évolution a résulté, notamment, de la hausse sensible des facilités de trésorerie aux entreprises (+17%). Les concours aux ménages, finançant tant l'acquisition de logements que les besoins de consommation, en réalisant un taux de progression de 9,2%, ont continué à croître de manière soutenue.

Parallèlement, les créances en souffrance ont augmenté de 10% d'une fin d'année à l'autre, reflétant, en particulier, la dégradation de la situation financière des entreprises relevant des secteurs ayant subi les contrecoups de la crise économique internationale. En revanche, les créances en souffrance détenues sur les ménages ont baissé de 1,4%, du fait notamment de l'amélioration de l'information financière sur la solvabilité des emprunteurs mise à la disposition des établissements de crédit par le Credit Bureau. Au total, le ratio moyen des créances en souffrance par rapport à l'encours total des crédits des banques s'est stabilisé à 4,8%, rompant avec les baisses successives enregistrées depuis 2005.

Les marges bénéficiaires des banques se sont établies à des niveaux satisfaisants, tirant profit des solides revenus générés par les activités d'intermédiation et ce, en dépit de la hausse du coût du risque. Ainsi, les banques ont réalisé un bénéfice net cumulé, pour leur activité au Maroc, de plus de 10 milliards de dirhams, en hausse de 3,5%. Sur la base des chiffres consolidés, les huit groupes bancaires, dont le total-bilan s'est accru de 10,5%, ont réalisé un résultat net-part du groupe en croissance de 5%.

Les banques ont maintenu globalement un bon niveau de solvabilité, telle que mesurée par le ratio dit Tier one, indicateur clé pour apprécier leur solidité. Sur une base consolidée, ce ratio s'est ainsi établi à 9,8% tandis que le ratio de solvabilité global a atteint 12,4%.

Dans le cadre de sa politique proactive visant à renforcer la résilience du secteur bancaire et à le préparer aux défis de la réforme de Bâle III, Bank Al-Maghrib a décidé, en avril 2012, de rehausser le niveau minimum du Tier one à 9% et celui du ratio de solvabilité à 12%, tout en relevant les exigences ayant trait aux règles relatives à la division des risques.

Face aux nouveaux enjeux auxquels sont exposés les établissements de crédit, du fait des incertitudes liées à la conjoncture économique, Bank Al-Maghrib a renforcé sa surveillance des risques bancaires et de leurs méthodes de gestion.

En regard de la persistance du resserrement des trésoreries bancaires, elle a assuré le suivi de la mise en œuvre des plans de refinancement adoptés, par certaines banques, à l'effet de soutenir la croissance des crédits par des ressources stables et mieux adossées aux emplois.

Elle a également porté une attention particulière à la politique de gestion du risque de concentration et des créances sensibles à la conjoncture économique détenues par les banques sur les grands groupes. A cet égard, elle a invité les établissements concernés à constituer des provisions à caractère général pour la couverture des risques considérés non encore avérés.

Le développement de certaines banques sur le plan international a conduit Bank Al-Maghrib, dans le cadre de ses contrôles, à exiger que cette croissance externe s'accompagne d'un renforcement du dispositif de surveillance des risques.

De même, face à l'amplification du risque opérationnel, des établissements de crédit ont été appelés à déployer de nouveaux moyens et outils, en vue de mieux gérer ce risque et minimiser les pertes qu'ils peuvent encourir à ce titre.

Bank Al-Maghrib a continué à accompagner les banques dans le processus de déploiement des approches avancées de Bâle II, en procédant à des échanges réguliers sur ce processus. Elle a également mis à leur disposition des notices techniques permettant de faciliter leur préparation à l'étape d'homologation de leur système d'évaluation interne des risques.

Sur le plan de la stabilité financière, des avancées importantes ont été réalisées pour la mise en place de mécanismes de prévention des crises et de coordination des réponses y afférentes. Dans cette perspective, les réformes en cours, notamment celles relatives au statut de Bank Al-Maghrib et à la loi bancaire, prévoient de nouveaux arrangements institutionnels permettant une coopération élargie et étroite entre les régulateurs du système financier pour la maîtrise du risque systémique et la résolution des crises. Dans le même sens, Bank Al-Maghrib s'est attelée à développer ses outils d'analyse et de stress test visant à identifier et quantifier les risques de contagion et à évaluer la résilience du système bancaire face à des chocs spécifiques ou macro-économiques.

Ces dispositions légales, réglementaires et opérationnelles viendront raffermir le processus engagé pour la mise en œuvre de la réforme de Bâle III, portant notamment sur les fonds propres et la dimension macro-prudentielle.

Sur le plan de l'inclusion financière, la Banque centrale, après avoir mis en place un ensemble de règles visant à asseoir la relation établissements de crédit/clients sur des bases saines et équilibrées, a continué à veiller à l'effectivité de leur mise en œuvre en procédant à de nombreux contrôles qui ont donné lieu à des sanctions pour les banques en infraction.

Ces contrôles ont été étendus aux processus de traitement des réclamations de la clientèle qui ont fait l'objet de plusieurs recommandations visant à corriger les dysfonctionnements et les insuffisances relevés. Ce travail a été appuyé par l'édiction d'une directive fixant les règles de bonnes pratiques devant être observées, à cet effet, par les établissements de crédit.

De même, la Banque a organisé avec d'autres partenaires, au début de l'année 2012, la semaine de la finance pour les jeunes âgés de 8 à 17 ans. Cette action est le point de départ d'une réflexion en cours sur la mise en place d'une stratégie nationale pour l'éducation financière qui viendra canaliser les efforts entrepris séparément par les différents acteurs. L'objectif est de promouvoir les pratiques d'inclusion financière, tout en aidant à construire les bases permettant de développer, chez l'ensemble des composantes de la société, des capacités financières et entrepreneuriales.

La solidité du système bancaire et la promotion de l'inclusion financière sont deux piliers qui doivent se renforcer mutuellement afin de favoriser le 3^{ème} pilier de notre stratégie de développement du secteur financier à l'horizon 2020, à savoir l'émergence du Maroc en tant que place financière régionale.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2011

- 2 février** : Tenue de la réunion de la Commission de Coordination des Organes de Supervision du Secteur Financier.
- 20 mars** : Rencontre semestrielle du Gouverneur de Bank Al-Maghrib avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc.
- 18 avril** : Organisation, à La Haye, par la Banque Mondiale et en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas d'un atelier de travail portant sur « les études des corridors bilatéraux de transfert de fonds par les travailleurs émigrants », avec la participation de Bank Al-Maghrib.
- 27 avril** : Organisation, à Casablanca, par Bank Al-Maghrib et en collaboration avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc, d'une conférence de presse sur les mesures prises pour le développement des services financiers.
- 30 avril** : Tenue, au Koweït, de la 13^{ème} réunion plénière du GAFIMOAN (Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord), avec la participation de Bank Al-Maghrib.
- 19 mai** : Lancement de la campagne nationale de sensibilisation sur le financement de la PME, en collaboration avec l'ANPME, le GPBM, la CCG et la CGEM.
- 20 mai** : Signature d'un protocole d'accord scellant un partenariat entre la Singapore Cooperation Enterprise et le Moroccan Financial Board.
- 1^{er} juin** : Organisation, à Abou Dhabi, par le Fonds Monétaire Arabe (FMA) et en collaboration avec la Banque Mondiale, d'un atelier de travail sous le thème « Strengthening Financial Regulations in the MENA Region », avec la participation de Bank Al-Maghrib.
- 7 juin** : Organisation, à Amman, par SANABEL (le Réseau de la Microfinance des Pays Arabes) de la 8^{ème} conférence annuelle sous le thème « La Microfinance dans la région arabe : les défis du passé et les opportunités de l'avenir », avec la participation de Bank Al-Maghrib.
- 21 juin** : Organisation par Bank Al-Maghrib, d'une table ronde sous le thème « L'éthique au sein des banques », avec la participation du secteur bancaire.
- 30 juin** : Clôture, à Casablanca, de la campagne nationale de sensibilisation sur le financement de la PME, en collaboration avec l'ANPME, le GPBM, la CCG et la CGEM.
- 18 juillet** : Tenue, à Paris, du colloque international sur la microfinance, avec la participation de Bank Al-Maghrib.
- 12 septembre** : Signature d'une convention de coopération entre Bank Al-Maghrib et la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

- 12 septembre** : Tenue, à Amsterdam, de la rencontre internationale des régulateurs financiers pour l'éducation financière des jeunes et des enfants, organisée par l'organisation Child and Youth Finance International (CYFI), avec la participation de Bank Al-Maghrib.
- 27 septembre** : Tenue, au Mexique, du 3^{ème} forum mondial des politiques d'inclusion financière de l'AFI (l'Alliance pour l'Inclusion Financière), avec la participation de Bank Al-Maghrib.
- 12 octobre** : Tenue, à Paris, de la réunion du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones (GSBF), avec la participation de Bank Al-Maghrib.
- 17 octobre** : Tenue, à Varsovie, de la 10^{ème} conférence annuelle de l'Association Internationale des Systèmes de Garantie des Dépôts, organisée par le Fonds de Garantie Bancaire de Pologne, avec la participation de Bank Al-Maghrib.
- 26 octobre** : Rencontre semestrielle du Gouverneur de Bank Al-Maghrib avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc.
- 31 octobre** : Tenue, à Casablanca, d'un atelier de travail sur la finance islamique, en coordination avec l'Islamic Financial Services Board (IFSB).
- 23 novembre** : Organisation, à Beyrouth, par la Banque Mondiale, la Banque du Liban, le Fonds Monétaire Arabe et l'Union des Banques Arabes, du séminaire de restitution concernant l'étude sur l'accès au financement et stabilité financière : feuille de route pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord, avec la participation de Bank Al-Maghrib.
- 27 novembre** : Tenue, à Alger, de la 14^{ème} réunion plénière du GAFIMOAN (Groupe d'Action Financière du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord), avec la participation de Bank Al-Maghrib.
- 8 décembre** : Tenue de la réunion de la Commission de Coordination des Organes de Supervision du Secteur Financier.
- 8 décembre** : Rencontre entre le Gouverneur de Bank Al-Maghrib et les membres de la Fédération Nationale des Associations de Micro-Crédit (FNAM).
- 11 décembre** : Tenue, à Abou Dhabi, de la 21^{ème} réunion de la Commission Arabe pour le contrôle des banques, avec la participation de Bank Al-Maghrib.

CHIFFRES-CLÉS DU SYSTÈME BANCAIRE

1 - Structure du système bancaire

- Nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés : 85

- Banques : 19
- Sociétés de financement : 35
- Banques offshore : 6
- Associations de micro-crédit : 13
- Sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds : 10
- Autres établissements : 2

- Réseau :

- Au Maroc : 5.113 agences bancaires, soit un guichet pour 6.300 habitants
5.024 guichets automatiques bancaires
- A l'étranger : 20 filiales, 10 succursales et 58 bureaux de représentation

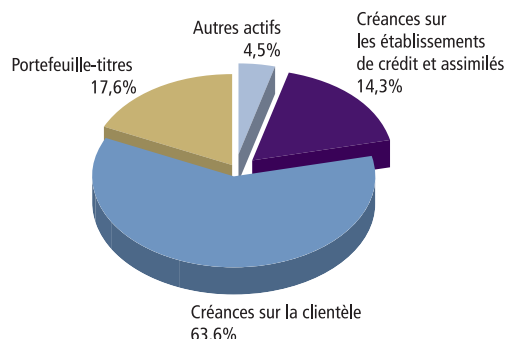
- Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés : environ 46.900

2 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques

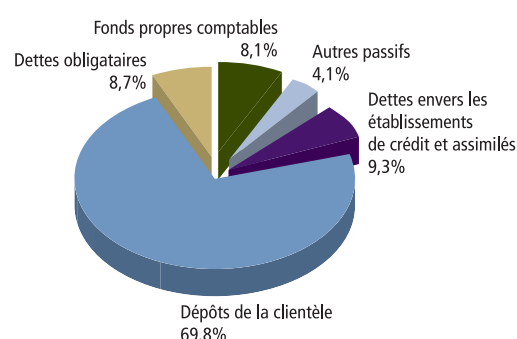
(Montants en milliards de dirhams)

	2009	2010	2011
Total-bilan	855	886	971
Crédits par décaissement (nets de provisions)	552	601	668
Dépôts de la clientèle	627	648	677
Fonds propres (hors bénéfice de l'exercice)	64	74	78
Produit net bancaire	30	32,8	35,9
Résultat brut d'exploitation	16,5	17,9	18,7
Résultat net	9,2	9,7	10,1
Rendement moyen des emplois	5,18%	5,18%	5,22%
Coût moyen des ressources	2,05%	1,93%	1,93%
Coefficient moyen d'exploitation	47,5%	46,4%	47,9%
Rentabilité des actifs (ROA)	1,2%	1,2%	1,1%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	15,2%	14,2%	13,4%
Taux des créances en souffrance	5,5%	4,8%	4,8%
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions	74,1%	70,1%	69,0%

Structure des emplois des banques en 2011



Structure des ressources des banques en 2011

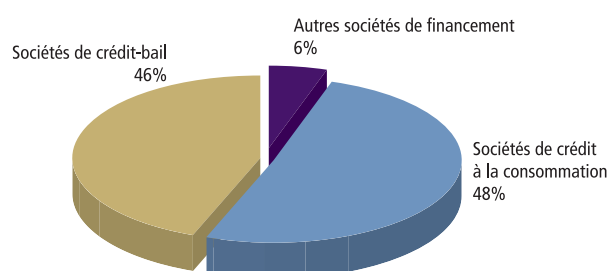


3 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des sociétés de financement

(Montants en milliards de dirhams)

	2009	2010	2011
Total-bilan	81,2	84,6	90,3
Crédits par décaissement (nets de provisions)	73,9	78,6	84,4
Produit net bancaire	4,4	4,6	4,9
Résultat brut d'exploitation	2,8	2,9	3,1
Résultat net	1,3	1,1	1,3
Taux des créances en souffrance	9,5%	10,1%	9,8%
Rentabilité des actifs (ROA)	1,6%	1,4%	1,5%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	18,4%	14,0%	16,4%

Part de chaque catégorie de sociétés de financement dans le total - actif en 2011



4 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des associations de micro-crédit

(Montants en milliards de dirhams)

	2009	2010	2011
Total-bilan	6,2	5,7	5,6
Encours de crédits	4,8	4,7	4,6
Taux des créances en souffrance	6,4%	6,2%	4,3%
Résultat net	-0,12	0,03	0,11

5 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des huit groupes bancaires sur base consolidée

(Montants en milliards de dirhams)

	2009	2010	2011
Total-bilan	878	930	1 027
Crédits par décaissement à la clientèle (nets de provisions)	568	625	708
Dépôts de la clientèle	621	652	691
Capitaux propres -Part du groupe	69	80	86
Produit net bancaire	38	43	45
Résultat brut d'exploitation	20	22	23
Résultat net - Part du groupe	9,3	10,5	11
Coefficient moyen d'exploitation	47,6%	47,7%	49,1%
Rentabilité des actifs (ROA)	1,1%	1,1%	1,1%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	13,6%	13,1%	12,7%

بنك المغرب
بنك المغرب

PARTIE 1

Environnement légal et réglementaire
et activités de la supervision bancaire

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب
بنك المغرب

I. ENVIRONNEMENT LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Dans un environnement réglementaire en pleine mutation au plan international, Bank Al-Maghrib poursuit ses actions visant l'adaptation du cadre légal et réglementaire applicable aux établissements de crédit et sa convergence vers les meilleurs standards. A cet effet, plusieurs réformes ont été réalisées ou engagées en 2011 et au début de 2012.

Ainsi, Bank Al-Maghrib a rehaussé les exigences prudentielles applicables à différentes catégories d'établissements de crédit et organismes assimilés qui ont touché notamment les ratios de fonds propres et la règle de la division des risques. De plus, elle a mis à la disposition des banques des notices techniques permettant de faciliter leur préparation à l'étape d'homologation de leur système interne d'évaluation des risques et d'aider à la pratique des stress tests. Dans le souci d'adopter les meilleurs standards en matière de communication de l'information financière aux régulateurs, de nouveaux reporting comptable en normes IFRS et prudentiel, baptisés respectivement FINREP et COREP, ont été mis en place.

Dans le prolongement des mesures prises ces dernières années pour asseoir la relation établissements de crédit-clients sur des bases saines, de nouvelles directives ont été adoptées visant l'amélioration du traitement des réclamations de la clientèle et l'institution d'un indice des prix des services bancaires.

Pour préserver la stabilité financière, plusieurs réformes sont en cours, portant notamment sur l'amendement du statut de Bank Al-Maghrib et de la loi bancaire ainsi que sur la mise en place d'un dispositif macro-prudentiel.

1 - NOUVELLES EXIGENCES PRUDENTIELLES

1.1 - Relèvement des ratios de fonds propres

Dans le cadre de sa surveillance prudentielle proactive, Bank Al-Maghrib a décidé de rehausser le niveau minimum du Tier one à 9% et celui du ratio de solvabilité à 12%. Cette mesure, qui devrait être mise en place progressivement et au plus tard à fin juin 2013, vise à renforcer la résilience du système bancaire et à conforter sa position dans la perspective de la mise en œuvre de l'une des composantes essentielles de la réforme de Bâle III, portant sur les fonds propres.

1.2 - Refonte de la circulaire relative au coefficient maximum de division des risques

Dans le but de faire converger la réglementation en matière de division des risques avec les récentes normes de l'Union Européenne, Bank Al-Maghrib a amendé la circulaire n°3/G/2001. Elle a, à travers ce nouveau texte qui

entrera en vigueur en 2013, tiré les leçons de la crise financière internationale, notamment par rapport au risque de contagion interbancaire.

Les dispositions de la nouvelle circulaire portent notamment sur les points ci-après :

- Bank Al-Maghrib peut, pour des raisons prudentielles, ramener le ratio maximum de division des risques, qui a été maintenu à 20%, à des niveaux inférieurs pour certaines contreparties ou l'ensemble des contreparties d'un établissement.
- L'élargissement de la notion de groupe de clients liés à des personnes qui, en l'absence de lien de contrôle, ont des relations telles qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, notamment des difficultés de financement ou de remboursement, l'autre ou toutes les autres connaîtraient des difficultés de financement ou de remboursement.
- Le relèvement de certaines pondérations des risques. En effet, le taux de pondération des risques portés sur les établissements de crédit a été relevé de 20% à 100%, à l'exception des risques dont l'échéance n'excède pas un jour qui sont pondérés à 0%. De même, ceux relatifs aux crédits documentaires, sur ordre des banques et de la clientèle garantis par les marchandises correspondantes, ont été rehaussés respectivement de 4% à 50% et de 20% à 50%.
- L'exemption des risques sur prêts immobiliers résidentiels garantis par une hypothèque et des risques sur prêts immobiliers professionnel ou commercial à hauteur de 50% maximum de la valeur du bien.
- Un traitement spécifique pour les entités d'un groupe bancaire. Ainsi, sous réserve de l'accord de Bank Al-Maghrib, les risques pris par un établissement du groupe sur sa maison-mère, les filiales de cette maison-mère et ses propres filiales, lorsque ces entités sont soumises au contrôle consolidé, ne sont pas pris en considération.
- Un établissement de crédit-filiale peut ne pas observer la règle du coefficient maximum de division des risques lorsque ce ratio est respecté sur base consolidée et sous réserve du respect de certaines conditions relatives notamment à l'environnement du contrôle interne.

1.3 - Relèvement du capital minimum des sociétés de crédit à la consommation

En vue de renforcer l'assise financière des sociétés de crédit à la consommation, le montant du capital minimum requis pour l'exercice de cette activité a été porté à 50 millions de dirhams, au lieu de 20 millions de dirhams.

1.4 - Renforcement des exigences réglementaires applicables aux sociétés de transfert de fonds

L'apparition de fragilités au niveau de certaines sociétés de transfert de fonds a conduit Bank Al-Maghrib à renforcer les exigences réglementaires applicables à ces sociétés. Ainsi, elle a relevé le montant du capital minimum de 3 à 6 millions de dirhams et a édicté un ensemble de règles visant à rehausser les conditions d'exercice de leur activité et à mieux organiser leurs relations avec leurs mandataires.

De même, elle a délimité le périmètre des activités susceptibles d'être exercées par ces sociétés. Celles-ci, ne peuvent effectuer, en plus de leur activité principale, que des opérations à caractère financier, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires les régissant, telles que le change manuel, l'encaissement des redevances pour compte de tiers et l'intermédiation en opérations effectuées par les établissements de crédit.

1.5 - Notice technique sur l'implémentation des approches avancées de Bâle II

Pour accompagner les banques dans le processus de déploiement des approches avancées de Bâle II, Bank Al-Maghrib, après avoir édicté la circulaire y afférente à fin 2010, a mis à leur disposition une notice technique fixant les modalités pratiques de ces approches et permettant de faciliter leur préparation à l'étape d'homologation de leur modèle interne.

D'un autre côté, elle a communiqué aux banques la procédure devant être respectée dans le cadre de cette homologation. Cette procédure a pour objet d'harmoniser les informations à communiquer, dans ce cadre, par les banques et d'assurer le déroulement des missions d'homologation dans des conditions optimales.

1.6 - Notice technique sur les pratiques de stress tests

Pour assister les banques dans la mise en place des dispositions de la directive relative à la pratique des stress tests, Bank Al-Maghrib a établi une notice technique visant à expliciter certaines dispositions de cette directive (programme de stress tests, procédures requises, modalités de communication des résultats issus des stress tests, etc).

La notice technique a également défini pour les risques de crédit, de concentration, de liquidité, de marché et risque-pays, un canevas standardisé de stress tests de sensibilité et de stress tests à chocs multiples. Pour chaque type de risque, deux scénarii à choc ont été retenus, l'un modéré et l'autre extrême, calibrés à dire d'expert ainsi que sur la base des historiques des données disponibles.

1.7 - Révision de la circulaire relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit

Bank Al-Maghrib a procédé à la refonte de la circulaire n°41/G/2007 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit dans l'objectif de la mettre en conformité avec les dispositions de la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux telle que modifiée et complétée.

Le nouveau texte apporte les principales modifications suivantes :

- l'obligation de mettre en place un dispositif permettant la prévention des risques inhérents à l'utilisation des nouvelles technologies à des fins de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme ;
- le respect des modalités d'échanges d'informations requises par les autorités en charge de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;

- l'élargissement des missions de la structure indépendante dédiée à la gestion du dispositif interne de vigilance ;
- l'obligation de recueillir tous les éléments d'information permettant de déterminer et de vérifier l'identité des donneurs d'ordre et des bénéficiaires effectifs ;
- l'interdiction de tenir des comptes anonymes ou sous des noms fictifs ;
- l'obligation de s'assurer de la réputation des correspondants bancaires étrangers et de soumettre l'entrée en relation avec eux à l'autorisation de l'organe de direction ;
- l'obligation d'assurer une surveillance particulière pour les opérations initiées par des personnes non résidentes ou pour leurs comptes.

2 - REPORTING FINREP/COREP

Dans le prolongement de ses actions visant à aligner la réglementation comptable et prudentielle sur les meilleurs standards internationaux, Bank Al-Maghrib a mis en place deux nouveaux reporting :

- Le COREP (COmmon REPorting) qui recouvre les informations prudentielles que les banques doivent adresser à Bank Al-Maghrib dans le cadre du dispositif Bâle II
- et le FINREP (FINAncial REPorting) qui concerne les informations financières établies selon les normes IFRS que les banques sont tenues de communiquer à Bank Al-Maghrib.

L'adoption du reporting FINREP a nécessité l'amendement de la circulaire n°14/G/2000 du 16 novembre 2000 relative aux modalités de transmission, à Bank Al-Maghrib, des états de synthèse et des documents complémentaires.

La mise en place des reporting COREP et FINREP a nécessité, sur le plan technique, l'adoption d'un nouveau format d'échange d'information appelé XBRL (eXtensible Business Reporting Language), basé sur le langage XML (eXtensible Markup Language), qui est devenu une référence internationale en matière de communication de l'information financière.

Ce mode de communication devrait permettre de se mettre au diapason des meilleures pratiques en matière d'échange d'informations financières, d'optimiser l'exploitation de ces informations et de faciliter la prise en charge des besoins futurs en matière de reporting réglementaire. Son utilisation généralisée par le secteur financier permettrait une mutualisation des plateformes de reporting avec d'autres régulateurs.

3 - RÉFORME DE LA LOI BANCAIRE

Au vu du retour d'expériences en matière de supervision bancaire au cours des dernières années, des enseignements tirés de la crise financière internationale, de l'évolution de l'environnement légal national et de la nécessité de faire converger le cadre prudentiel vers le référentiel communautaire, le texte de la loi bancaire, promulgué le 14 février 2006, fait l'objet d'un amendement.

A travers le projet de ce texte, de nouveaux mécanismes et arrangements institutionnels sont proposés en vue de permettre une coopération élargie et étroite entre les régulateurs du secteur financier pour la maîtrise du risque systémique et la coordination des réponses à des chocs. Dans le même sens, le système de garantie des dépôts devrait être doté d'une nouvelle gouvernance inspirée des meilleures pratiques.

L'amendement de la loi bancaire devrait également prévoir de nouvelles prescriptions relatives à la gouvernance bancaire, aux obligations de vigilance et aux mécanismes institutionnels de la surveillance des pratiques concurrentielles.

Les autres objectifs assignés à cette réforme visent à mieux encadrer l'exercice des activités liées à la microfinance et aux services d'investissement et à instituer des dispositions ayant trait à la finance alternative et aux paiements électroniques.

4 - RÉFORMES PRUDENTIELLE ET COMPTABLE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Bank Al-Maghrib a suivi avec beaucoup d'attention les réformes menées, au plan international, pour corriger les défaillances révélées par la crise financière. Il s'agit notamment de la réforme de Bâle III, la mise en place d'une régulation spécifique aux banques internationales d'importance systémique et du renforcement des dispositifs de résolution des crises.

En publiant Bâle III en décembre 2010, le Comité de Bâle a introduit une définition plus stricte des fonds propres et a édicté de nouvelles normes sur la liquidité des banques afin, à la fois, de répondre aux faiblesses révélées par la crise financière et d'accroître la résistance du système bancaire au niveau international. Certaines dispositions de Bâle III constituent une révision en profondeur des normes actuelles pour les fonds propres, d'autres sont entièrement nouvelles et portent sur des aspects qui n'étaient pas couverts auparavant, notamment l'instauration de ratios de liquidité et la mise en œuvre d'instruments contra-cycliques.

Encadré n°1 : Réforme de Bâle III

- **Fonds propres** : le nouveau dispositif de Bâle III accroît sensiblement la quantité et la qualité des fonds propres qui sont désormais constitués des éléments suivants :

- le noyau dur des fonds propres : composé essentiellement des actions ordinaires formant le capital social et des réserves, soit un ratio minimum de 4,5% ;
- des coussins de conservation (cf. infra) : ils doivent être constitués de 2,5% de fonds propres répondant aux caractéristiques du noyau dur, ce qui porte le ratio minimum y afférent à 7% ;
- le Tier 1 : constitué, en plus du noyau dur, des actions de préférence et autres instruments de fonds propres absorbant des pertes à condition de satisfaire certains critères d'éligibilité, soit un ratio minimum de 8,5%,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2) : composés des instruments de dette absorbant des pertes en cas de défaillance de la banque, à condition de satisfaire certains critères d'éligibilité, ce qui porte le ratio de solvabilité minimum global à 10,5%.

- **Ratio d'effet de levier** : ce ratio vise à contenir l'effet de levier dans le secteur bancaire et à compléter d'autres mesures macro-prudentielles destinées à réduire le risque systémique. Il correspond au rapport minimum de 3% entre le noyau dur des fonds propres et les éléments non pondérés de bilan et hors bilan.

- **Liquidité** : Bâle III a proposé, pour la première fois, un dispositif de liquidité, harmonisé à l'échelle internationale, reposant sur deux normes réglementaires minimales : le ratio de liquidité à court terme (LCR, Liquidity Coverage Ratio) et le ratio structurel de liquidité à long terme à un an (NSFR, Net Stable Funding Ratio) qui ont des objectifs complémentaires. Le LCR a pour but de s'assurer que les banques disposent suffisamment d'actifs liquides de qualité pour faire face à un scénario plausible de crise à horizon d'un mois. Il correspond au rapport minimum de 100% entre les actifs liquides de haute qualité, libres de tout engagement, et les sorties nettes de trésorerie. Le NSFR vise à renforcer la capacité des banques à résister à une crise de liquidité à horizon d'un an. Il correspond au montant de financement stable disponible rapporté au montant de financement stable exigé. Ce ratio doit être au moins égal à 100%.

- Instruments macro-prudentiels

* Coussins de conservation : Afin d'atténuer la pro-cyclicité au sein du système bancaire, Bâle III incite à une accumulation de fonds propres sous forme de coussins de conservation, qui doivent être constitués de 2,5% du noyau dur des fonds propres. Ces coussins ont pour objet d'absorber les pertes lors des crises financières et économiques. Une fois utilisés, les banques seraient appelées à assurer leur reconstitution notamment à travers la rétention des bénéfices.

* Coussins contra-cycliques : En partant du constat qu'une phase d'expansion excessive du crédit entraîne souvent de lourdes pertes aux établissements prêteurs, Bâle III introduit également des coussins contra-cycliques, fixés entre 0 et 2,5% du noyau dur des fonds propres. Le Comité de Bâle propose, à ce titre, le ratio crédit/PIB comme référence pour le respect de cette exigence. Les autorités de régulation imposeraient ces coussins lorsqu'elles estimeraient que l'expansion du crédit pourrait créer une forte accumulation des risques. Ces coussins peuvent être utilisés après accord des autorités de régulation pour absorber les pertes qui constitueraient une menace pour la stabilité financière.

Encadré n°1 : Réforme de Bâle III (suite)

- **Régulation spécifique des établissements financiers d'importance systémique** : le Conseil de la Stabilité Financière a publié des recommandations préconisant que les établissements financiers d'importance systémique se dotent d'une capacité supplémentaire d'absorption des pertes, reflétant les risques plus élevés qu'ils font encourir au système financier à l'échelle internationale.

Ces recommandations exigent la définition à l'avance de procédures de résolution plus rigoureuses et coordonnées, de façon à réduire les conséquences de leur faillite. Pour sa part, le Comité de Bâle a publié une méthodologie d'évaluation des banques internationales d'importance systémique en mettant au point notamment 5 critères quantitatifs et qualitatifs pour les définir : taille, interdépendance, substituabilité, complexité et activité transfrontière.

Une méthodologie propre aux banques domestiques d'importance systémique dans les pays émergents sera proposée par le Comité de Bâle, à l'instar de celle préconisée pour les grandes banques internationales d'importance systémique.

- **Résolution des faillites bancaires** : Le Comité de Bâle et le Conseil de la Stabilité Financière ont publié conjointement des recommandations visant à renforcer les dispositifs de résolution des faillites bancaires et leur coordination à l'échelle transfrontalière. Ces recommandations couvrent notamment les procédures d'urgence à adopter par les autorités de supervision financière, à la fois des pays d'origine et d'accueil.

Sur le plan de l'information financière, l'IASB¹ a, au cours de 2011, poursuivi les travaux de réforme des normes IFRS² notamment celles relatives aux instruments financiers et à la consolidation des comptes.

Encadré n°2 : Normes IFRS 9 et 10

- **Norme IFRS 9 «Instruments financiers»** : l'International Accounting Standards Board et le Financial Accounting Standards Board ont publié, au cours de 2011, un appel à commentaires au supplément de l'exposé-sondage « Instruments financiers : Coût amorti et appréciation ». Le document original proposait la prise en compte des pertes attendues sur prêts dans le calcul des produits d'intérêts des actifs financiers, en les étalant sur la durée de vie de ces actifs. Ce supplément propose de dissocier le calcul des produits d'intérêts de la comptabilisation des pertes attendues.

En décembre 2011, l'IASB a décidé de reporter la date de prise d'effet d'IFRS 9 "Instruments financiers" du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2015.

- **Norme IFRS 10 «Etats financiers consolidés»**. Cette norme, publiée en mai 2011 et qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2013, a amendé IAS 27 «Etats financiers consolidés et individuels». Elle présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant la base pour la consolidation de toutes sortes d'entités. Trois éléments définissent la notion de contrôle: le pouvoir sur l'autre entité, l'exposition ou droits à des rendements variables de cette entité et la capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter ses rendements.

¹International Accounting Standards Board

²International Financial Reporting Standards

5 - RECOMMANDATION RELATIVE AU TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS DE LA CLIENTÈLE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Dans le prolongement des différentes mesures prises en vue d'asseoir les relations établissements de crédit/clientèle sur des bases saines et pour corriger les dysfonctionnements et les insuffisances relevés en matière de traitement des réclamations, Bank Al-Maghrib a édicté une Recommandation fixant les règles de bonnes pratiques devant être observées par ces établissements. Ainsi, ces derniers sont tenus :

- de se doter d'une entité centrale, d'un système d'information et de procédures appropriés pour un traitement efficace et transparent de ces réclamations ;
- d'informer régulièrement la clientèle sur les dispositifs internes (interlocuteurs et canaux de réception) et externes (Bank Al-Maghrib et la médiation bancaire) de traitement des réclamations, ainsi que sur le déroulement de ce traitement à travers des accusés de réception et des lettres de réponses, selon des délais fixés par la Recommandation ;
- de mettre en place un comité « relations clients », chargé de veiller à l'efficacité de ce dispositif et à son amélioration. Ce dispositif doit faire l'objet de contrôles permanents et périodiques et d'une évaluation, au moins annuelle, par le comité d'audit ;
- de veiller à ce que leur personnel, directement ou indirectement concerné par le traitement des réclamations, bénéficie d'une formation adéquate sur les outils et les procédures prévus à cet effet ;
- d'inclure dans le rapport sur le contrôle interne, qu'ils sont tenus d'adresser à Bank Al-Maghrib, un chapitre consacré à la description de leur dispositif de traitement des réclamations et des activités de contrôle effectuées en la matière.

6 - INDICE DES PRIX DES SERVICES BANCAIRES

Dans le sillage des mesures prises pour améliorer la transparence des pratiques bancaires, Bank Al-Maghrib a élaboré, en concertation avec la profession bancaire, un indice des prix des services bancaires (IPSB). Cet indice retrace l'évolution relative des prix des principaux services bancaires utilisés par les particuliers durant une période déterminée. Il est calculé selon une fréquence annuelle, avec comme année de référence 2010. Il se base sur la méthodologie de « Laspeyres », la même que celle adoptée pour le calcul des prix des actifs immobiliers.

II. ACTIVITES DE LA SUPERVISION BANCAIRE ET DE STABILITE FINANCIERE

Dans une conjoncture macro-économique difficile, imposant de nouvelles contraintes à la supervision bancaire, Bank Al-Maghrib a renforcé son contrôle prudentiel des établissements de crédit, tout en œuvrant pour la mise en place d'un dispositif macro-prudentiel.

Au plan micro-prudentiel, l'accent a été mis sur l'évaluation de la qualité des actifs des établissements de crédit et leur couverture par des provisions appropriées, dans un contexte de hausse du risque de crédit, ainsi que sur le contrôle rapproché du profil de liquidité des banques.

Bank Al-Maghrib a été également particulièrement vigilante au développement des canaux de contagion de risques induits par un environnement économique incertain au plan international, les turbulences financières et la montée du risque souverain au niveau de la zone Euro ainsi que par les perturbations socio-politiques au niveau régional.

Au plan macro-prudentiel, des avancées importantes ont été accomplies à l'effet de mettre en place un cadre de prévention des risques systémiques pouvant peser sur la stabilité financière et de renforcer les mécanismes de coordination en matière de résolution de crises financières.

1 - ACTIVITÉ DE LA SUPERVISION BANCAIRE

De par sa fonction de supervision bancaire, Bank Al-Maghrib est chargée de s'assurer de la solidité des établissements de crédit et de protéger les intérêts de la clientèle.

Dans ce cadre, elle délivre les agréments et les approbations nécessaires à l'exercice de l'activité bancaire, édicte la réglementation prudentielle et comptable applicable aux établissements assujettis, assure leur contrôle sur place et à distance, sanctionne les établissements contrevenants et traite les difficultés bancaires.

Le contrôle prudentiel des risques s'inscrit dans un cadre réglementaire convergent avec les normes internationales et se fonde sur des mécanismes de coordination renforcée avec les autorités de régulation financière nationales et étrangères.

Dans le cadre de sa mission de protection de la clientèle, la Banque centrale œuvre pour asseoir la relation entre les établissements de crédit et leur clientèle sur des bases saines et équilibrées, tout en apportant sa contribution, en concertation avec la profession bancaire, au développement des services financiers.

1.1 - Agréments et approbations

La Banque centrale a procédé, au cours de 2011, à l'octroi de 3 agréments pour la fusion-absorption de deux sociétés de financement et l'exercice de l'activité de transfert de fonds par deux nouvelles sociétés. Elle a également donné son accord préalable pour la création, par une banque, d'une filiale à Dubaï International Financial Centre (DIFC).

Elle a, par ailleurs, instruit 27 dossiers relatifs à l'approbation de la désignation de commissaires aux comptes pour exercer leurs missions au sein de 7 banques, 12 sociétés de financement, une banque offshore, 2 intermédiaires en matière de transfert de fonds et 5 associations de micro-crédit. Elle a aussi approuvé la nomination de 25 administrateurs et dirigeants de 13 établissements de crédit.

1.2 - Activités de contrôle

Le contrôle de Bank Al-Maghrib s'exerce aussi bien sur place que sur documents et s'appuie sur une approche basée sur les risques et axée sur les zones de vulnérabilité du système bancaire.

Le contrôle sur documents, exercé de manière permanente, veille au respect par les établissements de crédit et organismes assimilés des dispositions légales et réglementaires et procède à leur notation, selon le rating interne de Bank Al-Maghrib, au terme d'un processus d'évaluation approfondi de leur situation financière et prudentielle.

Il se fonde sur les informations comptables et prudentielles transmises par les établissements de crédit et sur les rapports des commissaires aux comptes, complétés par les données collectées lors des échanges et entretiens réguliers avec les responsables de ces établissements et ces commissaires aux comptes.

Ces travaux permettent de mettre en évidence les signes de difficultés, d'identifier les risques et d'orienter le contrôle sur place pour un meilleur ciblage de ses objectifs.

Le contrôle sur place a pour vocation d'apprécier les aspects de la gestion des établissements qui ne peuvent être évalués à distance, de s'assurer de la fiabilité des informations communiquées à Bank Al-Maghrib et d'approfondir l'analyse des risques encourus par eux.

En 2011, les actions du contrôle permanent et sur place se sont intensifiées et adaptées pour surveiller plus étroitement les nouvelles vulnérabilités induites par un environnement économique et financier instable au plan international.

Tenant compte des nouvelles priorités, les méthodologies de contrôle ont été ajustées et les exigences de reporting réglementaire renforcées. Ainsi, le rapport sur le contrôle interne que les établissements de crédit doivent communiquer annuellement à Bank Al-Maghrib a été revu pour qu'il soit enrichi par des informations

complémentaires sur la gestion des risques. De même, un nouveau reporting sur le refinancement des banques a été déployé.

Au cœur du processus de contrôle et d'évaluation des risques, le système d'aide à la notation, dit SANEC, qui a été progressivement étendu aux sociétés de financement, couvre désormais la majorité des établissements de crédit. Les critères de risque pris en compte dans ce rating ont été complétés par de nouvelles composantes visant à apprécier la qualité de la communication financière des établissements de crédit et de leurs relations avec la clientèle.

Tenant compte d'une approche axée sur les risques, le planning du contrôle sur place, au titre de l'année 2011, a été arrêté en considérant :

- les zones de fragilités au sein du secteur bancaire relevées par le contrôle permanent ;
- les délais limites au-delà desquels les établissements doivent faire l'objet d'une enquête sur place ;
- les nouvelles normes réglementaires nécessitant une vérification sur place pour s'assurer de leur mise en conformité.

Les missions thématiques, traitant un aspect particulier de l'activité bancaire et couvrant plusieurs établissements à la fois, ont prédominé au cours de 2011. Ainsi, dix missions ont été conduites auprès de 20 établissements dont 9 banques, 3 sociétés de crédit à la consommation, 3 sociétés de transfert de fonds et 5 associations de micro-crédit. De plus, deux missions à caractère général ont été diligentées auprès de 2 banques.

L'effort de la supervision bancaire a porté notamment sur l'examen de la qualité des actifs, la gestion du risque de concentration de crédit, les modalités de surveillance par les banques de leurs créances sensibles ainsi que sur le système de déclaration et de consultation des données du Credit Bureau.

Dans le prolongement des investigations menées depuis le déclenchement de la crise financière, auprès des principales banques et sociétés de financement, des enquêtes ont examiné l'évolution des risques sectoriels ainsi que l'appréciation de la situation des principaux débiteurs du système bancaire. A cet égard, Bank Al-Maghrib a demandé aux banques de renforcer leur politique de crédit et leur dispositif de suivi des créances restructurées et de développer la pratique des stress tests. En sus des provisions réglementaires, elle a invité les banques à constituer des provisions à caractère général pour couvrir les risques considérés non avérés encourus sur les contreparties relevant des secteurs d'activité sensibles à la conjoncture économique.

Face à l'accroissement des turbulences financières dans la zone Euro et à la dégradation de la notation de plusieurs banques internationales, une vigilance accrue a été portée au risque de transmission de ces vulnérabilités au secteur bancaire marocain. Bank Al-Maghrib a procédé à une évaluation régulière de ce risque de contagion en recourant, en particulier, aux informations communiquées par ses homologues étrangers et en participant aux collèges des superviseurs¹.

¹ Les collèges des superviseurs regroupent des superviseurs des pays d'origine et d'accueil en vue de renforcer de manière collective et permanente la supervision consolidée des groupes bancaires internationaux, à travers notamment des échanges d'informations et données sur le profil de risque de ces groupes.

En parallèle, Bank Al-Maghrib a demandé aux banques ayant une activité à l'international de renforcer les dispositifs de surveillance de leurs filiales et succursales installées à l'étranger et de constituer, le cas-échéant, des provisions pour couvrir le risque-pays.

L'année 2011 a vu également la réalisation de plusieurs missions de contrôle visant l'évaluation des politiques menées par les banques pour la lutte contre le blanchiment de capitaux. Certains établissements ont été invités à rehausser leurs procédures pour se prémunir contre ce risque.

En regard de l'amplification des risques opérationnels, des investigations ont été effectuées au sein de plusieurs établissements de crédit pour évaluer les dispositifs de gestion de ces risques. Certains d'entre eux ont été appelés à déployer de nouveaux moyens et outils, en vue de mieux gérer ce risque et minimiser les pertes qu'ils peuvent subir à ce titre.

Devant la persistance du resserrement des trésoreries bancaires, la surveillance du risque de liquidité encouru par les banques a figuré parmi les priorités du contrôle. Les indicateurs reflétant l'exposition des banques à ce risque ainsi que leur position sur les marchés ont fait l'objet d'une surveillance accrue, complétée par des analyses de stress tests de leur capacité à faire face à des scénarii de forte tension. Des missions de contrôle sur place ont été conduites pour vérifier la mise en œuvre des précédentes recommandations en matière de gestion actif-passif. Bank Al-Maghrib avait, en effet, rappelé à certaines banques la nécessité de préserver un niveau d'actifs liquides suffisant, de diversifier leurs sources de financement et de se doter de plans de crise de liquidité. Dans ce cadre, elle a assuré le suivi des plans de refinancement mis en œuvre par certaines banques, à l'effet de soutenir la croissance des crédits par des ressources stables et mieux adossées aux emplois.

La résilience des banques nécessite, en plus d'un matelas d'actifs liquides approprié, un niveau de fonds propres suffisant en qualité et en quantité pour absorber les pertes qui peuvent être engendrées par des chocs. Aussi, Bank Al-Maghrib a continué à veiller au renforcement, par les banques, de leur fonds propres notamment la composante formée par le capital et les réserves non distribuables et ce, compte tenu du relèvement annoncé des exigences réglementaires en la matière.

Dans la perspective du passage aux approches avancées de Bâle II, les missions d'information se sont poursuivies en 2011 auprès de plusieurs banques en vue de s'enquérir de l'état d'avancement de leur préparation à ces approches et d'examiner les difficultés rencontrées.

Les actions de contrôle ayant couvert le secteur du micro-crédit ont visé à vérifier les mesures prises par les associations concernées pour renforcer leur dispositif de contrôle interne et mieux sécuriser leurs opérations.

Les contrôles de Bank Al-Maghrib ont été étendus, au cours de 2011, à certaines sociétés de transfert de fonds et ont relevé plusieurs faiblesses dans leur gouvernance. Ceci a amené la Banque centrale à relever les exigences réglementaires applicables à ce secteur.

L'amélioration de la relation établissements de crédit-clients est une question qui prend une place de plus en plus importante dans les programmes de contrôle réalisés par Bank Al-Maghrib. Ainsi, des investigations ont été menées, en 2011, auprès de plusieurs établissements pour vérifier l'effectivité de la mise en œuvre de certaines règles mises en place au cours de ces dernières années. Ces contrôles ont été étendus aux processus de traitement des réclamations de la clientèle qui ont donné lieu à plusieurs recommandations visant à redresser les dysfonctionnements constatés. Ce travail a été appuyé par l'édiction d'une directive fixant les règles de bonnes pratiques devant être observées, à cet effet, par les établissements de crédit.

Les conclusions des contrôles ont été portées par Bank Al-Maghrib à la connaissance des organes de direction et d'administration des établissements concernés. Ils ont donné lieu à des plans d'action pour corriger les insuffisances relevées.

Des lettres d'injonction et d'avertissement ont été adressées à certains établissements et des sanctions pécuniaires infligées à d'autres pour le non respect des dispositions réglementaires.

2 - COOPÉRATION INTERNATIONALE

Bank Al-Maghrib a élargi son dispositif de coopération avec les régulateurs étrangers par la signature, en 2011, d'une convention avec la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). Cette convention permettra, entre autres, de renforcer la surveillance des banques marocaines installées dans les pays entrant dans le périmètre de supervision de cette autorité.

Dans un contexte de risque accru, les échanges avec les homologues étrangers se sont intensifiés pour le suivi de la situation des groupes bancaires détenant des filiales au Maroc ainsi que celle des implantations des groupes bancaires marocains à l'étranger.

Certains de ces échanges ont trait à l'examen des impacts du durcissement post-crise des exigences réglementaires dans certains pays d'accueil sur les filiales des banques marocaines.

Bank Al-Maghrib a participé, pour la deuxième année consécutive, au collège des superviseurs d'un groupe bancaire étranger présent au Maroc et a été invitée à participer au collège d'un autre groupe au cours de l'année 2012.

L'objet du collège est de faciliter l'échange entre les participants à l'effet de développer une compréhension commune des appréciations de risques des différents régulateurs. Dans ce cadre, l'autorité de supervision du pays d'origine fait part de son évaluation du profil de risque du groupe, sur une base consolidée, et les homologues des pays d'accueil, de leur côté, exposent leur appréciation des facteurs de risques pour les activités pour lesquelles ils sont responsables.

La Banque centrale a pris part à plusieurs conférences et workshops régionaux et internationaux qui ont porté sur les réformes réglementaires, la supervision bancaire, la surveillance macro-prudentielle et la gestion des crises. Les participants, dont les représentants de Bank Al-Maghrib, ont été invités à intervenir et à partager leur expérience.

Bank Al-Maghrib a reçu les délégations de 3 banques centrales dans le cadre des visites d'étude pour s'enquérir de son expérience en matière de supervision du secteur du micro-crédit, de réglementation IFRS, de stabilité financière et d'inclusion financière. En parallèle, elle a été sollicitée par certains pays pour apporter son expertise dans certains domaines de la supervision bancaire, notamment le système de garantie de dépôts.

A l'instar des années précédentes, elle a reçu de nombreuses délégations et missions d'institutions financières internationales, d'agences de notation et de banques étrangères pour des entretiens et échanges sur des questions ayant trait au secteur bancaire et au cadre réglementaire et de supervision.

Bank Al-Maghrib a organisé, en partenariat avec l'Islamic Financial Services Board (IFSB), un atelier de travail sur la finance islamique qui a vu la participation des représentants du Ministère des Finances, du secteur bancaire, du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières, du Conseil Supérieur des Oulémas ainsi que des experts internationaux et des journalistes. Cet atelier a porté notamment sur la gestion des risques liés aux produits islamiques, l'adéquation des fonds propres et le processus de supervision bancaire.

3 - CONCERTATION AVEC LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

La Banque centrale a tenu, en 2011, plusieurs rencontres avec les associations professionnelles bancaires, à l'effet d'examiner la mise en œuvre des feuilles de route arrêtées dans le cadre de sa démarche de concertation et d'échange sur les réformes et questions intéressant directement ou indirectement le secteur bancaire.

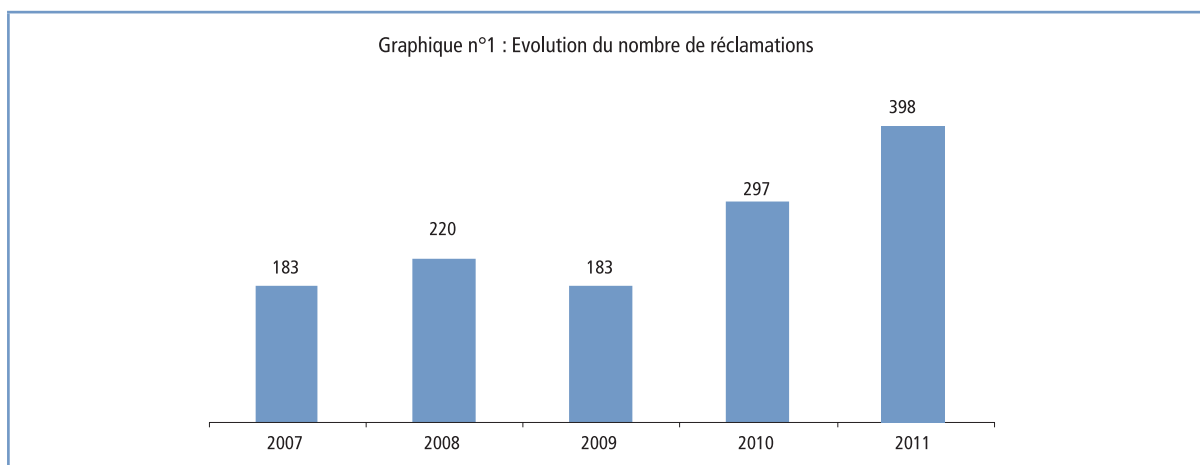
Les sujets traités avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) au cours de cette année, ont continué à porter sur des questions liées à l'inclusion financière, l'accès des PME et TPE au financement bancaire, la relation banques/clients, la finance alternative et l'éducation financière. Le projet « Casablanca Finance City » a figuré parmi les points de discussion récurrents, de même que les systèmes de paiement et les centrales d'information. Les échanges avec ce Groupement ont aussi couvert les réformes légales et réglementaires intéressant le secteur bancaire notamment la loi relative à la protection du consommateur et celle relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, la fiscalité bancaire ainsi que l'amélioration de l'environnement judiciaire.

Avec l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF), les échanges se sont focalisés sur le rehaussement des exigences réglementaires, les questions d'ordre fiscal, les conditions de la concurrence, la médiation bancaire et la question de la présentation au public des opérations d'assurances.

Les questions examinées avec la Fédération Nationale des Associations de Micro-Crédit (FNAM) ont principalement porté sur le déploiement d'un réseau de la microfinance solidaire fédérant 8 associations, dans le cadre du processus de restructuration de ce secteur, l'alimentation et la consultation du Credit Bureau et les pratiques de taux d'intérêt.

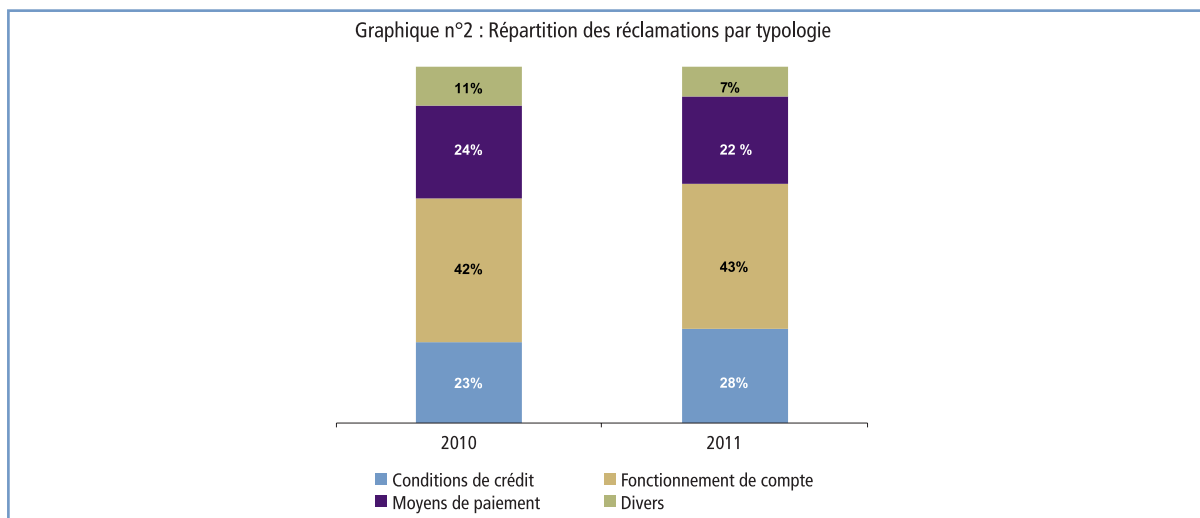
4 - TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS DE LA CLIENTÈLE

Le nombre de réclamations et demandes de renseignements, émanant notamment de la clientèle des établissements de crédit, instruites au cours de l'année 2011 par la Direction de la Supervision Bancaire, s'est inscrit en hausse. Cette Direction a ainsi traité 577 réclamations et demandes de renseignements contre 457 en 2010. Sur ce total, le nombre des réclamations s'est établi à 398, contre 297 en 2010.



La ventilation par typologie montre que les réclamations liées à l'ouverture et au fonctionnement des comptes ont vu leur nombre passer de 124 à 172, d'une année à l'autre. Les doléances relatives aux conditions de banque, notamment en matière de crédit, occupent la deuxième position, leur nombre s'étant établi à 110, contre 68 en 2010.

En ce qui concerne les réclamations couvrant les moyens de paiement, leur nombre s'est également accru, passant de 70 à 86.



Le taux de réclamations dénouées à la faveur des requérants s'est amélioré à 73%, contre 63% en 2010.

Par ailleurs, la Direction de la Supervision Bancaire a traité 181 demandes de recherche de comptes bancaires ainsi que 164 réquisitions émanant du Parquet, dont 110 demandes de communication de comptes et 44 relatives aux mesures de gel des avoirs.

5 - ÉDUCATION FINANCIÈRE

La crise financière internationale a révélé toute l'importance de l'éducation financière, en montrant que les consommateurs de produits financiers manquaient d'informations sur la manière d'optimiser les services auxquels ils avaient recours, et surtout sur l'évaluation des risques qui leur sont inhérents.

Encadré n°3 : Définition de l'éducation financière et les conditions de sa promotion

L'éducation financière est définie, selon l'OCDE, comme étant le processus par lequel des consommateurs/ investisseurs :

- améliorent leur connaissance des produits, concepts et risques financiers ;
- acquièrent au moyen d'une information, d'un enseignement ou d'un conseil objectif, les compétences et la confiance nécessaires pour devenir plus sensibles aux risques et opportunités en matière financière ;
- font des choix raisonnés en toute connaissance de cause et savent où trouver une assistance financière et prendre d'autres initiatives efficaces pour améliorer leur bien-être financier.

La promotion de l'éducation financière devrait s'appuyer sur une stratégie nationale pour le développement de services financiers inclusifs et impliquer l'ensemble des parties prenantes. Elle exige, en outre, l'élaboration de programmes d'apprentissage, toute la vie durant, avec une attention particulière pour les enfants et les jeunes.

Consciente de ces enjeux, Bank Al-Maghrib a œuvré pour organiser, en concertation avec les différentes parties prenantes, des actions de sensibilisation du public pour le familiariser aux concepts financiers de base.

Une première action d'éducation financière, réalisée en mars 2012, a ciblé les jeunes âgés de 8 à 17 ans. Elle constitue le point de départ d'une réflexion en cours sur la mise en place d'une stratégie nationale pour l'éducation financière, qui viendrait canaliser les efforts individuels déjà entrepris par les différents acteurs. Elle visera à promouvoir les pratiques d'inclusion financière, tout en aidant à construire les bases permettant de développer, chez l'ensemble des composantes de la société, des capacités financières et entrepreneuriales.

6 - ACTIVITÉS DE STABILITÉ FINANCIÈRE

La crise financière internationale a mis en exergue le besoin d'un rôle accru des banques centrales et des autorités de supervision pour assurer la stabilité du système financier global. Aussi, en 2011, la Banque a accéléré ses travaux pour la mise en place d'un dispositif de surveillance macro-prudentiel. Elle a également joué un rôle proactif dans le renforcement des mécanismes de coordination dans la résolution des crises.

6.1 - Mise en place d'un cadre macro-prudentiel

La régulation des risques systémiques s'appuie sur un cadre institutionnel et un cadre opérationnel.

Au plan institutionnel, des avancées importantes ont été réalisées pour la mise en place de mécanismes de prévention des crises et de coordination des réponses y afférentes. Dans cette perspective, les réformes en cours, notamment celles en relation avec le nouveau statut de Bank Al-Maghrib et la loi bancaire, prévoient de nouveaux arrangements institutionnels permettant une coopération élargie et étroite entre les régulateurs du système financier pour la maîtrise du risque systémique et la résolution des crises.

De même, Bank Al-Maghrib a institué, en interne, un comité de stabilité financière chargé d'évaluer les risques et les menaces pesant sur la stabilité financière et d'examiner les mesures visant leur atténuation.

La Commission de Coordination des Organes de Supervision du Secteur Financier, instituée par la loi bancaire de 2006, est appelée, avec la réforme en cours de la loi bancaire, à être élargie aux représentants du Ministère chargé des finances et à jouer un rôle important dans la régulation des risques systémiques.

Cette Commission a examiné, au cours de l'exercice 2011, l'avancement des réformes des textes légaux régissant les différents compartiments du secteur financier. La mise en place d'un dispositif macro-prudentiel et de gestion des crises a figuré également parmi les questions essentielles étudiées par cette Commission.

Au niveau opérationnel, Bank Al Maghrib a œuvré pour se doter d'un cadre qui repose sur deux composantes essentielles :

- une cartographie globale des risques en tant qu'outil visant à identifier et scorer les risques pesant sur la stabilité du système financier ;
- un dispositif de stress testing visant, quant à lui, à quantifier ces risques s'ils devaient se matérialiser.

A l'instar des cartographies de risques développées ces dernières années par de nombreuses banques centrales et régulateurs financiers et, sur le plan de la stabilité financière mondiale, par le FMI, des indicateurs de risque ont été sélectionnés et regroupés par pilier afin de structurer le cadre d'analyse.

La mise en place de cette cartographie a pour objet de développer une approche intégrée de suivi et de scoring des indicateurs de risque, susceptible de mettre en perspective et d'identifier les principales tendances, vulnérabilités du système financier et canaux potentiels de contagion.

En complément à la cartographie des risques et aux scores, les stress tests sont des outils permettant de chiffrer plus précisément les impacts des risques qui auront été identifiés comme étant significatifs pour la stabilité du système financier. A cette fin, le dispositif de stress testing est articulé autour de trois approches : les stress tests de sensibilité des bilans bancaires, les stress tests de contagion interbancaire et les macro stress tests.

Pour ce qui est des stress tests de sensibilité des bilans bancaires, ils sont conduits sur une base individuelle et à l'échelle du secteur et visent à mesurer l'impact d'un choc de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt ou de change sur l'équilibre bilanciel, la solvabilité ou la position de liquidité des banques. Le choix des scénarii et leur calibrage sont effectués à dire d'expert, tenant compte de l'analyse des données historiques des événements de chocs passés, des résultats de l'évaluation des risques systémiques issus de la cartographie des risques et des scores ainsi que de l'évolution attendue de ces risques.

Concernant les stress tests de contagion interbancaire, ils permettent d'évaluer le risque de contagion de la défaillance d'une banque aux autres banques à travers leurs engagements bilatéraux sur les marchés interbancaires à blanc et collatéralisé.

Quant aux macro-stress tests, ils ont pour objet de disposer d'éléments de prévision de certains agrégats de l'activité bancaire par rapport à l'évolution de l'environnement macro-économique, monétaire et financier et d'évaluer la capacité des banques à résorber des chocs macro-économiques.

Les résultats de différents stress tests servent à la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions en vue de réduire les effets des chocs en cas de leur concrétisation.

Encadré n°4 : Indicateurs de solidité financière ayant trait aux banques-base sociale (en %)

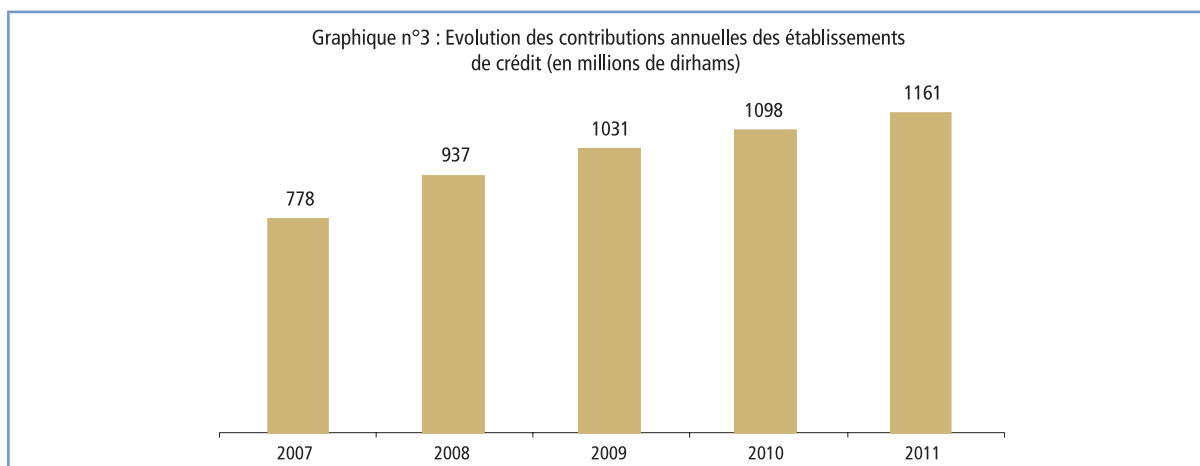
	2009	2010	2011
Adéquation des fonds propres			
Ratio de solvabilité	11,8	12,3	11,7
Fonds propres de base/total des risques pondérés	9,2	9,7	9,6
Créances en souffrance nettes de provisions (en part des fonds propres)	12,7	12,2	12,9
Qualité des actifs			
Taux des créances en souffrance (créances en souffrance/total des crédits bruts)	5,5	4,8	4,8
Répartition sectorielle des crédits			
Prêts au secteur primaire	6,0	6,1	5,8
Prêts au secteur du bâtiment et des travaux publics	14,1	13,3	13,9
Prêts au secteur de l'industrie de transformation	15,8	16,4	16,8
Prêts au secteur de l'Administration publique et collectivités locales	4,3	5,0	4,8
Prêts au secteur du commerce	7,0	6,7	6,6
Prêts au secteur du tourisme	3,2	2,9	2,8
Ménages	27,6	28,1	27,6
Prêts aux autres secteurs	22,0	21,5	21,7
Résultat et rentabilité			
Rendement moyen des actifs (ROA)	1,2	1,2	1,1
Rendement moyen des fonds propres (ROE)	15,2	14,2	13,4
Marge d'intérêt/produit net bancaire (PNB)	76,7	76,3	75,8
Charges générales d'exploitation/PNB	47,5	46,4	47,9
Liquidité			
Actifs liquides/total des actifs	17,3	12,0	11,4
Actifs liquides/passifs à court terme	23,0	16,0	16,1
Positions ouvertes nettes en devises/fonds propres			
	13,5	10,3	7,3

6.2 - Système de garantie des dépôts

En tant qu'élément fondamental du filet de sécurité du secteur bancaire et dispositif indispensable de protection des déposants, les systèmes de garantie des dépôts dans plusieurs pays voient leur mission consolidée et élargie. Ainsi, ces systèmes intègrent, de plus en plus, les volets ayant trait à la prévention et à la résolution des crises bancaires ainsi que les domaines d'inclusion financière.

Compte tenu de ces évolutions, la réforme en cours des dispositions de la loi bancaire relatives au Fonds Collectif de Garantie des Dépôts (FCGD) a pour but de s'aligner sur les meilleures pratiques internationales ainsi que sur les principes fondamentaux du Comité de Bâle et de l'International Association of Deposit Insurers (IADI). Elle prévoit, entre autres, de changer le statut du FCGD, actuellement géré en interne par Bank Al Maghrib, en créant une entité autonome à laquelle serait concédée la gestion de ce fonds et ce, pour une meilleure gouvernance et répartition des pouvoirs.

À fin décembre 2011, les ressources financières cumulées du FCGD se sont établies à 11,5 milliards de DH, s'inscrivant en hausse de 14,6%. Elles sont constituées pour 83% par les contributions des établissements de crédit assujettis, le reste étant formé de réserves. Plus des quatre cinquièmes de ces ressources sont placées en bons du Trésor.



Le rapport entre les ressources du Fonds et le total des dépôts éligibles à la garantie s'est établi à 2% à fin décembre 2011, enregistrant une amélioration de 20 points de base par rapport à l'année écoulée.

Le FCGD a réalisé, au titre de l'année 2011, un bénéfice net d'impôt de 296 millions de dirhams, contre 260 millions en 2010.

6.3 - Adhésion de Bank Al-Maghrib au groupe régional MENA adossé au Conseil de la Stabilité Financière

En 2011, le Conseil de la Stabilité Financière (CSF) a créé 6 groupes consultatifs régionaux qui lui seront adossés, en vue d'instaurer des dialogues et des échanges entre les pays membres et non membres de ce Conseil sur les questions ayant trait à la stabilité des systèmes financiers au niveau régional et international et d'impliquer les pays émergents dans les travaux d'élaboration et de négociation des réformes financières, dans le but de tenir compte des spécificités de ces pays et d'harmoniser, à l'échelle internationale, l'implémentation des réformes.

Ces groupes régionaux visent à constituer également un forum pour les pays membres à l'effet de coordonner leurs actions face aux vulnérabilités qui pourraient affecter les systèmes financiers de leur région.

Encadré n°5 : Conseil de la Stabilité Financière

Le Conseil de la Stabilité Financière est une instance créée à l'initiative du G20 pour coordonner, à l'échelle internationale, les travaux des autorités financières nationales et des organismes internationaux de normalisation. Il réunit les autorités nationales responsables de la stabilité financière, les institutions financières internationales, les régulateurs et superviseurs, ainsi que les comités des experts des banques centrales.

Ses principales attributions consistent à :

- évaluer les vulnérabilités du système financier, identifier et superviser les actions nécessaires pour les contrebalancer ;
- gérer les crises systémiques transfrontalières ;
- superviser le développement des marchés et formuler des recommandations sur leurs impacts, notamment en matière de réglementation;
- formuler des recommandations et assurer le suivi des meilleures pratiques en matière de normes réglementaires ;
- établir les orientations pour la mise en place des collèges de superviseurs ;
- collaborer avec le FMI pour la réalisation des exercices d'alerte précoce.

Le Ministère des Finances et Bank Al-Maghrib ont adhéré au groupe régional MENA qui regroupe 13 pays. Ils ont pris part, en janvier 2012, aux travaux de la première réunion de ce groupe. Cette rencontre a été consacrée à l'examen, d'une part des principales réformes financières engagées au niveau international et des priorités pour les pays de la région MENA et d'autre part, des vulnérabilités menaçant la stabilité du système financier mondial ainsi que des problématiques de stabilité financière qui préoccupent les pays du groupe. Elle a également passé en revue le cadre opérationnel propre à ce groupe.

7 - MOYENS ET RESSOURCES DE LA SUPERVISION BANCAIRE

A fin décembre 2011, l'effectif de la Direction de la Supervision Bancaire s'est stabilisé à 85 agents.

A l'instar des années antérieures, le développement des compétences des superviseurs a constitué une priorité pour Bank Al-Maghrib. Ceux-ci ont continué à bénéficier d'un programme de formations locales et de séminaires à l'étranger.

Localement, 15 actions de formation ont été dispensées en faveur de plusieurs bénéficiaires sur des thématiques arrêtées en fonction des priorités et des besoins exprimés par les superviseurs. Elles ont principalement porté sur des sujets spécifiques à la supervision bancaire tels que les approches avancées de Bâle II, la gestion actif-passif, la titrisation ou la lutte contre le blanchiment des capitaux. Les superviseurs ont également bénéficié d'autres actions de formation relatives, en particulier, au sujet de management de la qualité et de la déontologie.

Les séminaires à l'étranger, au nombre de 22, ont porté essentiellement sur des thématiques ayant trait à la régulation financière et la supervision bancaire ainsi qu'à la surveillance macro-prudentielle, y compris la réforme de Bâle III et le stress testing.

La participation des cadres de la Direction de la Supervision Bancaire à des conférences, ateliers de travail et réunions organisés par les institutions financières, les régulateurs du secteur financier, banques centrales et organismes de normalisation au plan international et national a également permis un échange et partage d'expériences. Les principales thématiques ont concerné le nouveau dispositif Bâle III, le rôle de la garantie des dépôts dans la résolution des crises financières, la stabilité financière, la microfinance et la finance islamique.

Dans le cadre de la politique de Bank Al-Maghrib de soutien aux jeunes étudiants, la Direction de la Supervision Bancaire a pu accueillir, en 2011, 35 stagiaires, soit une progression de près de 60% par rapport à l'année précédente. La plupart des stages ont concerné des projets de fin d'études ou des mémoires sur des périodes assez longues, nécessitant une plus grande proximité dans l'encadrement et l'accompagnement de ces étudiants.

PARTIE 2

Structure, activité et résultats du système bancaire

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب
بنك المغرب

I. STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE

En dépit d'une conjoncture économique moins favorable, le système bancaire marocain a poursuivi, au cours de 2011, le développement de son réseau tant à l'échelle nationale qu'internationale ainsi que la diversification de ses activités et services à l'effet d'attirer de nouveaux clients.

1 - DE NOUVELLES AUTORISATIONS ONT ÉTÉ ACCORDÉES POUR DES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

A fin 2011, le secteur bancaire comprenait 85 établissements répartis entre 19 banques, 35 sociétés de financement, 6 banques offshore, 13 associations de micro-crédit, 10 sociétés de transfert de fonds, la Caisse Centrale de Garantie et la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Il s'est renforcé, au cours de 2011, de deux établissements. Si le nombre de banques n'a guère changé depuis 2009, celui des sociétés de financement a baissé suite à une opération de fusion-absorption de deux sociétés de crédit à la consommation, appartenant à un même groupe bancaire. A l'inverse, le secteur du micro-crédit s'est renforcé d'une nouvelle structure et celui des sociétés de transferts de fonds a enregistré l'agrément de deux nouvelles entités portant leur nombre à 10 sociétés.

Évolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés

	2007	2008	2009	2010	2011
Banques	16	18	19	19	19
dont :					
banques à capital majoritairement étranger	5	7	7	7	7
banques à capital majoritairement public	5	5	6	6	5
Sociétés de financement	37	37	36	36	35
Sociétés de crédit à la consommation	20	20	19	19	18
Sociétés de crédit-bail	7	7	6	6	6
Sociétés de crédit immobilier	2	2	2	2	2
Sociétés de cautionnement	2	2	2	2	2
Sociétés d'affacturage	2	2	2	2	2
Sociétés de gestion de moyens de paiement	3	3	3	2	2
Autres sociétés	1	1	2	3	3
Nombre total d'établissements de crédit	53	55	55	55	54
Banques offshore	6	6	6	6	6
Associations de micro-crédit	14	13	12	12	13
Sociétés de transfert de fonds		7	9	8	10
Autres établissements	3	3	2	2	2
Total	76	84	84	83	85

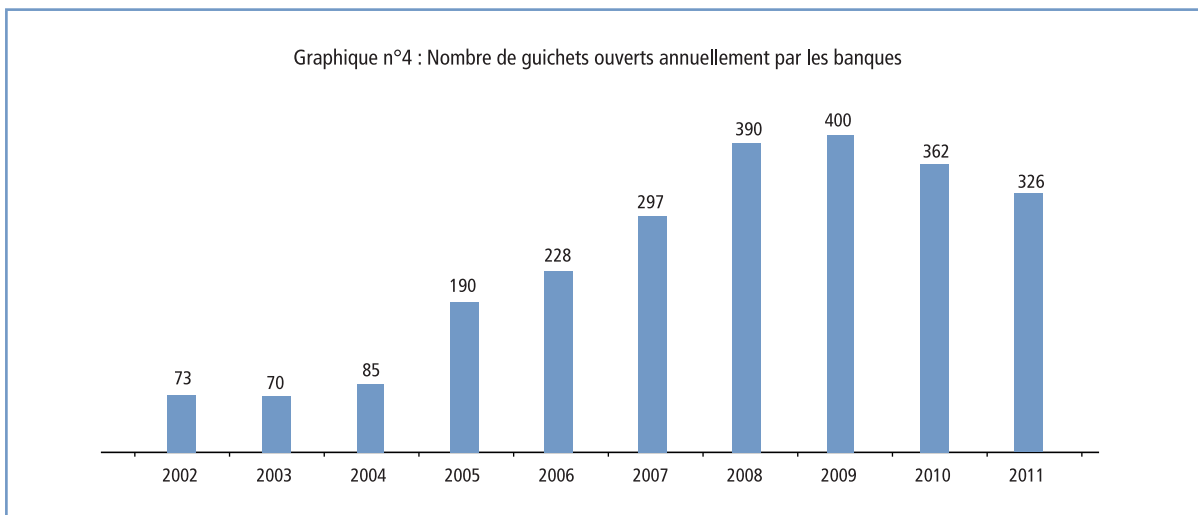
Comme le montre le tableau ci-dessus, le système bancaire marocain se caractérise par une grande diversité. Il comprend les banques et d'autres établissements exerçant dans des domaines spécialisés. Les banques, en particulier, comprennent aussi bien des établissements d'envergure régionale que des unités de taille moyenne ou encore de dimension modeste. Elles regroupent à la fois des banques universelles et des banques exerçant des activités de marché ou ciblant une clientèle particulière.

La composition de l'actionnariat présente aussi une diversité, avec une tendance à la baisse de la part détenue par le secteur public dans le capital de certaines institutions bancaires et la présence notable des intérêts étrangers dans le capital de plusieurs établissements. Ainsi, à fin 2011, l'actionnariat public détenait des parts majoritaires dans 5 banques et 5 sociétés de financement. A cette même date, 7 banques et 10 sociétés de financement étaient contrôlées majoritairement par des institutions financières étrangères.

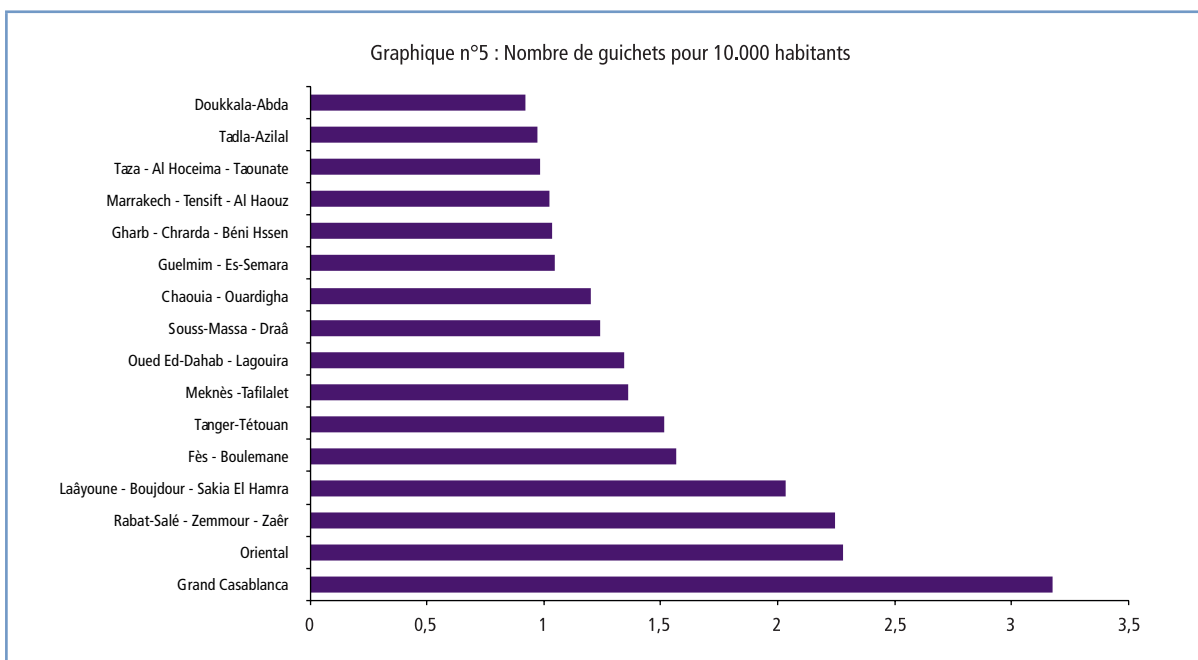
Le secteur bancaire continue de constituer le premier contributeur à la capitalisation boursière, avec une part de 32%. Quatorze établissements de crédit, dont six banques, étaient cotés en bourse à fin 2011, sans changement par rapport aux dernières années.

2 - LES BANQUES ONT POURSUIVI LE DÉVELOPPEMENT DE LEUR RÉSEAU BANCAIRE

Au cours de 2011, les banques ont procédé à l'ouverture de 326 nouvelles agences, contre 362 en 2010, portant leur réseau à 5.113 unités.

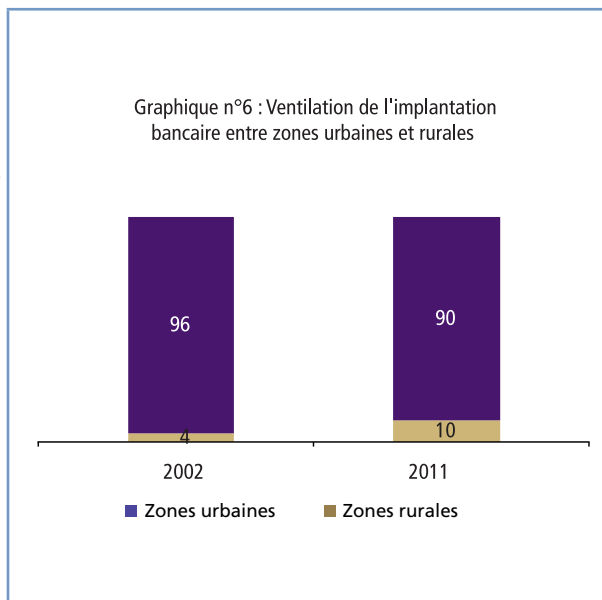


L'examen de la répartition régionale de l'implantation bancaire montre que les régions connaissant une activité économique importante ou disposant d'une communauté marocaine résidente à l'étranger significative continuent d'enregistrer une concentration élevée.



La densité bancaire, mesurée par le nombre de guichets pour 10.000 habitants, s'est affichée en moyenne à 1,6 guichet, contre seulement 0,6 en 2002. Comme le montre le graphique n°5 ci-avant, ce taux moyen recouvre des situations disparates entre les régions.

Bien que l'élargissement du réseau des banques ait touché l'ensemble des régions, la densité bancaire est demeurée marquée, en effet, par une concentration au niveau des principales agglomérations urbaines, les zones rurales n'accueillant que 10%¹ de ce réseau, contre 4% il y a dix ans.

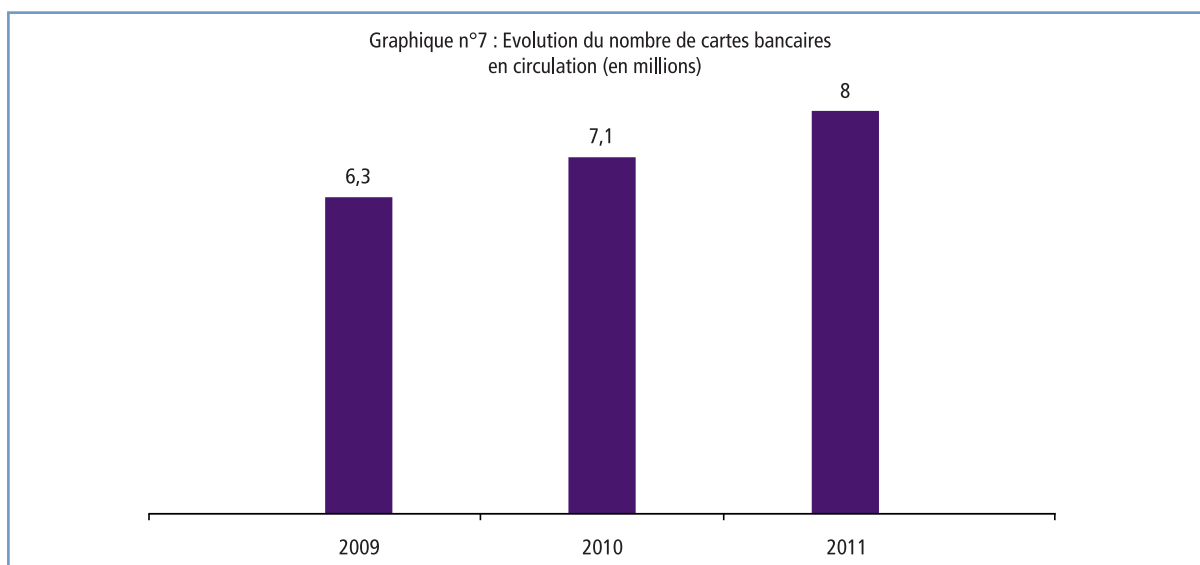


En parallèle, les établissements bancaires ont poursuivi leur politique visant à servir de nouveaux segments de la population, tout en modernisant les prestations proposées.

Ainsi, le taux de bancarisation, calculé en rapportant le nombre total des comptes ouverts auprès des banques à la population, s'est amélioré de 4 points d'une année à l'autre, pour ressortir à plus de 54%, reflétant l'effort consenti pour atteindre l'objectif de bancariser les deux tiers de la population dans les 2 à 3 années à venir.

Le parc des guichets automatiques bancaires (GAB), qui a quintuplé depuis 2002, s'est de nouveau renforcé, en 2011, de 480 nouveaux GAB pour totaliser 5.024 unités.

¹ Chiffre actualisé



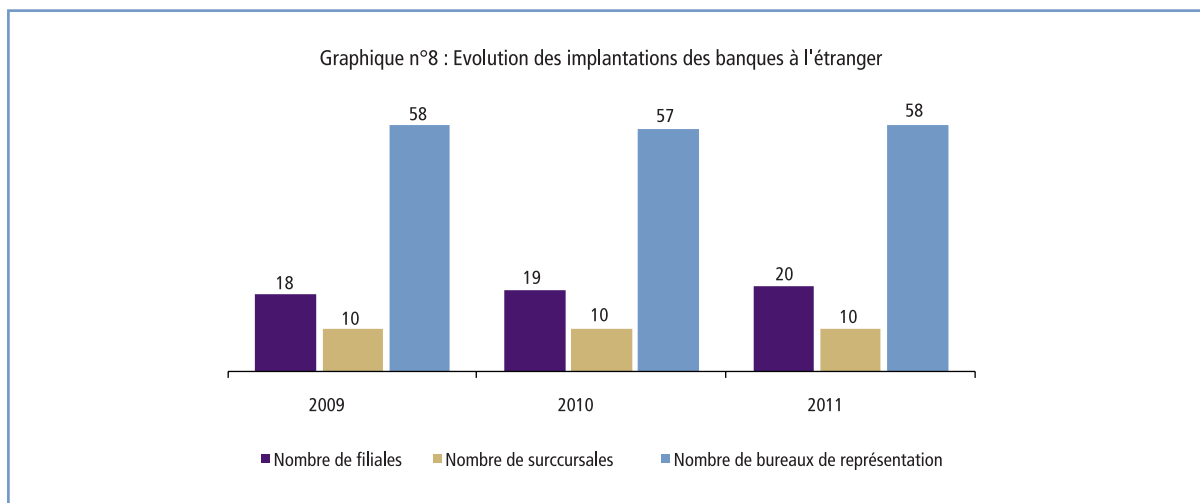
En parallèle, le nombre de cartes bancaires émises a atteint 8 millions à fin 2011, marquant une hausse de 13,6%. Elles demeurent utilisées pour l'essentiel comme instrument de retrait de fonds. En effet, le nombre des opérations de retrait d'espèces a avoisiné 162 millions, en hausse de 17%, qui fait suite à celle de 16% en 2010. Elles ont porté sur un montant global de 138 milliards de dirhams, au lieu de 118 milliards l'année précédente.

En revanche, les paiements effectués par cartes ont concerné 12,4 millions d'opérations seulement pour une valeur globale de 7,6 milliards, au lieu de 10 millions d'opérations et 6,3 milliards de dirhams en 2010.

Poursuivant sa trajectoire ascendante, le nombre de transactions e-commerce s'est établi à près de 654.000, en hausse de 130%. Ces transactions ont porté sur un montant global de 486 millions, au lieu de 277 millions de dirhams l'année précédente.

3 - LA PRÉSENCE DES BANQUES MAROCAINES À L'ÉTRANGER S'EST DE NOUVEAU RENFORCÉE

Motivées par l'ambition de réaliser des économies d'échelle et de trouver de nouveaux relais de croissance et en vue d'accompagner les opérateurs marocains dans leur développement à l'international notamment en Afrique, zone à fort potentiel de croissance, les banques marocaines ont poursuivi leur expansion à l'étranger. Leur réseau de filiales, installées pour leur majorité en Afrique Subsaharienne, s'est étoffé d'une nouvelle entité basée au Cameroun et celui des bureaux de représentation, dont l'essentiel est concentré dans les pays européens, s'est accru d'une unité, alors que le nombre de succursales est resté inchangé.

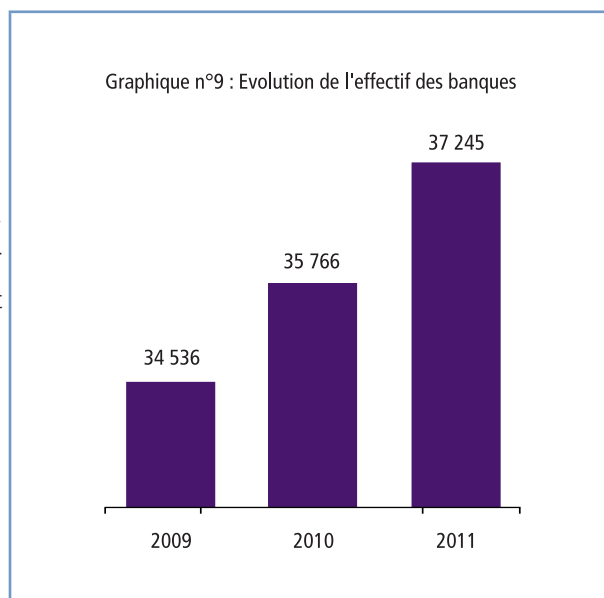


Au total, les banques ont disposé, à fin décembre 2011, de 20 filiales, 10 succursales et 58 bureaux de représentation. Ces filiales et succursales disposaient de plus de 900 points de vente.

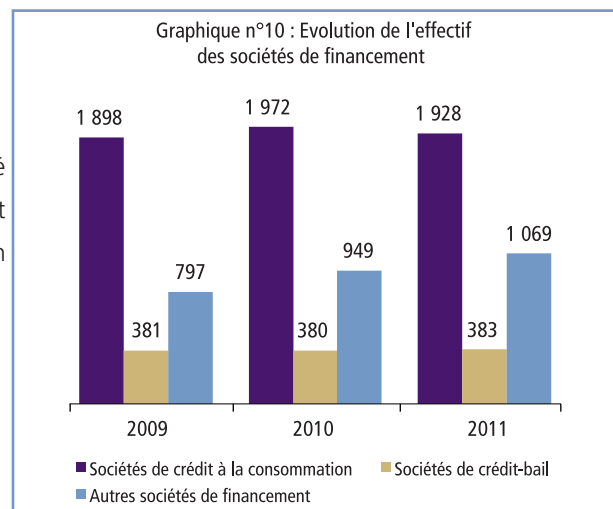
4 - LE SECTEUR BANCAIRE A DE NOUVEAU ÉTOFFÉ SES EFFECTIFS

A fin 2011, les effectifs des établissements de crédit et organismes assimilés se sont accrus de 3,4%, totalisant ainsi près de 46.900 agents.

Afin d'accompagner le développement de leurs activités, les banques ont augmenté leurs effectifs de 4% pour s'établir à 37.245 agents, soit un rythme plus important que celui de l'exercice précédent, qui était de 3,5%.



L'effectif des sociétés de financement s'est renforcé de 2,4% pour atteindre 3.380 agents, dont 57% sont employés par les sociétés de crédit à la consommation et 11% par les sociétés de crédit-bail.

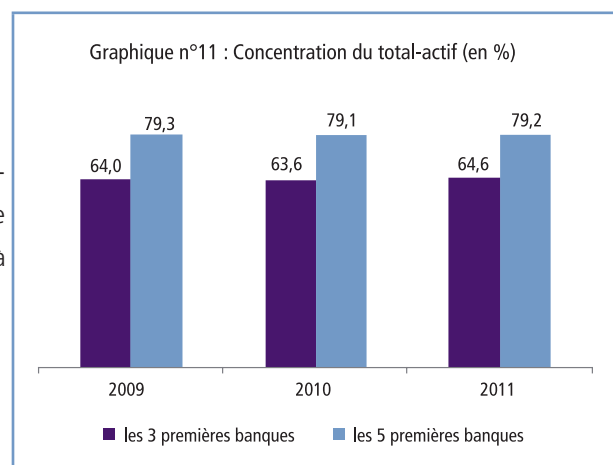


5 - LES PARTS DE MARCHÉ DES BANQUES SONT RESTÉES GLOBALEMENT STABLES

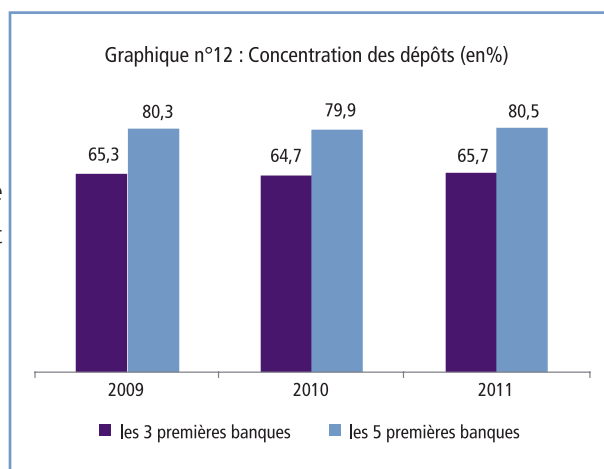
Le niveau de concentration bancaire est saisi à travers la part des actifs et celle des dépôts et crédits détenues par les trois et cinq premières banques.

5.1 - Concentration de l'activité des banques sur base sociale

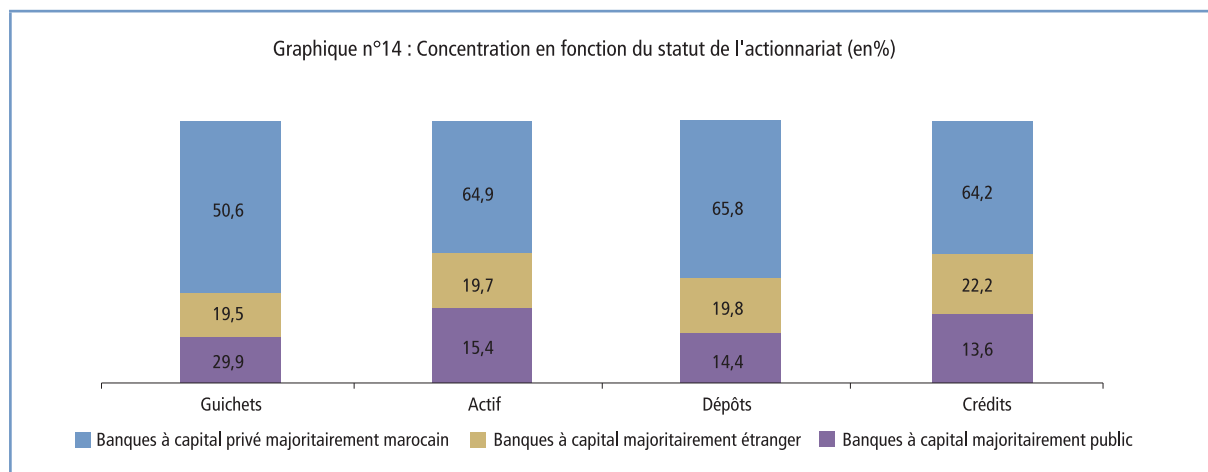
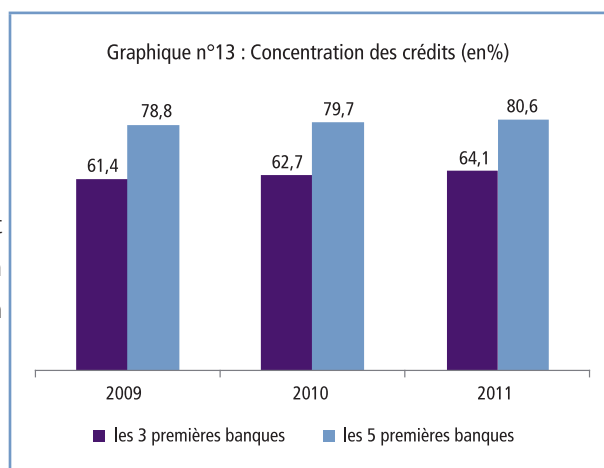
La part des trois premières banques dans le total-actif s'est renforcée d'un point à 64,6% d'une année à l'autre. Celle des cinq premières s'est maintenue à 79,2%.



La concentration des dépôts a enregistré une hausse d'un point à 65,7% pour les trois premières banques et de 0,6 point à 80,5% pour les cinq premières.

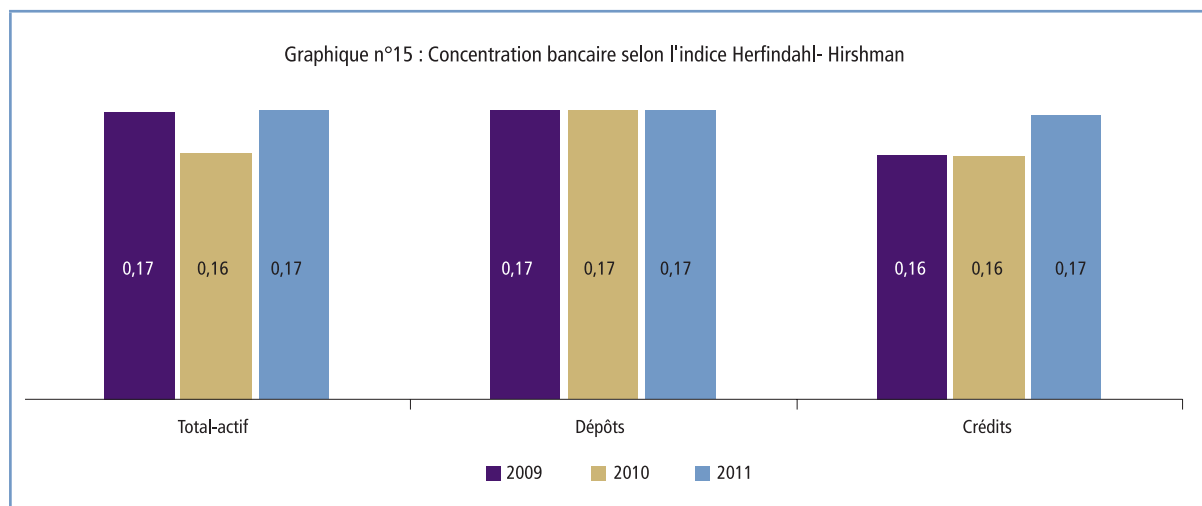


S'agissant des crédits, les trois premières banques ont été à l'origine de 64,1% des encours distribués, en hausse de 1,4 point et les cinq premières de 80,6%, en progression de 0,9 point.



L'analyse de la concentration en fonction du statut de l'actionariat fait ressortir que les banques à capital privé majoritairement marocain, tirant profit de l'étendue de leur réseau, disposaient à fin 2011 de 50,6% des guichets, 64,9% du total-actif, 65,8% des dépôts et 64,2% des crédits. Les banques à capital majoritairement étranger

détenaient 19,5% des guichets, 19,7% du total-actif, 19,8% des dépôts et 22,2% des crédits. Pour leur part, les banques à capital majoritairement public concentraient 29,9% des guichets bancaires, 15,4% du total-actif, 14,4% des dépôts et 13,6% des crédits.

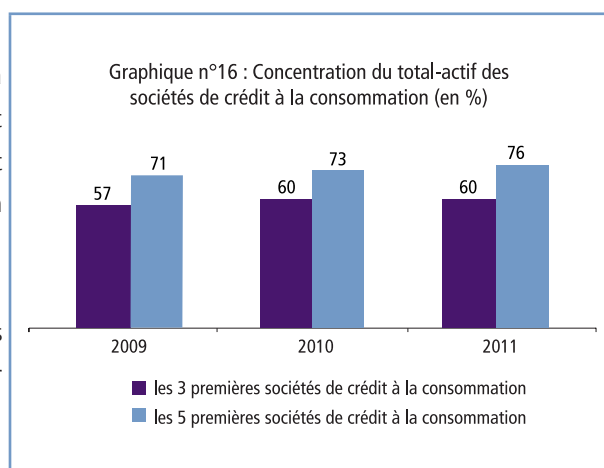


Les résultats de calcul de l'indice de Herfindahl-Hirshman¹ ont montré que le niveau de concentration du marché bancaire marocain est modéré tant en terme d'actifs, de crédits que de dépôts.

5.2 - Concentration de l'activité des sociétés de financement

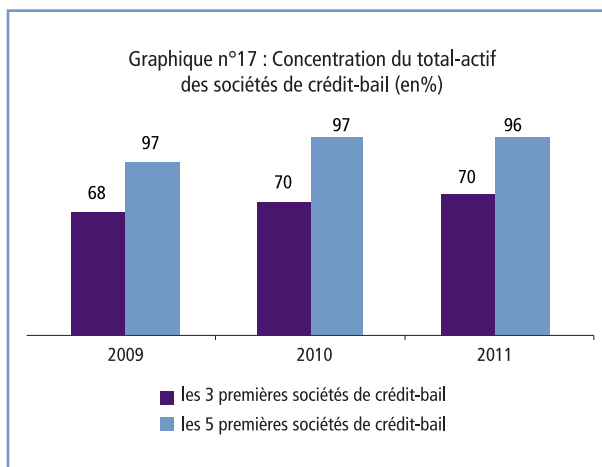
La part des trois principales sociétés de crédit à la consommation, dans le total-actif du secteur, s'est maintenue à 60% et celle des cinq premières s'est renforcée de 3 points à 76%, en relation avec l'opération de fusion-absorption qu'a connue le secteur.

Les sociétés de crédit à la consommation adossées à des institutions financières, au nombre de 11, ont vu leur part ressortir à 97% du total-actif.



¹ Cet indicateur, qui additionne les puissances carrées des parts de marché des banques, se situe dans une fourchette de 0 à 1. Un indice inférieur à 0,10 témoigne d'un marché peu concentré, d'un marché modérément concentré, s'il est compris entre 0,10 et 0,18 et d'un marché fortement concentré, pour une valeur supérieure à 0,18.

S'agissant des sociétés de crédit-bail, la position des 3 premières sociétés s'est établie à 70% et celle des cinq premières à 96%.



5.3 – Concentration de l'activité de crédit sur base consolidée

En terme consolidé, le niveau de concentration s'est accru par rapport à 2010. En effet, la part des 3 premiers groupes bancaires dans le total des crédits a augmenté de 2 points à 64%. En revanche, celle des 5 premiers s'est maintenue à 81%.

Évolution de la concentration des crédits sur base consolidée (en%)

	Crédits à l'équipement et de trésorerie aux entreprises			Crédits immobiliers			Crédits à la consommation			Total des crédits		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Les 3 premières banques	57	62	63	64	64	64	63	65	66	59	62	64
Les 5 premières banques	77	81	82	82	81	82	83	84	84	78	81	81

L'analyse de la concentration par objet du crédit a montré que les trois premiers groupes bancaires ont distribué 63% des crédits de trésorerie et à l'équipement, 64% du crédit immobilier et 66% du crédit à la consommation. Les cinq premiers ont été à l'origine de 82% pour les deux premières catégories de crédit et de 84% pour la troisième.

II. ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES

Dans un environnement international caractérisé par le ralentissement sensible de l'activité dans les principaux pays partenaires du Maroc, l'année 2011 a été marquée par une faible progression de la demande extérieure qui s'est traduite par une décélération des activités les plus orientées vers l'exportation. En revanche, la vigueur de la demande intérieure a soutenu la croissance dans les autres secteurs notamment le bâtiment et travaux publics.

En dépit de ce contexte, le système bancaire a pu maintenir sa résilience, en affichant de bons indicateurs d'activité et de rentabilité, confirmant, par là-même, les bonnes performances réalisées durant les années précédentes.

1 - L'ACTIVITÉ DES BANQUES A ENREGISTRÉ UNE HAUSSE PLUS MARQUÉE QU'EN 2010

Le développement de l'activité bancaire a reposé, en ce qui concerne, les emplois, sur le dynamisme de l'activité de crédit et la hausse du portefeuille-titres. La croissance du passif a été tirée par l'accroissement tant des dépôts que des ressources de marché.

1.1 - Les emplois des banques se sont développés grâce à la bonne tenue des activités du crédit et sur titres

Au terme de 2011, l'activité des banques a affiché une nouvelle progression plus marquée que celle de 2010. A la fin de cet exercice, le total de leur bilan cumulé s'est inscrit en hausse de 9,6%, après 3,6% un an auparavant, pour ressortir à 971 milliards de dirhams¹. Si les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont accusé une baisse, les créances sur la clientèle et le portefeuille-titres ont, en revanche, contribué positivement à cette croissance.

Rapporté au PIB, le total-bilan des banques a représenté 121%, marquant une hausse de 5 points par rapport à 2010.

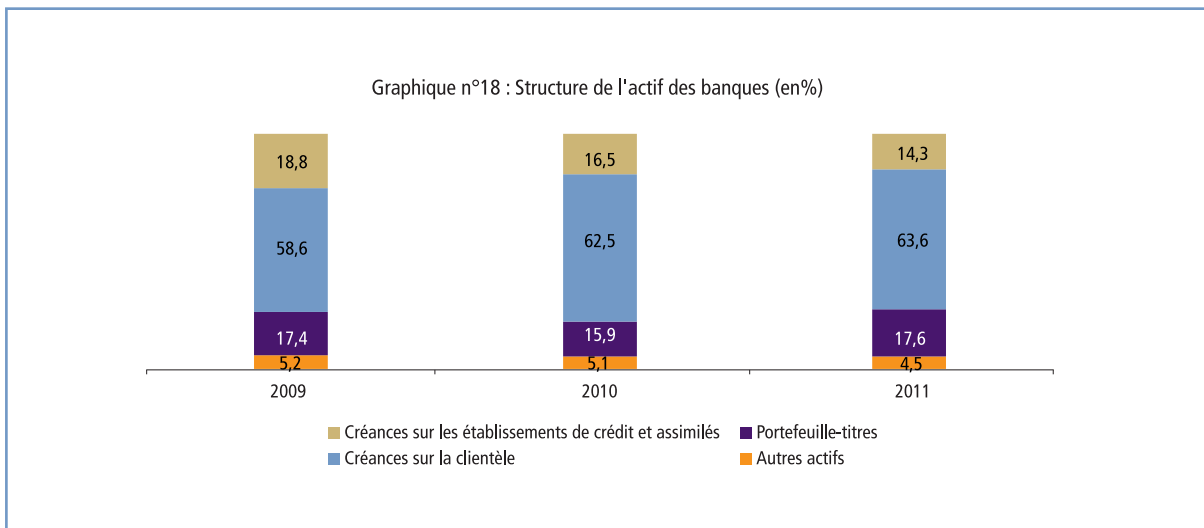
¹ Les données de 2009 et 2010 diffèrent légèrement de celles publiées dans les rapports 2009 et 2010, du fait de la prise en compte pour la première fois des données d'Al-Barid Bank.

Evolution des emplois des banques (Activité-Maroc)

(en millions de dirhams)

	2009	2010	2011	Variation 2010/2011 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	161 608	146 057	139 271	-4,6
Créances sur la clientèle	500 394	553 432	617 391	11,6
Portefeuille-titres	148 357	140 539	171 098	21,7
dont Bons du Trésor	80 705	69 290	86 288	24,5
Valeurs immobilisées	16 981	18 431	19 776	7,3
Autres actifs	27 184	27 157	23 399	-13,8
Total	854 524	885 616	970 935	9,6

L'activité des banques est demeurée concentrée sur le marché intérieur, les actifs bancaires libellés en devises réalisés avec des contreparties non résidentes ayant représenté, à fin 2011, moins de 2% du total de leur bilan.



La structure des emplois des banques a été marquée par un renforcement du poids des créances sur la clientèle, leur part s'étant accrue de 1,1 point à 63,6%. Le portefeuille-titres, tiré par la hausse notable des acquisitions en bons du Trésor, a vu sa part augmenter de 1,7 point à 17,6%. A l'inverse, la part des créances sur les établissements de crédit et assimilés s'est repliée de 2,2 points à 14,3%.

1.1.1. Les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont baissé, en relation avec le repli des dépôts auprès de la Banque centrale

Avec un encours de 139,3 milliards de dirhams, les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont accusé une nouvelle baisse de 4,6% d'une année à l'autre, qui s'explique par le repli des dépôts auprès de la Banque centrale et, dans une moindre mesure, des créances interbancaires sur le marché local et ce, malgré la hausse des placements auprès des banques installées à l'étranger et le redressement des prêts aux sociétés de financement.

Sur ce total, les créances libellées en devises se sont chiffrées à 29,6 milliards, accusant un nouveau repli de près de 3%, après celui de 20% enregistré en 2010.

Face au resserrement de la liquidité bancaire et après les baisses successives, au cours des années précédentes, du coefficient de la réserve monétaire, Bank Al-Maghrib a, en avril 2011, exclu de l'assiette de calcul de cette réserve, les comptes sur carnets afin d'alléger les pressions sur le marché interbancaire. Dans ces conditions, les dépôts des banques auprès de la Banque centrale ont marqué une contraction de 15,7% à 25,3 milliards de dirhams.

Les créances sur les banques locales libellées en dirhams et en devises se sont contractées de 1,8% à 18,4 milliards de dirhams, résultant de la baisse des prêts financiers de 24,5% à 4,3 milliards et des valeurs reçues en pension de 11,5% à 3 milliards, alors que les prêts de trésorerie se sont accrus de 14,9% à 11 milliards de dirhams.

Représentant à peine 8% du total des créances sur les établissements de crédit et assimilés, les placements auprès des banques installées à l'étranger ont augmenté de 23,7% à 11 milliards de dirhams, contre un repli de 44,3% l'année passée.

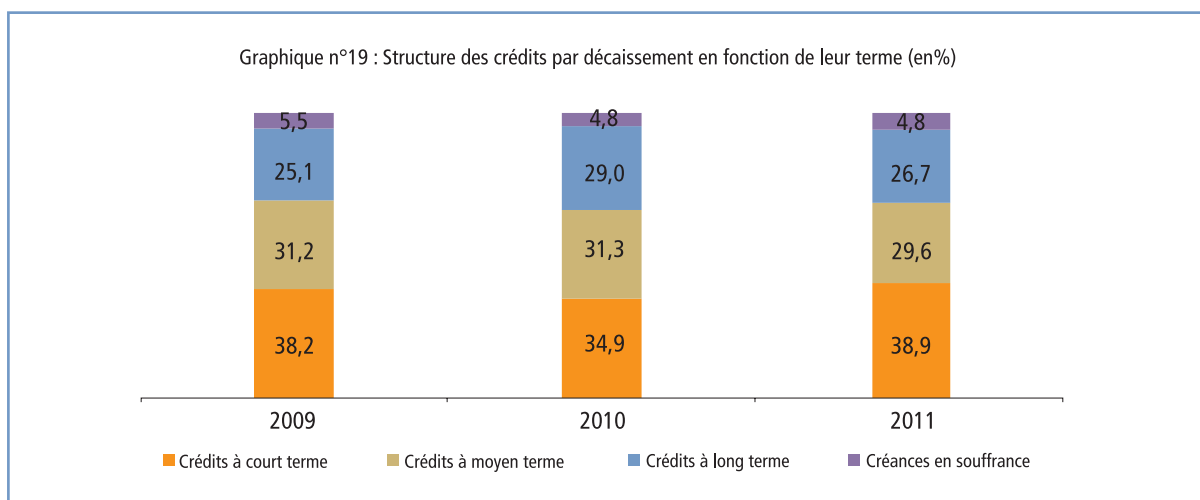
Après la baisse de 7,8% enregistrée en 2010, les prêts aux sociétés de financement se sont redressés de 6,2% à 50,8 milliards de dirhams, dont 36,4 milliards sous forme de prêts financiers et 14,4 milliards de prêts de trésorerie.

Les prêts aux autres établissements de crédit ont, de leur côté, accusé une baisse de 15% à 32,7 milliards de dirhams, en liaison avec le repli des prêts aux banques offshore de 10,6%.

1.1.2. Les crédits à la clientèle ont enregistré une croissance plus marquée

La croissance des crédits a été plus soutenue qu'en 2010 à la faveur de l'accroissement notamment des facilités de trésorerie aux entreprises et des prêts aux ménages. Ainsi, leur encours total, s'élevant à 685,5 milliards de dirhams¹ à fin 2011, s'est inscrit en augmentation de 11,2%, après celle de 8,5% en 2010. Toutefois, une bonne part de cette croissance a été réalisée au cours du dernier mois de l'année sous revue, comme le montre l'évolution en moyenne mensuelle des crédits, qui s'est établie à 8%. Rapporté au PIB, l'encours des crédits, a représenté 86%, contre 81% l'année passée.

¹ Les données sur le crédit sont calculées du point de vue prudentiel. Elles sont différentes de celles retenues dans le cadre des statistiques monétaires.

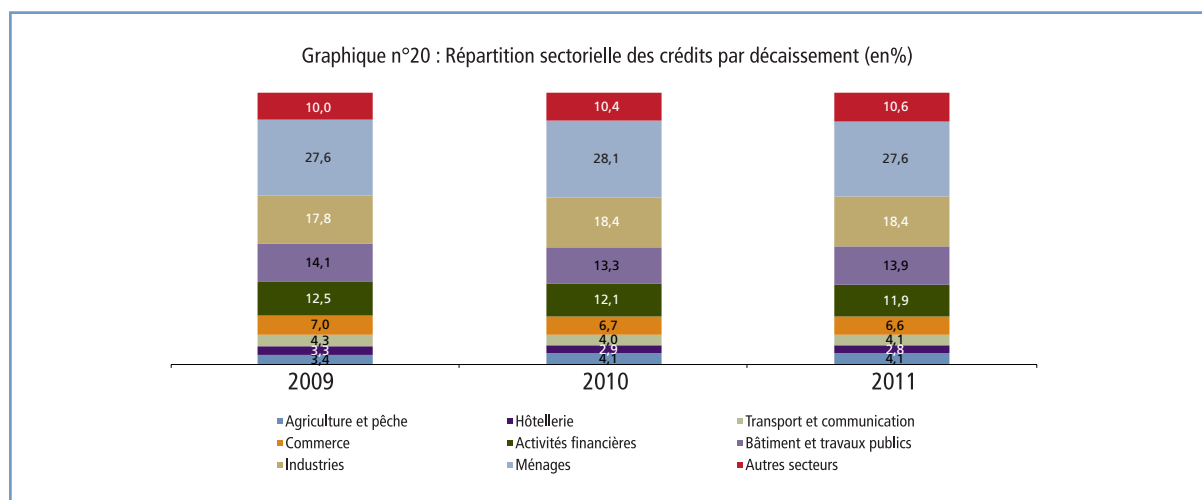


Compte tenu d'une hausse plus rapide des crédits de trésorerie, l'encours des prêts à court terme a augmenté de 24% à 267 milliards de dirhams, contre une légère baisse en 2010, leur part s'étant hissée de 35% à 39%. En revanche, les prêts à moyen et long terme, après une hausse de 16% une année auparavant, ont vu leur taux de progression décélérer à 3,8%. Leur encours s'est établi à 385,8 milliards, représentant une part de 56,3%, contre 60,3% l'année précédente.

Après les baisses successives enregistrées depuis 2005, les créances en souffrance des banques se sont accrues de 10% pour totaliser un encours de 32,7 milliards de dirhams, reflétant la dégradation de la qualité du crédit au niveau de certains secteurs ayant subi les contrecoups de la crise économique internationale qui a frappé les économies partenaires du Maroc. La montée des risques a concerné les secteurs du bâtiment et travaux publics, du transport maritime ainsi que celui du tourisme. Toutefois, le ratio moyen des créances en souffrance s'est stabilisé autour de 4,8%.

Les créances en souffrance ont été couvertes par des provisions à hauteur de 69%, contre 70% en 2010.

La répartition sectorielle des crédits par décaissement montre que la plupart des secteurs de l'économie ont maintenu leurs parts inchangées, à l'exception des ménages qui ont vu leur poids baisser légèrement au profit du secteur du bâtiment et travaux publics.



Après une hausse limitée à 2,2% l'année précédente, les prêts au secteur du bâtiment et travaux publics se sont renforcés de 16,2% à 95 milliards, dont près de 71% ont bénéficié aux promoteurs immobiliers. La part de ce secteur dans le total des crédits s'est accrue de 0,7 point à près de 14%.

Le secteur des industries a disposé d'un encours de crédit de 126,3 milliards, marquant une hausse de 11,2%, après celle de 12,4% enregistrée une année auparavant. Sa part dans le total des crédits s'est affichée à 18,4%, identique à celle de 2010. Cette évolution a profité notamment aux activités relevant du secteur de l'énergie et de l'eau ainsi que des industries manufacturières.

Ainsi, l'encours des crédits affectés au secteur de l'énergie et de l'eau s'est accru de 28,8% à 31,2 milliards, en relation avec la hausse des besoins en fonds de roulement des sociétés pétrolières. Le secteur des industries manufacturières a, quant à lui, vu son encours de crédit augmenter de 8,6% à 83,8 milliards, contre 10,2% en 2010. En revanche, la croissance des crédits alloués aux activités relevant du secteur des industries extractives a contribué négativement à l'évolution des crédits au secteur secondaire.

En relation avec le redressement des prêts aux sociétés de financement, le secteur des activités financières a disposé d'un encours de 81,6 milliards de dirhams, en hausse de 9,7%, rythme plus élevé que celui de 2010, qui était de 5%. Toutefois, la part de ce secteur dans le total des crédits s'est maintenue à près de 12%.

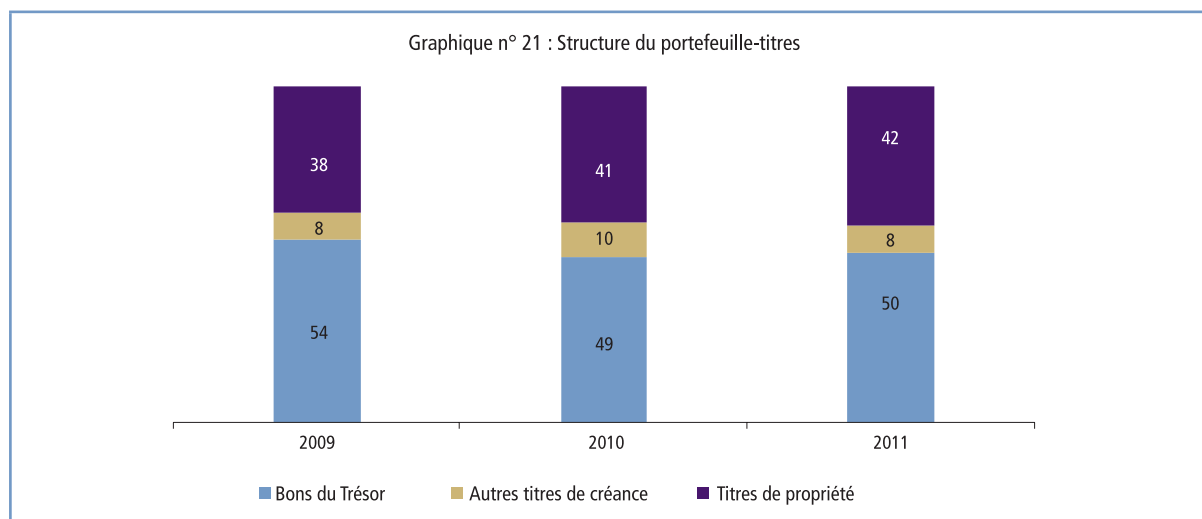
Représentant 6,6% du total, les prêts au secteur du commerce se sont hissés de 9% à 45 milliards, contre 4% une année auparavant, évolution résultant notamment de la hausse des crédits accordés aux négociants des céréales et aux sociétés de grande distribution.

Les crédits au secteur de l'hôtellerie, représentant 2,8% du total, se sont redressés de 8% à 19 milliards de dirhams, après une baisse de 4,9% en 2010, année marquée par des opérations de radiation de créances en souffrance.

Représentant 27,6% du total, les crédits destinés aux ménages, avec un encours de près de 189 milliards de dirhams, ont marqué une hausse de 9,2%, contre 10,4% en 2010. Près de 72% de ces crédits ont financé les acquisitions de logements.

1.1.3. Le portefeuille-titres s'est développé à la faveur de l'accroissement notable des acquisitions en bons du Trésor

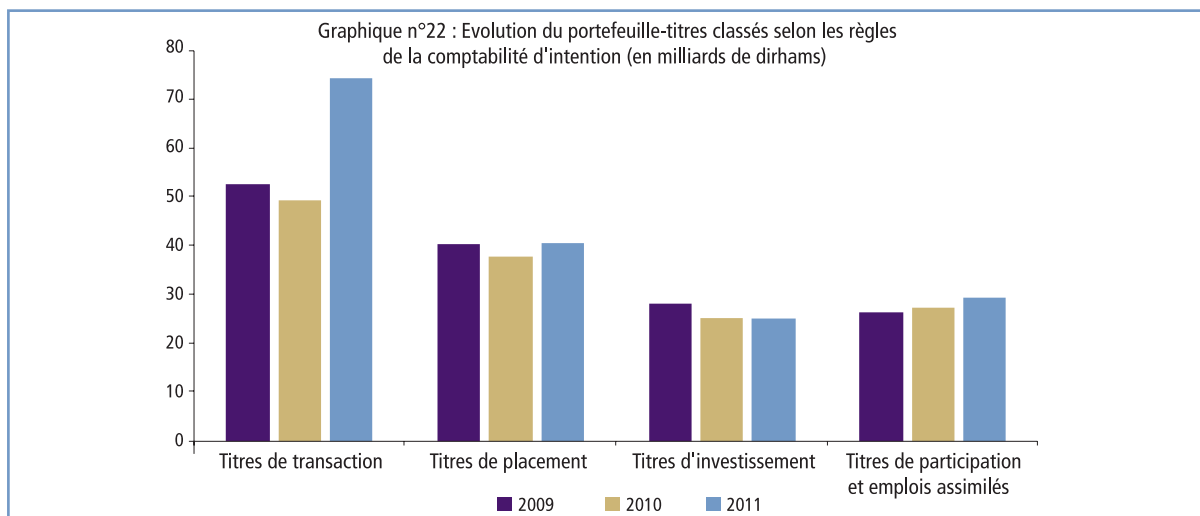
Après un repli de 5,2% en 2010, le portefeuille global des titres détenus par les banques, d'une valeur brute de 172,4 milliards de dirhams, s'est accru de 21,3%. La structure de ce portefeuille a subi des changements par rapport à l'année précédente avec un léger renforcement de la part des bons du Trésor et de celle des titres de propriété, qui ont représenté ensemble 92% du total, et une baisse de celle des autres titres de créance à 8%.



Pour couvrir ses besoins de financement, le Trésor a dû recourir au marché de la dette, particulièrement sur les maturités longues. Aussi, le portefeuille des bons du Trésor des banques, se chiffrant à 86,3 milliards, soit près de 9% des emplois, contre 7,8% une année auparavant, s'est hissé de 24,5%, contre une baisse de 14,1% l'année précédente.

Parallèlement, les titres de propriété, représentant 42% du portefeuille global, ont augmenté de 24,6% à 72,2 milliards, évolution induite notamment par l'acquisition de parts d'OPCVM. A l'inverse, les autres titres de créance ont baissé de 5,2% à 13,8 milliards de dirhams.

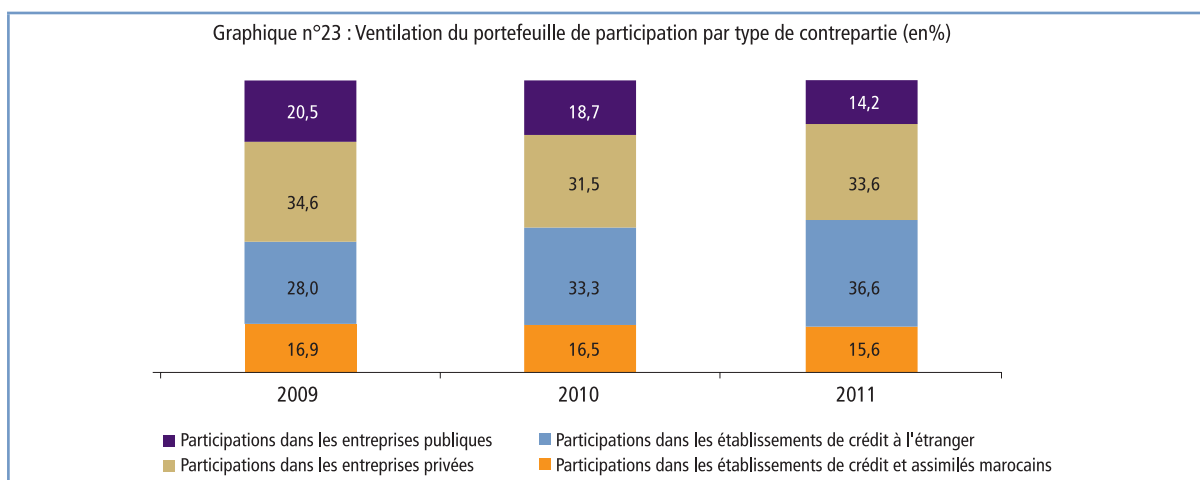
L'analyse du portefeuille-titres selon les règles de la comptabilité d'intention montre que les titres de transaction ont représenté 44% du total, suivi des titres de placement avec 24% et des titres de participation et d'investissement avec respectivement 17 et 15%.



Pour améliorer leur position en actifs liquides, les banques ont dû renforcer leur portefeuille de transaction pouvant être facilement mobilisé, en procédant à de nouvelles acquisitions de bons du Trésor ou en recourant à des opérations d'emprunt de titres. Composé à hauteur de 48% de bons du Trésor, 49% de titres de propriété et 3% des autres titres de créance, le portefeuille de transaction a ainsi marqué une hausse de 52% à 75,7 milliards de dirhams.

Parallèlement, le portefeuille de placement, s'établissant à 41,2 milliards, s'est inscrit en hausse de 5,8% et le portefeuille d'investissement, constitué exclusivement de titres de créance, a vu son encours stagner à 25,5 milliards de dirhams.

Le renforcement des banques dans le capital des établissements de crédit à l'étranger et des entreprises installées au Maroc a été à l'origine de la hausse du portefeuille de participation de 8%, contre 4% l'année précédente. L'encours de ces titres a totalisé 30 milliards, dont près de 72% sous forme de participations dans les entreprises liées.



Le montant total des participations détenues dans le capital des établissements de crédit installés à l'étranger s'est chiffré à 10,7 milliards, marquant une hausse de 19,6%, qui fait suite à celle de 30,5% affichée en 2010. Cet encours a représenté 37% du portefeuille de participation et près de 14% des fonds propres comptables des banques.

Les provisions pour dépréciation du portefeuille-titres se sont repliées de 3% à 1,3 milliard de dirhams, dont 88% ont été affectées à la couverture des titres de participation et emplois assimilés.

1.2 - Le recours des banques aux ressources de marché s'est accéléré

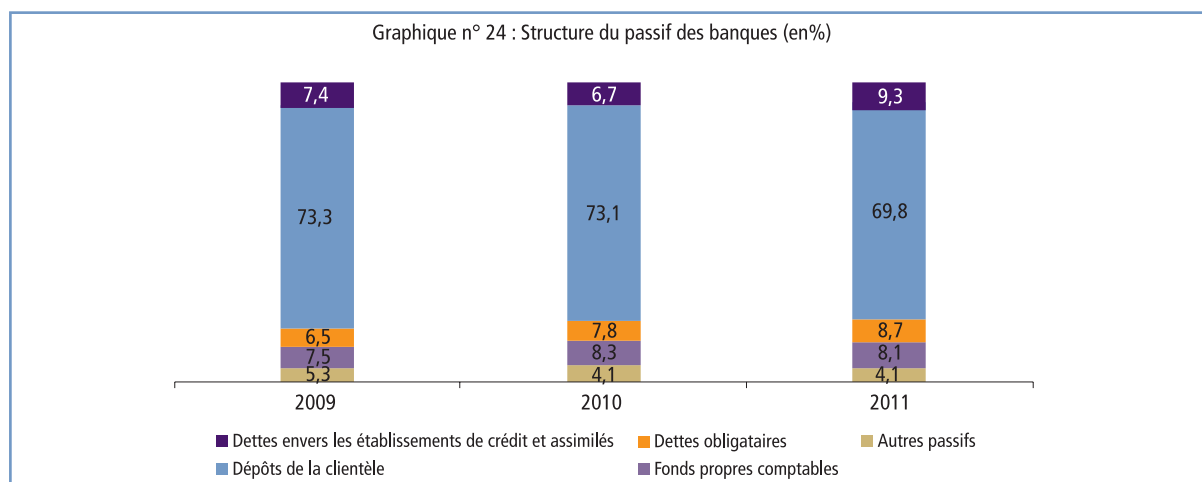
Compte tenu de la persistance du resserrement de la liquidité, les banques ont été amenées à diversifier leurs ressources et à adapter leur gestion actif-passif. Dans ce sillage, elles se sont efforcées de rééquilibrer leur bilan en allongeant la maturité des ressources, en recourant en particulier au marché de la dette privée.

Evolution des ressources des banques (Activité-Maroc)

(en millions de dirhams)

	2009	2010	2011	Variation 2010/2011 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	62 742	59 226	90 151	52,2
Dépôts de la clientèle	626 628	647 852	677 248	4,5
Dettes obligataires	55 830	68 546	84 318	23,0
- Titres de créance émis	36 476	48 472	62 708	29,4
- Dettes subordonnées	19 354	20 074	21 610	7,7
Fonds propres	64 033	73 707	78 434	6,4
Résultat net	9 218	9 728	10 060	3,4
Autres passifs	36 072	26 557	30 724	15,7
Total	854 523	885 616	970 935	9,6

De ce fait, la structure des ressources a subi des changements par rapport à 2010. Ainsi, la proportion des dépôts collectés auprès de la clientèle a baissé de 3,3 points à 69,8%, alors que la part des dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'est renforcée de 2,6 points à 9,3% et celle des dettes obligataires s'est accrue de 0,9 point à 8,7%. S'agissant des fonds propres, leur part s'est globalement maintenue à 8,1%.



Comme pour les emplois, les ressources en devises des banques détenues par les non résidents ont représenté moins de 2% du total des ressources bancaires.

1.2.1. Le refinancement auprès de la Banque centrale s'est accru

Sous l'effet notamment de la hausse du recours des banques au refinancement de la Banque centrale, leurs dettes envers les établissements de crédit et assimilés se sont accrues de 52,2%, contre une baisse de 5,6% une année auparavant, pour totaliser un encours de 90,2 milliards de dirhams. Cette évolution a résulté d'une progression des dettes en dirhams de 55% à 58,6 milliards et des dettes en devises de 45,3% à 31,6 milliards de dirhams.

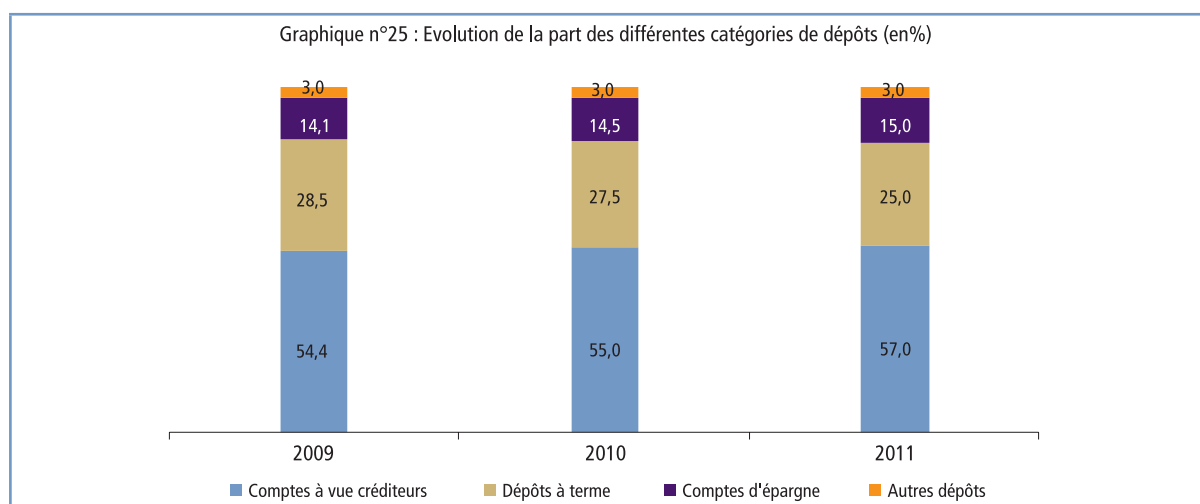
Les dettes des banques envers la Banque centrale ont vu leur encours passer, d'une année à l'autre, de 11 à 34 milliards de dirhams.

Les dettes envers les banques locales, après une hausse de 33% l'année passée, se sont repliées de 6,6% à 23 milliards, dont 11 milliards sous forme d'emprunts de trésorerie, 3 milliards de prêts financiers et 8,8 milliards de valeurs données en pension. Pour ce qui est des dettes envers les établissements de crédit à l'étranger, elles ont presque doublé à 16,5 milliards, représentant 18% du total des dettes envers les établissements de crédit et assimilés.

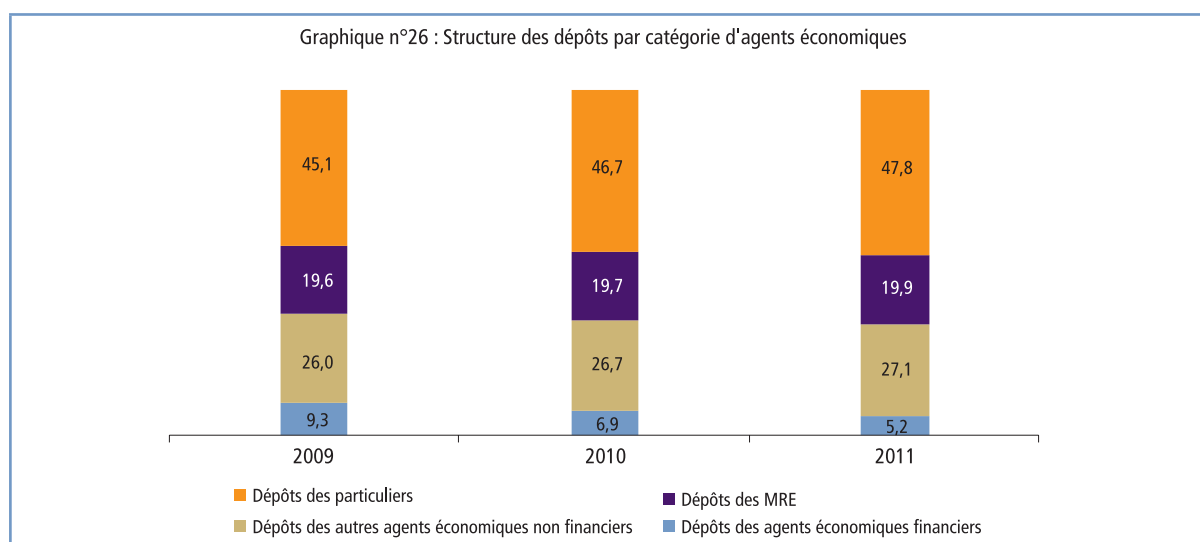
1.2.2. La croissance des dépôts s'est poursuivie à la faveur du développement des dépôts non rémunérés

Les dépôts collectés auprès de la clientèle, dont l'évolution a été caractérisée par une stagnation durant le premier semestre de l'année sous revue, ont totalisé, à fin décembre 2011, plus de 677 milliards de dirhams, marquant une hausse de 4,5%, après celle de 3,3% l'année précédente. Cette évolution s'explique par la bonne tenue des placements à vue, les dépôts à terme ayant, quant à eux, accusé une baisse plus prononcée que celle de l'année précédente. Rapportés au PIB, les dépôts ont représenté 84%, en repli d'un point par rapport à 2010.

Ainsi, les dépôts à vue se sont appréciés de 8,3% à 386 milliards de dirhams, contre 4,3% l'année précédente et les comptes d'épargne, avec un montant de 102,2 milliards, ont augmenté de 9%, contre 6%. En revanche, les dépôts à terme ont accusé une baisse de 5,2% à 169 milliards de dirhams, évolution traduisant l'impact des arbitrages des gros déposants au profit des placements alternatifs.



L'examen des dépôts par agent économique a montré que les dépôts des particuliers résidents, s'établissant à 322,5 milliards, ont enregistré une progression de 7,4%, contre 7,1% en 2010 et ceux des dépôts des MRE, s'élevant à 134,2 milliards, ont augmenté de 5,7%, contre 4,5%.

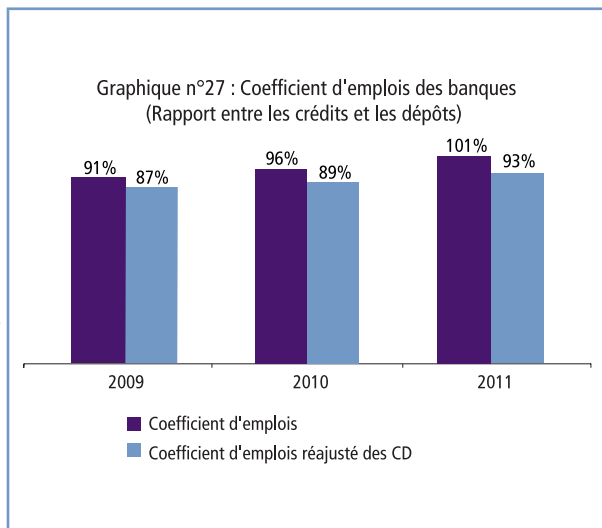


Les dépôts des autres agents économiques non financiers ont atteint 183 milliards, s'inscrivant en progression de 6,3%, contre 6,5% l'année précédente. Représentant 5,2% du total des dépôts, les ressources collectées auprès des agents économiques financiers¹, de nature volatile, ont affiché une nouvelle baisse de 22%, consécutive à celle de 23% enregistrée en 2010.

¹Autres que les établissements de crédit et organismes assimilés

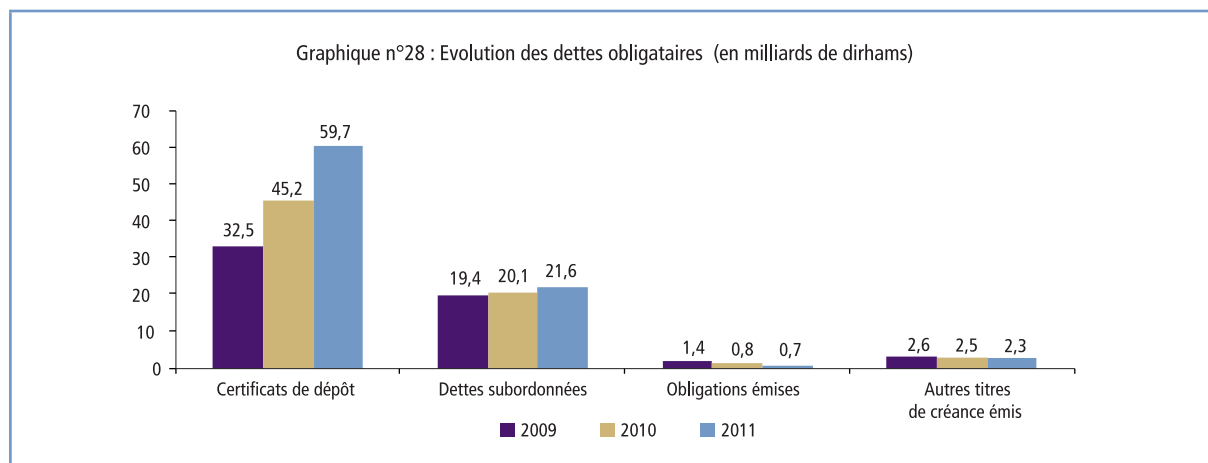
Les dépôts libellés en devises se sont chiffrés à 8,4 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de 22% et les dépôts en dirhams convertibles se sont accrus de 4,6% à 14 milliards. Ils ont représenté ensemble 3% du total des dépôts.

Compte tenu de ces évolutions, le coefficient d'emplois a encore une fois augmenté pour ressortir à 101%, en hausse de 5 points. Si l'on tient compte de l'encours des certificats de dépôt émis par les banques, ce coefficient s'est établi à 93%.

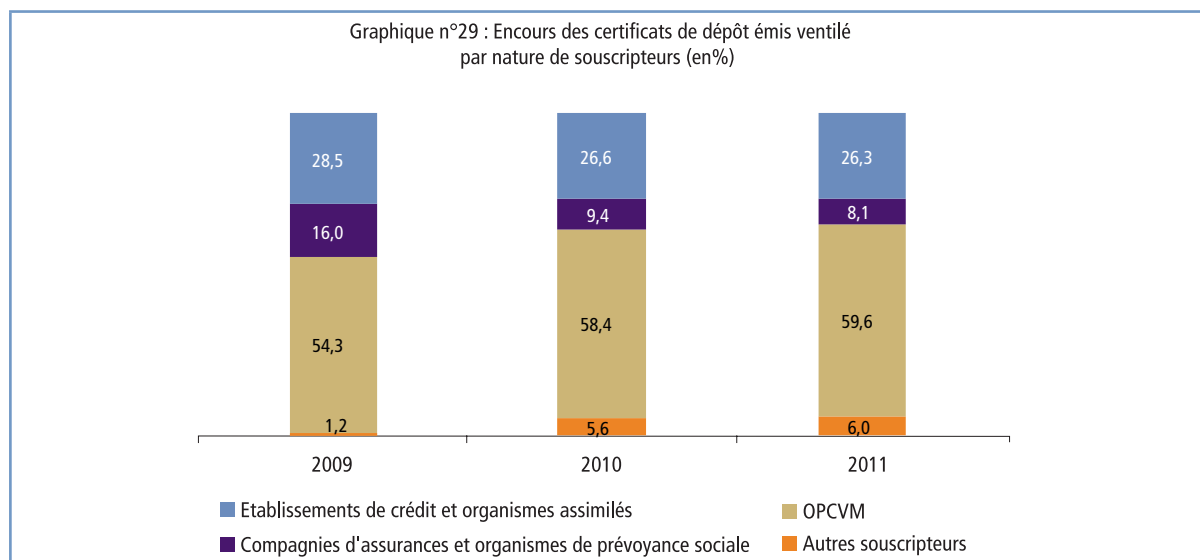


1.2.3. Les banques ont poursuivi le développement de leurs ressources stables

Parallèlement au développement de leurs dépôts, les banques ont continué à diversifier leurs ressources en ayant recours au marché de la dette privée. A fin décembre 2011, l'encours des dettes obligataires, cumulant 84,3 milliards, a crû au même rythme qu'en 2010, soit 23%, évolution liée notamment à la hausse des certificats de dépôt.



Représentant 71% du total des dettes obligataires, les certificats de dépôt, totalisant 59,7 milliards de dirhams, ont ainsi augmenté de 32%, en léger retrait par rapport au niveau de 2010, qui était de 39%.



L'analyse des émissions des certificats de dépôt par souscripteurs initiaux fait ressortir que la contribution des OPCVM s'est renforcée de 1,2 point à 59,6%, au détriment de la part des établissements de crédit et organismes assimilés qui a baissé de 0,3 point à 26,3% et de celle des compagnies d'assurances et de prévoyance sociale qui s'est repliée de 1,3 point à 8,1%.

Les obligations et les autres titres de créance émis, représentant ensemble moins de 5% du total, ont de nouveau décliné respectivement de 17% et 7,5%.

Pour leur part, les dettes subordonnées, avec un encours de 21,6 milliards de dirhams, ont enregistré une hausse de 7,7%, contre 3,7% en 2010.

1.2.4. Les fonds propres comptables des banques se sont consolidés

Les fonds propres comptables des banques se sont renforcés grâce à de nouvelles opérations d'augmentation de capital et, dans une moindre mesure, à la mise en réserve d'une part de leurs bénéfices. Ils se sont chiffrés à 78,4 milliards, marquant une progression de 6,4%, contre 15,1% observée en 2010. Leur part dans le total des ressources s'est établie à 8,1%, contre 8,3% une année auparavant.

1.3 - Les opérations de hors bilan se sont accrues à un rythme soutenu

Les éléments de hors bilan sont constitués d'engagements de financement et de garantie donnés ou reçus et d'engagements en devises et sur produits dérivés.

Les engagements donnés par les banques se sont inscrits en hausse de 6,8% à 185 milliards de dirhams, en raison du développement des engagements de garantie de 15% à 111 milliards, alors que les engagements de financement, notamment sous forme d'ouverture de crédits confirmés, ont décliné de 4% à 74 milliards de dirhams.

Les engagements de financement et de garantie en faveur de la clientèle, représentant 78% du total des engagements donnés, ont augmenté de 4% à 145,5 milliards. Parallèlement, les engagements donnés en faveur des établissements de crédit et assimilés se sont hissés de 18% à 39,5 milliards de dirhams.

Les engagements reçus d'établissements de crédit et assimilés, d'un montant de 52,4 milliards, se sont accrus de 3%. Ils sont constitués d'engagements de financement pour un encours de 3,3 milliards, en progression de 3,7% et d'engagements de garantie pour couvrir notamment des risques excédant les exigences réglementaires, d'un montant de 49,1 milliards, en hausse de 3%.

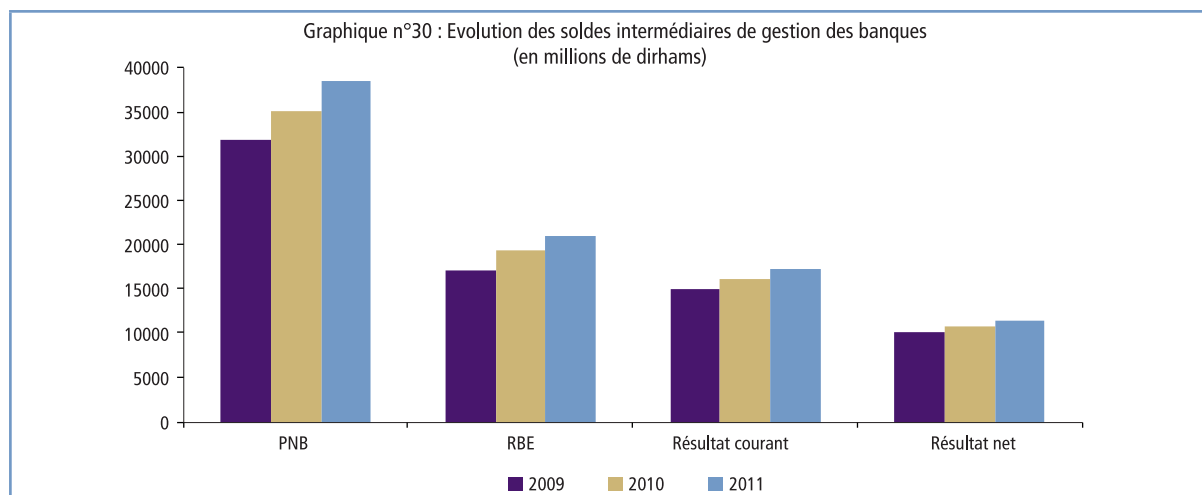
Après une augmentation de 2,2% l'année précédente, les engagements en devises ont progressé de 53,8% à 129,4 milliards. Si les opérations de change au comptant ont accusé une baisse de 27% à 10,1 milliards, celles à terme ont, à l'inverse, marqué une expansion de 69,7% à 119,3 milliards. Cette dernière évolution reflète le recours accru des opérateurs aux mécanismes de couverture contre le risque de change.

Parallèlement, les engagements sur produits dérivés, après une croissance de 30,3% en 2010, ont vu leur rythme de progression s'accroître à 33% pour totaliser un montant de 33,6 milliards. Les opérations sur instruments de taux d'intérêt ont constitué la principale activité avec 43% de cet encours, suivies de celles liées à des instruments de change qui en ont représenté 34%.

2 - EN DÉPIT D'UNE CONJONCTURE PEU PORTEUSE, LES BANQUES ONT DÉGAGÉ DES MARGES BÉNÉFICIAIRES SATISFAISANTES

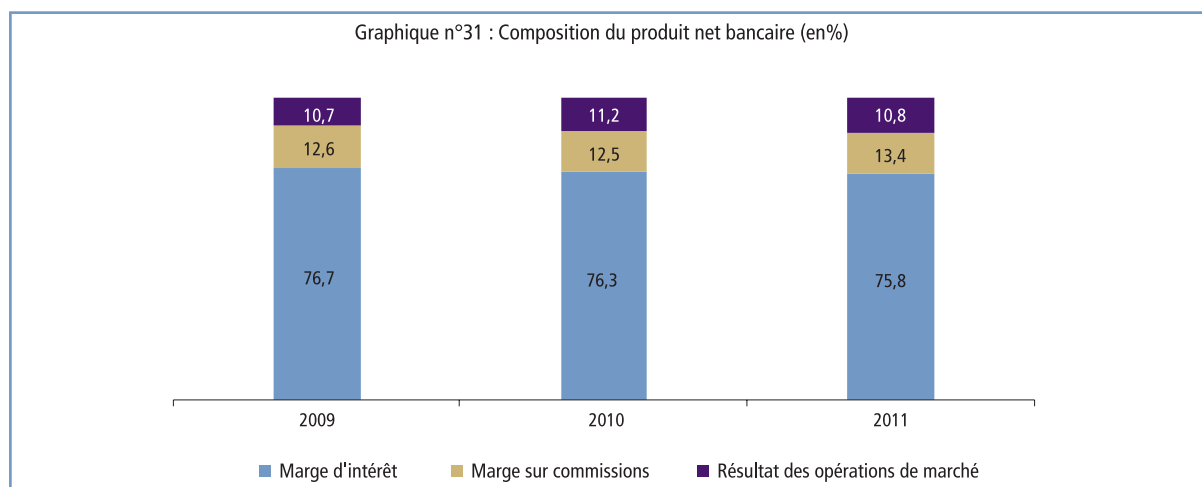
Malgré une conjoncture économique difficile, les banques ont globalement clôturé l'exercice 2011 avec un résultat net positif en évolution. Cette croissance a reposé sur la solidité des revenus générés par les activités d'intermédiation et la hausse maîtrisée des frais généraux. Le coût du risque a, quant à lui, augmenté, mais à un rythme moins rapide que l'année précédente.

Ces évolutions sont examinées, ci-après, à travers l'analyse des principaux soldes intermédiaires de gestion.



2.1 - La progression du produit net bancaire s'est inscrite en léger retrait par rapport à l'année passée

Le produit net bancaire (PNB), l'un des éléments pertinents de mesure de la rentabilité, s'est établi à 36 milliards, marquant une hausse de 9,3%, en léger retrait par rapport au niveau observé en 2010, qui était de 9,7%. Cette évolution s'explique par le ralentissement de la marge d'intérêt et du résultat des opérations de marché, la marge sur commissions s'étant inscrite en progression plus importante.



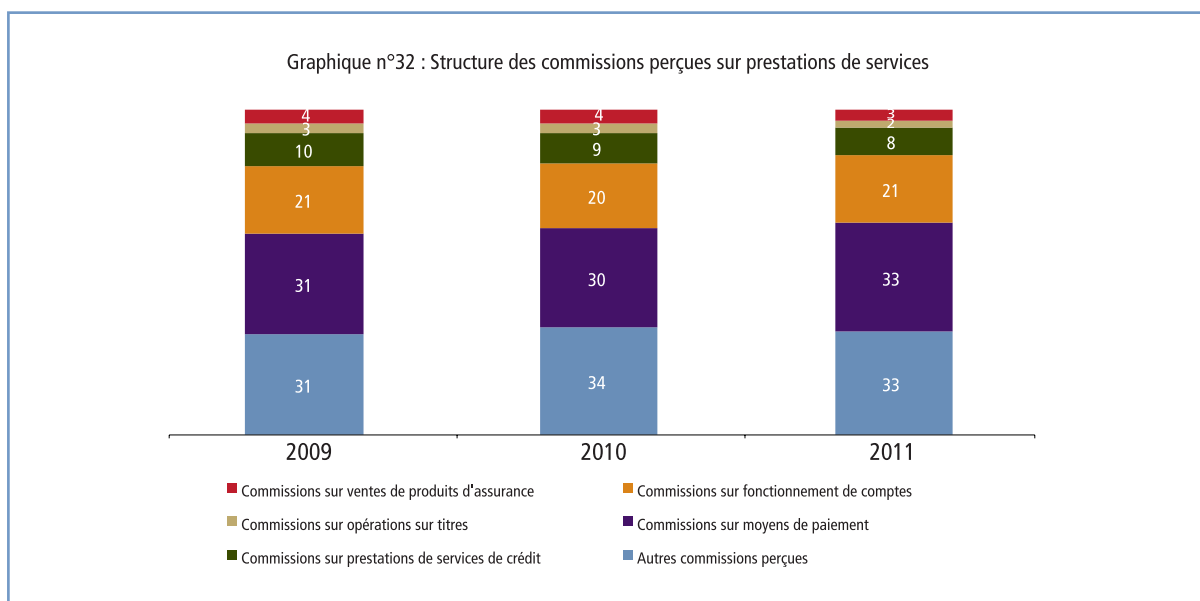
La marge d'intérêt s'est établie à 26,8 milliards de dirhams, enregistrant un taux de croissance moindre qu'en 2010, soit 7,8% contre 10,4%. Cette évolution est intervenue dans un contexte marqué par une stabilisation, sur un plan global, des coûts des ressources et des taux d'intérêt débiteurs.

Constituant 6% du total, le produit d'intérêt net sur les opérations avec les établissements de crédit et assimilés s'est apprécié de 75% à 1,8 milliard de dirhams, bénéficiant d'une hausse plus marquée des intérêts perçus sur les prêts interbancaires (+28,5%) que celle des intérêts servis sur les emprunts (+3,3%).

Pour sa part, le produit d'intérêt net sur les opérations avec la clientèle s'est accru en moyenne de 10% à 24,4 milliards, reflétant une hausse des intérêts perçus sur les crédits de 8,2% à 33,8 milliards, qui a plus que compensé l'augmentation des intérêts servis sur les dépôts, soit 4%, à 9,5 milliards de dirhams.

S'agissant des titres de créance, ils ont dégagé un produit d'intérêt net en recul de 7,6% à 2,5 milliards de dirhams, suite à une hausse conjuguée des produits perçus de 11,5% à 5,6 milliards, et des charges servies de 33% à 3,2 milliards de dirhams, cette dernière évolution étant liée à la hausse de l'encours des titres de créance émis.

La marge sur commissions, représentant 13,4% contre 12,5% l'année passée, s'est chiffrée à 4,8 milliards, marquant une progression de 16,6%, contre 8,6% en 2010.



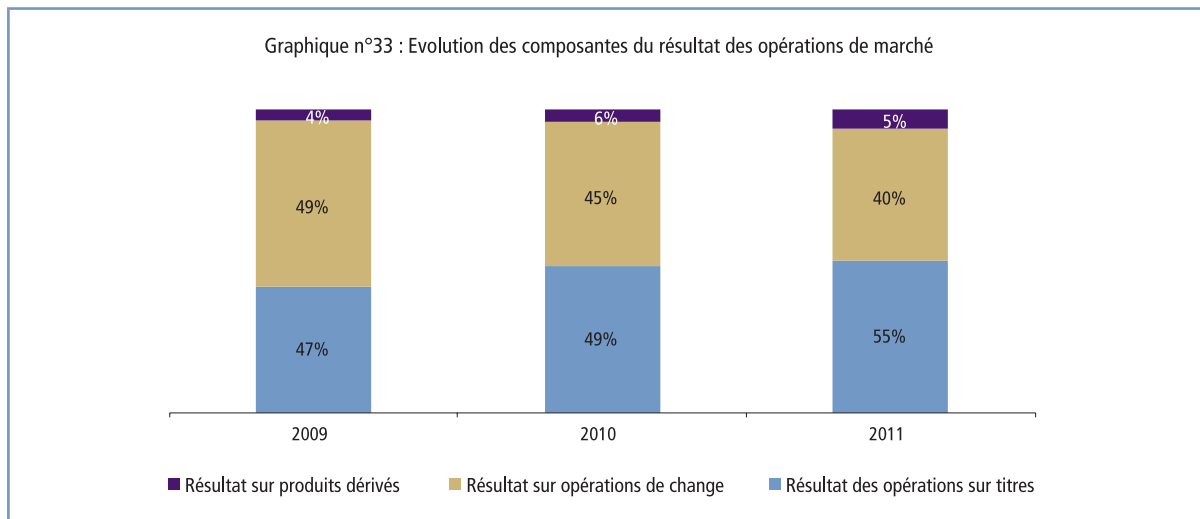
Les commissions sur prestations de services ont totalisé 4,9 milliards, marquant une progression de 16,7%, contre 9,9%. Cette accélération couvre des situations disparates.

En relation avec l'accroissement des nouveaux comptes ouverts à la clientèle et des instruments scripturaux, les commissions sur moyens de paiement et fonctionnement de comptes, représentant ensemble 54% du total des commissions perçues, se sont améliorées respectivement de 28% à 1,6 milliard et de 22% à 1 milliard de dirhams.

Après s'être maintenues inchangées l'année dernière, les commissions perçues sur prestations de services de crédit se sont orientées à la hausse, soit 3,5%, à 402 millions de dirhams, évolution intervenant dans un contexte marqué par une légère hausse de la demande du crédit.

A l'inverse, le faible volume des activités sur le marché boursier a contribué à la baisse des commissions perçues sur opérations sur titres de 18,8% à 102 millions de dirhams. S'agissant des commissions perçues sur ventes des produits d'assurance, elles sont restées au même niveau de l'année précédente, soit 170 millions de dirhams.

Les revenus liés aux activités de marché, totalisant 3,9 milliards, ont accusé une nouvelle décélération de leur rythme de progression, soit 5,7% contre 14,4%. Leur part dans le PNB a baissé de 0,4 point à 10,8%.

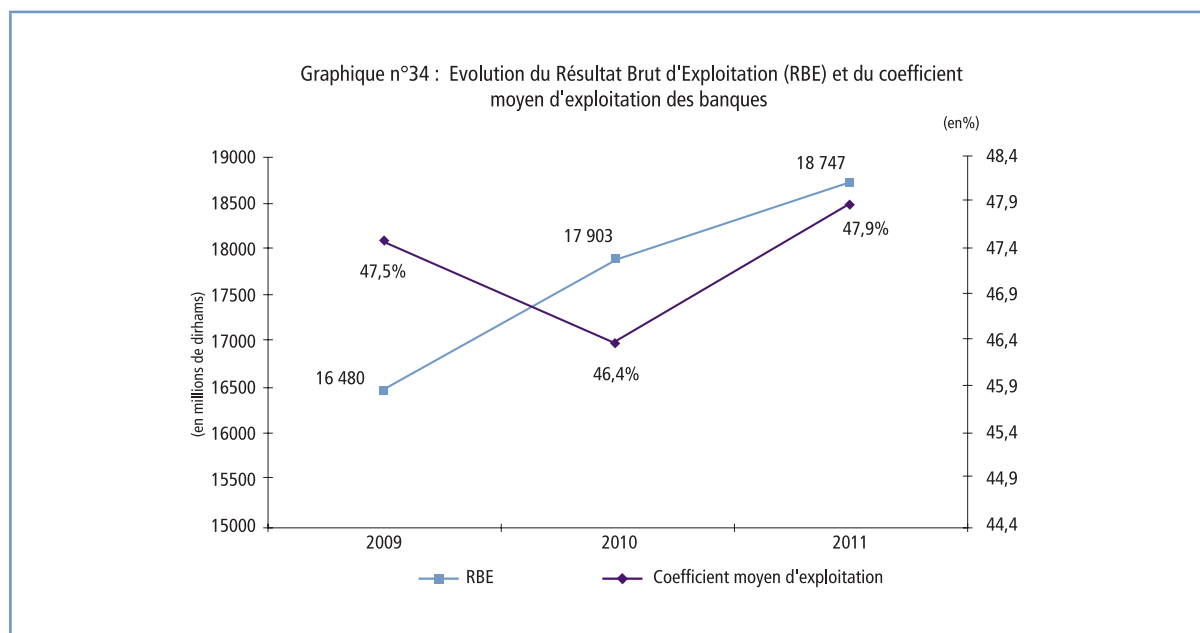


L'évolution des résultats des activités de marché renferme des situations contrastées. Elle traduit une baisse du résultat des opérations de change de 5,3% à 1,6 milliard et un repli de celui des produits dérivés de 13,9% à 191 millions. A l'inverse, le résultat des opérations sur titres s'est apprécié de 18% à plus de 2 milliards, dont 82% a été réalisé sur le portefeuille de transaction.

2.2 - Le résultat brut d'exploitation a enregistré une hausse moins soutenue, en relation avec la quasi-absence des résultats non récurrents

Les charges générales d'exploitation des banques ont augmenté de 13,3% à 17,2 milliards de dirhams du fait notamment des augmentations salariales qu'elles ont accordées au cours de 2011, dégageant un coefficient moyen d'exploitation de 47,9%, contre 46,4% en 2010. Cette évolution a résulté également de l'intégration, pour la première fois, des données d'Al-Barid Bank. Hors cet établissement, les charges générales d'exploitation se sont accrues à un rythme identique à celui de l'année précédente, soit 7%, affichant un coefficient moyen d'exploitation de 46,8%, en légère hausse de 0,5 point par rapport à 2010.

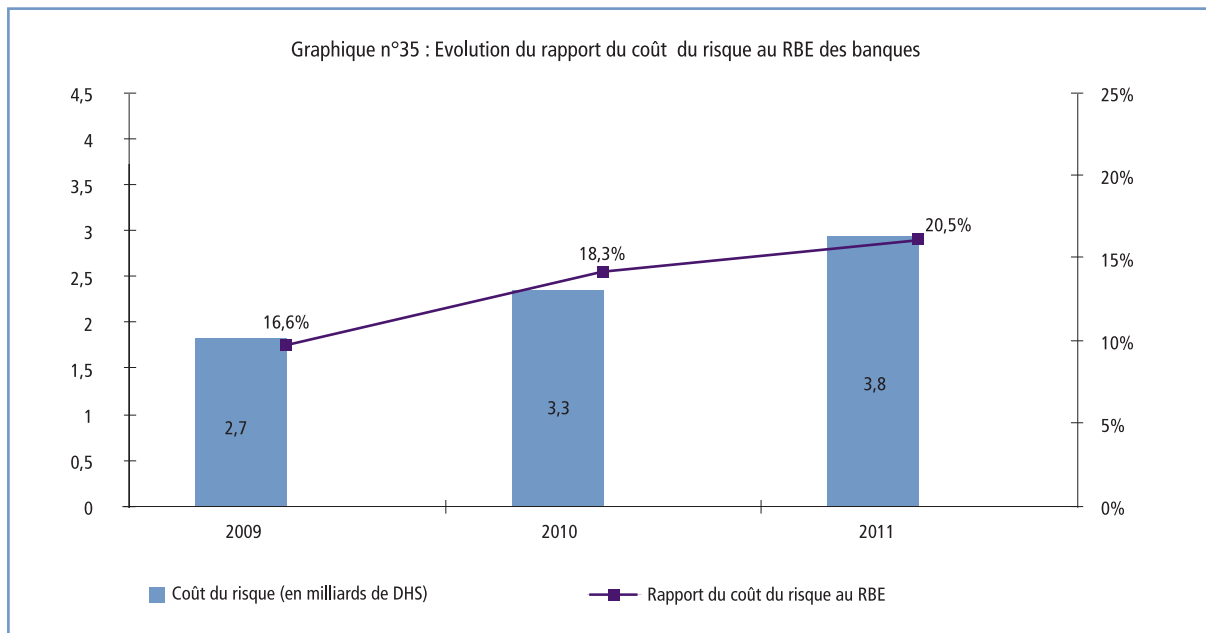
L'évolution des frais généraux recouvre une hausse de 13,6% des frais du personnel, qui ont représenté 49% du total et une croissance des autres charges générales d'exploitation de 13%. Cette dernière évolution renferme une hausse des impôts et taxes de 30,8%, des charges externes de 13% et des dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles de 10%.



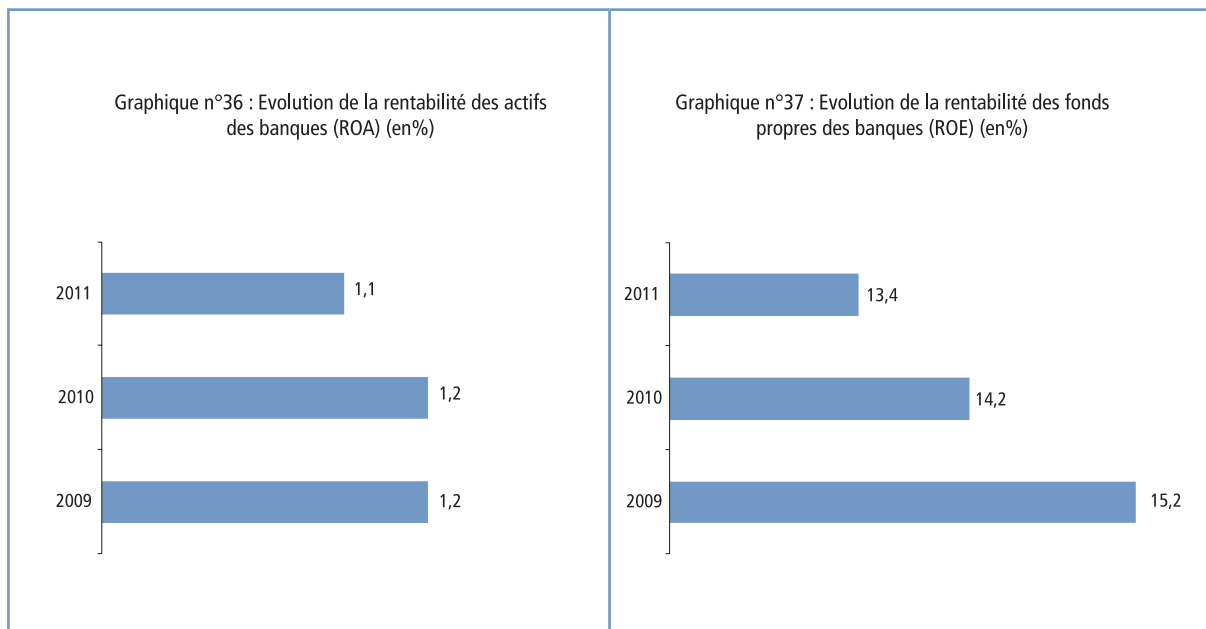
Compte tenu de l'évolution des charges générales d'exploitation et du PNB et en l'absence des résultats non récurrents, le résultat brut d'exploitation (RBE), s'élevant à 18,7 milliards, a enregistré une hausse de 4,7%, contre 8,6% en 2010.

2.3 - Les banques ont réalisé globalement des résultats bénéficiaires satisfaisants

Le coût du risque (Dotations nettes de reprises aux provisions) s'est affiché à 3,8 milliards de dirhams, marquant une progression de 17,2%, après celle de 19,5%, absorbant 20,5% du RBE, contre 18,3% une année plus tôt. Cette évolution s'explique notamment par la hausse sensible des provisions constituées par les banques pour couvrir les risques de crédit non encore avérés.

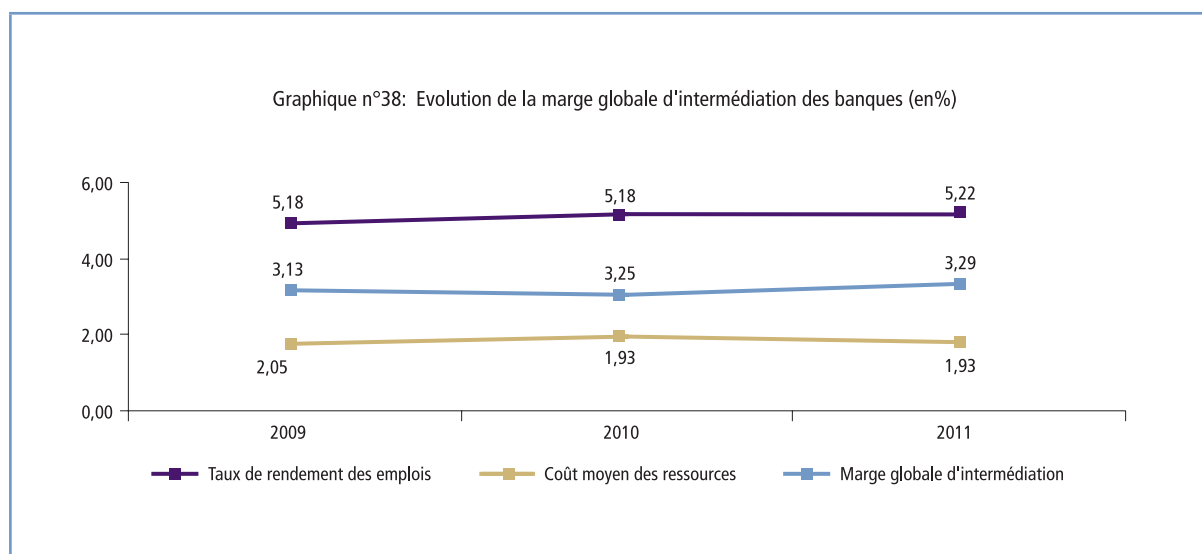


Au total, le résultat net des banques s'est chiffré à 10 milliards de dirhams, en hausse de 3,5%, contre 5,4% une année auparavant. La rentabilité des fonds propres (ROE) s'est ainsi établie à 13,4% et la rentabilité des actifs (ROA) à 1,1%.

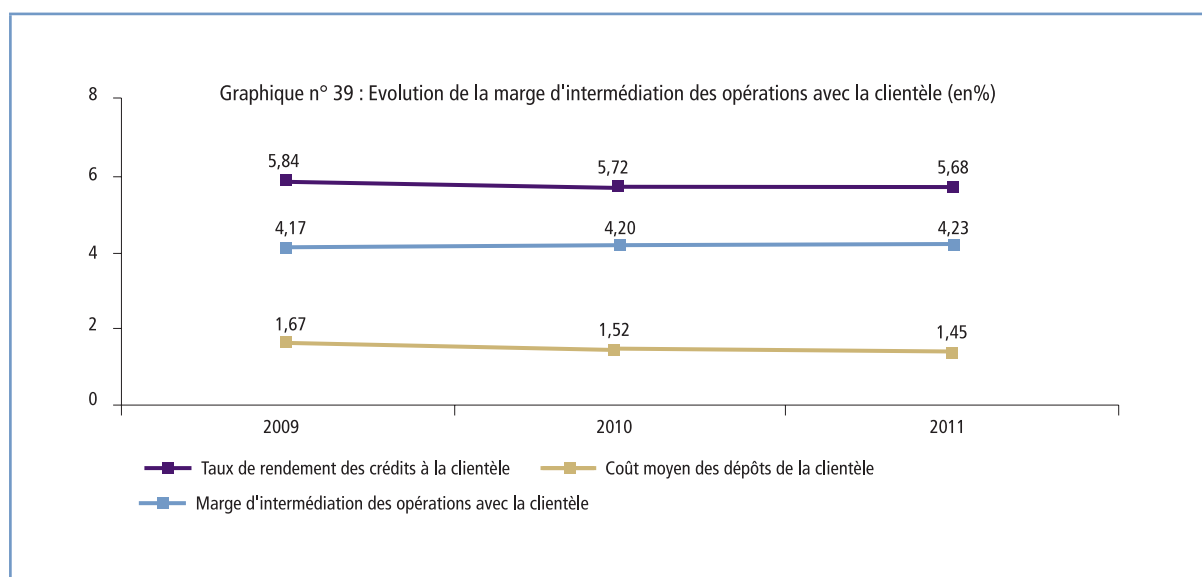


2.4 - La marge globale d'intermédiation s'est légèrement redressée

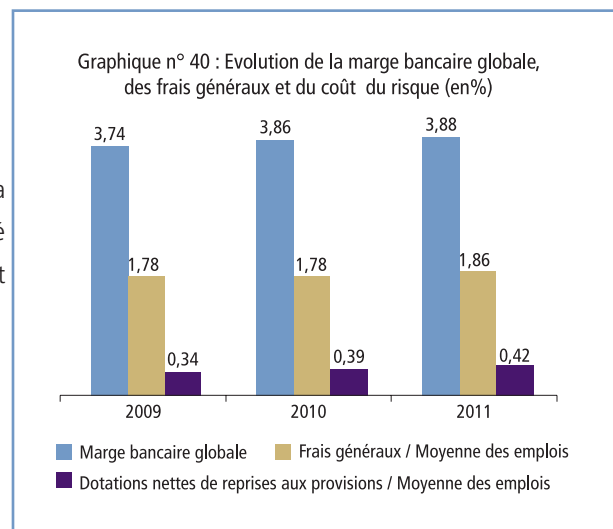
L'examen des résultats des banques de 2011 a dégagé une légère hausse de la marge globale d'intermédiation de 4 points de base à 3,29%. Ce redressement traduit une hausse du taux de rendement des emplois qui est passé de 5,18% à 5,22%, pendant que le coût des ressources s'est maintenu à son niveau de l'année précédente, qui était de 1,93%.



La marge sur les opérations avec la clientèle s'est encore accrue de 3 points de base à 4,23%, dans le prolongement de la hausse enregistrée en 2010. Cette évolution a résulté de la baisse du taux de rendement des crédits de 4 points de base à 5,68% et du coût moyen des dépôts de 7 points de base à 1,45%.



La marge bancaire globale (rapport entre le PNB et la moyenne des emplois) s'est chiffrée à 3,88%. Elle a été absorbée par les frais généraux à hauteur de 1,86% et le coût du risque à concurrence de 0,42%.



III. ACTIVITE ET RESULTATS DES SOCIETES DE FINANCEMENT

1 - L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT A AUGMENTÉ À UN RYTHME PLUS RAPIDE QU'EN 2010

A fin 2011, les sociétés de financement ont vu leurs indicateurs d'activité et de rentabilité s'accroître, atteignant des niveaux supérieurs à ceux affichés l'année précédente et ce, grâce à la hausse de la demande tant des ménages que des entreprises.

1.1 - La croissance de l'activité des sociétés de financement a été soutenue

A fin décembre 2011, les sociétés de financement ont enregistré un volume d'activité, appréhendé à travers leur total-actif, de 90,3 milliards de dirhams, en hausse de 6,7%, contre 4% l'année passée. Bénéficiant du redressement du crédit à la consommation et du crédit-bail, ces sociétés ont affiché un encours de crédits de 91,5 milliards de dirhams, marquant une progression de 7,3%, après celle de 6,7% en 2010.

Compte tenu des risques persistants inhérents au contexte économique, l'encours des créances en souffrance des sociétés de financement, se chiffrant à 9 milliards, a de nouveau augmenté quoiqu'à un rythme moins rapide, soit 3,7%, contre 13,2% en 2010. Leur part dans le total des crédits a, en revanche, décru de 0,3 point à 9,8%. Ces créances en souffrance ont été couvertes par des provisions à hauteur de 79%, contre 77% une année auparavant.

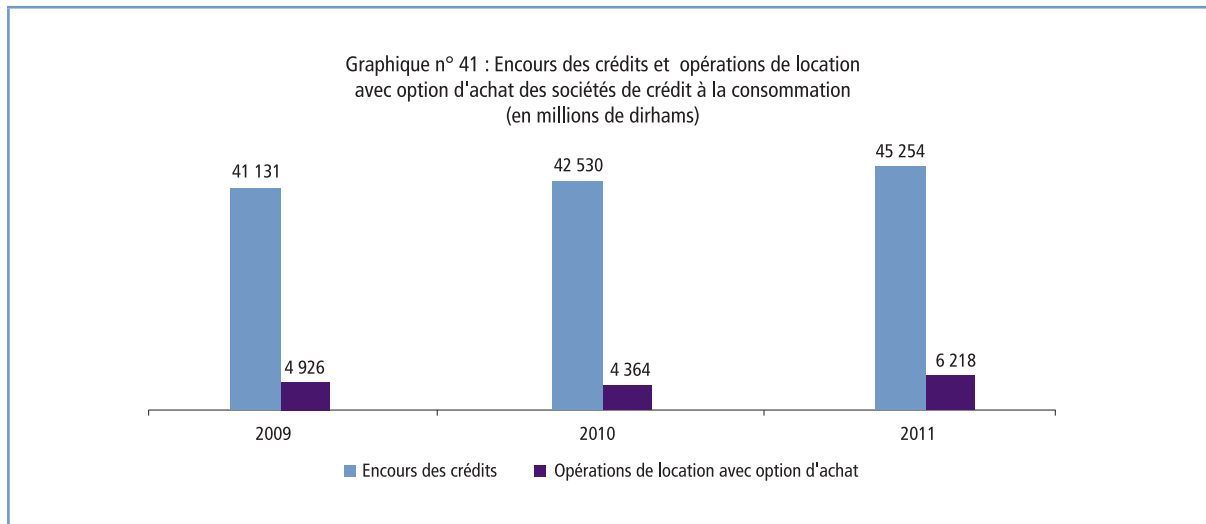
Les sociétés de crédit à la consommation ont enregistré un total-actif de 43,3 milliards de dirhams, en hausse de 6,2%, contre une baisse de 1,2% l'année précédente.

Evolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation

(en millions de dirhams)

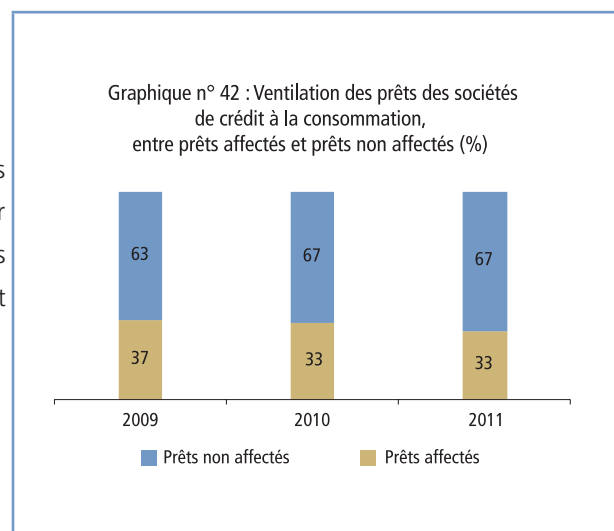
	2009	2010	2011	Variation 2010/2011 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 708	534	436	-18,4
Créances sur la clientèle	37 253	38 309	40 426	5,5
dont Opérations de location avec option d'achat	4 926	4 364	6 218	42,5
Portefeuille-titres	210	47	30	-36,2
Valeurs immobilisées	638	760	806	6,1
Autres actifs	1 453	1 104	1 592	44,2
Total	41 262	40 754	43 290	6,2

L'expansion des opérations de location avec option d'achat a eu un effet positif sur la croissance des crédits de ces sociétés, dont l'encours a marqué une hausse de 6,4% à 45,3 milliards, qui fait suite à celle de 3,4% observée l'année précédente.



Avec le redressement des ventes de véhicules, l'encours des opérations de location avec option d'achat, s'établissant à 6,2 milliards, s'est accru de 42,5%, rompant avec les tendances baissières enregistrées depuis 2008.

Les prêts non affectés, représentant près des deux tiers des crédits à la consommation, sont constitués à hauteur de 98% de prêts personnels. S'agissant des prêts affectés, ils sont destinés, pour 96%, au financement de véhicules¹.



¹ Données de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement

Les sociétés de crédit-bail ont enregistré un volume d'activité, appréhendé à travers leur total-actif, de 41,6 milliards de dirhams, en hausse de 7,4%, sans grand changement par rapport au taux affiché en 2010, qui était de 7,6%. Leur encours brut de crédits a totalisé 42 milliards de dirhams, s'inscrivant en progression de 7,8%, au même rythme que celui de l'année précédente.

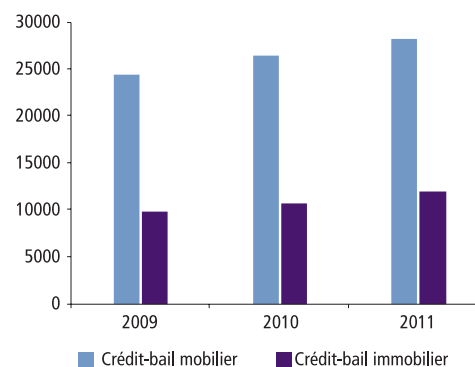
Evolution des emplois des sociétés de crédit-bail

(en millions de dirhams)

	2009	2010	2011	Variation 2010/2011 (en%)
Immobilisations en crédit-bail	34 450	37 340	40 463	8,4
Autres créances sur la clientèle	84	59	51	-13,6
Portefeuille -titres	31	30	30	0,0
Autres actifs	1 416	1 293	1 039	-19,6
Total	35 981	38 722	41 583	7,4

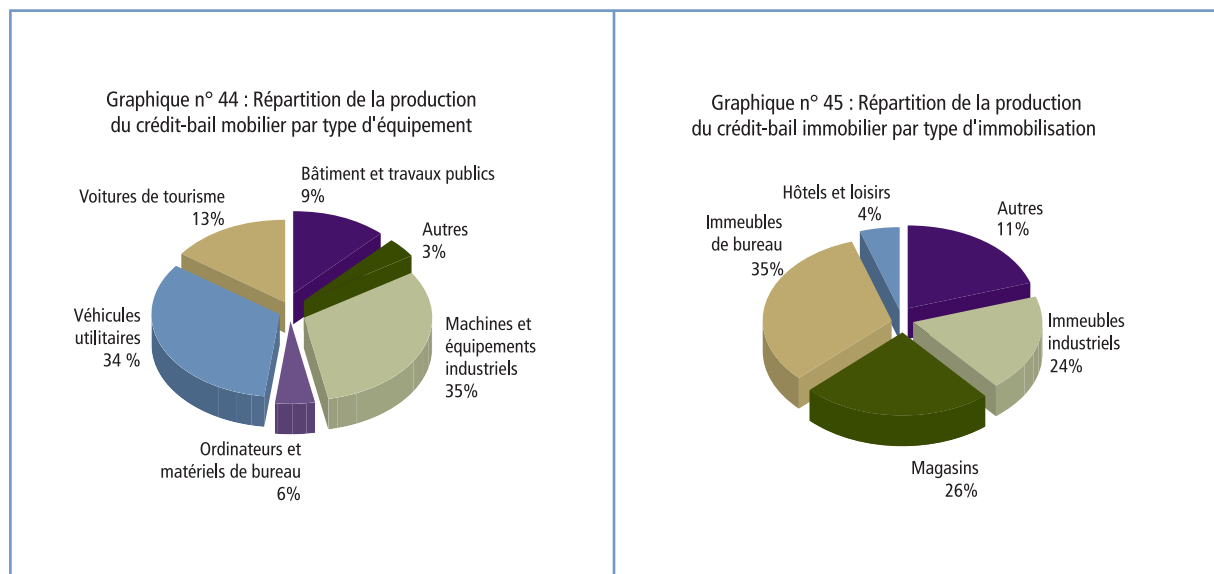
Les opérations de crédit-bail mobilier, représentant 70% du total, ont marqué une hausse de 7%, en retrait par rapport à celui de 2010, qui était de 8,2%. Celles relatives au crédit-bail immobilier ont, quant à elles, augmenté de 11,7%, contre 8,8%.

Graphique n° 43 : Evolution de l'encours des opérations de crédit-bail mobilier et immobilier (en millions de dirhams)



Au cours de 2011, les sociétés de crédit-bail ont accordé près de 15 milliards de crédits¹, dont 81% sous forme de crédit-bail mobilier qui a financé l'acquisition de machines et équipements industriels à hauteur de 35% et de véhicules utilitaires à concurrence de 34%.

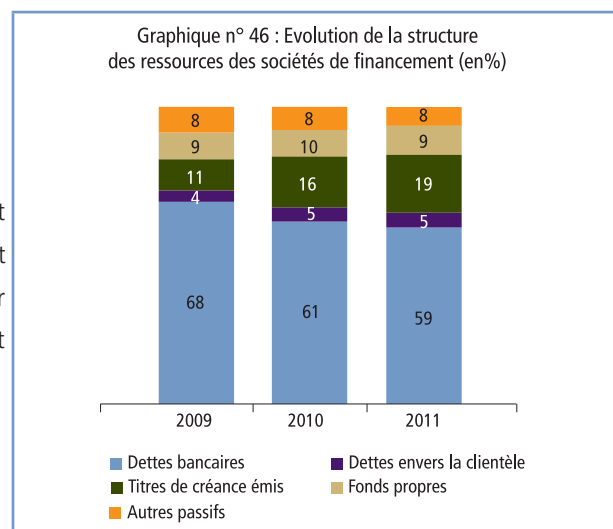
¹Données de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement



Le crédit-bail immobilier a été destiné, pour l'essentiel, au financement des immeubles de bureau (35%), des magasins (26%) et des immeubles industriels (24%).

1.2 - La part des dettes obligataires dans le total des ressources a de nouveau augmenté

La structure des ressources des sociétés de financement demeure dominée par le poids de l'endettement bancaire (59%), bien que sa part ait tendance à baisser au profit de la dette privée, la part de celle-ci étant passée de 16 à 19%.



Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation

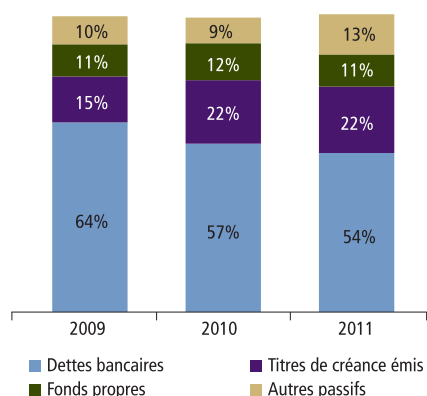
(en millions de dirhams)

	2009	2010	2011	Variation 2010/2011 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	26 340	23 113	23 199	0,4
Dettes envers la clientèle	370	833	2 409	189,2
Titres de créance émis	6 100	8 770	9 625	9,7
Fonds propres	4 421	4 747	4 609	-2,9
Résultat net	829	591	733	24,0
Autres passifs	3 202	2 700	2 715	0,6
Total	41 262	40 754	43 290	6,2

Le refinancement bancaire, ressource traditionnelle des sociétés de crédit à la consommation, a continué sur sa trajectoire baissière, sa part dans le total ayant décliné de 3 points à 54%.

De leur côté, les fonds propres ont vu leur part s'amenuiser d'un point pour ressortir à 11%.

Graphique n° 47 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de crédit à la consommation (en%)

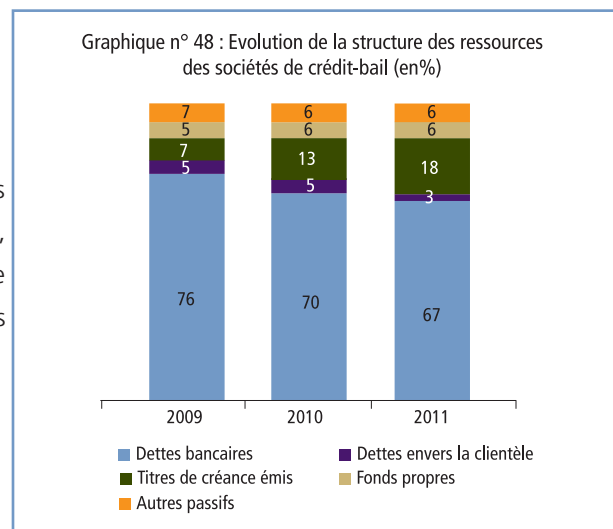


Evolution des ressources des sociétés de crédit-bail

(en millions de dirhams)

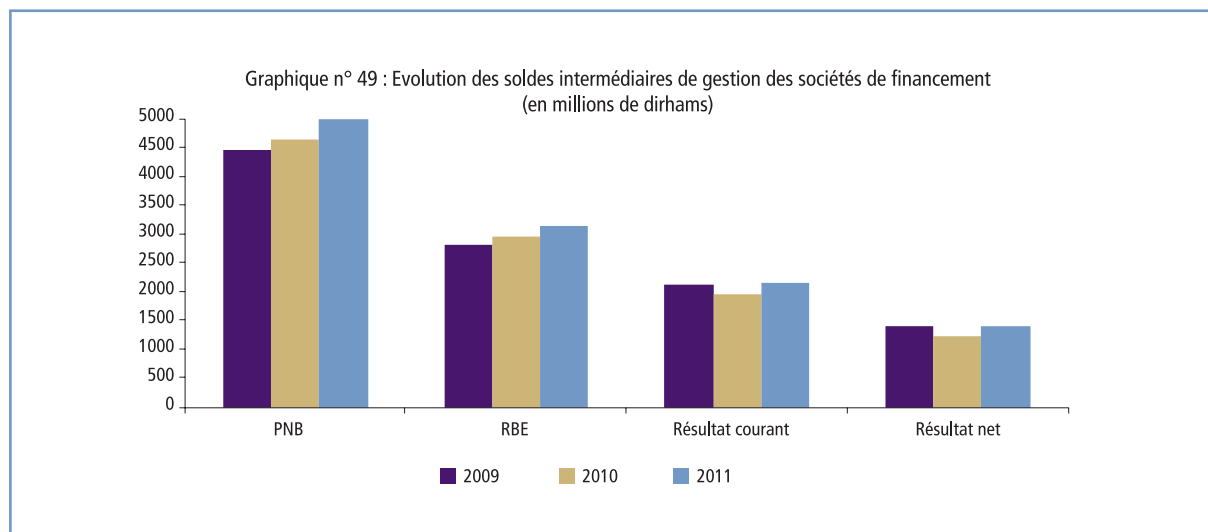
	2009	2010	2011	Variation 2010/2011 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	27 519	27 094	28 017	3,4
Dettes envers la clientèle	1 681	1 958	1 075	-45,1
Titres de créance émis	2 625	5 124	7 625	48,8
Fonds propres	1 949	2 143	2 322	8,4
Résultat net	365	361	383	6,1
Autres passifs	1 842	2 042	2 161	5,8
Total	35 981	38 722	41 583	7,4

Les sociétés de crédit-bail ont disposé de ressources constituées par des dettes bancaires à hauteur de 67%, en baisse de 3 points en faveur des titres de créance émis, dont la part s'est renforcée de 5 points à 18%. Les fonds propres ont maintenu leur part inchangée à 6%.



2 - LES PRINCIPAUX SOLDES DE GESTION DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SE SONT AMÉLIORÉS

Au terme de 2011, les sociétés de financement ont affiché un bénéfice net cumulé de 1,3 milliard de dirhams, en hausse de 17,6%, contre une baisse de 14,3% l'an dernier. Cette performance s'explique par la hausse du produit net bancaire, conjuguée à la maîtrise du coût du risque.

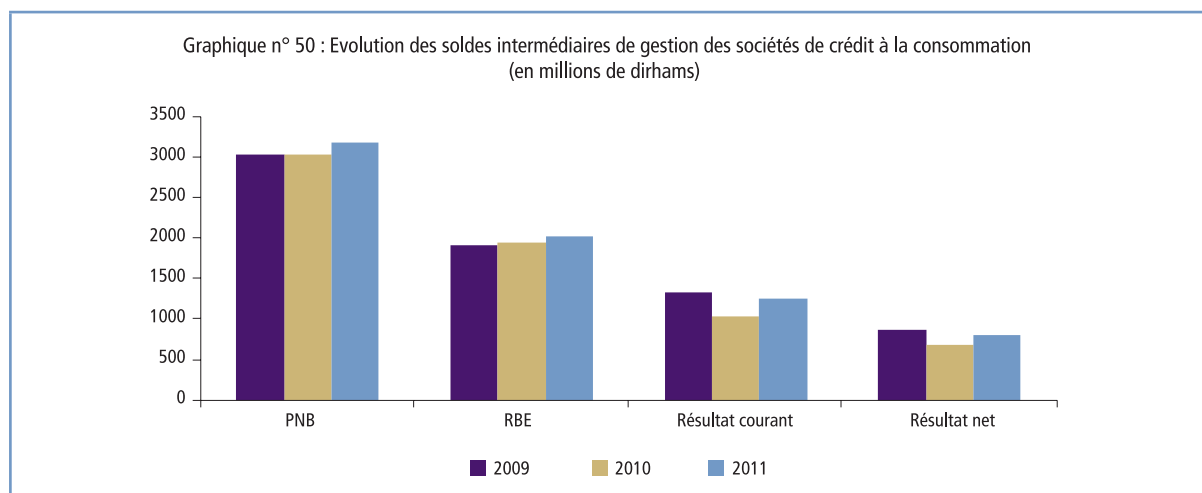


Leur PNB, se chiffrant à 4,9 milliards de dirhams, a augmenté de 6,8%, contre 4% une année auparavant, traduisant une amélioration de la marge d'intérêt de 3%, contre 6%, de la marge sur commissions de 15,2%, contre 5,2%, et du résultat des opérations de crédit-bail de 6,2%, contre 3,3%.

Les charges générales d'exploitation ont crû de 6,8% à 1,9 milliard de dirhams, dégageant un coefficient moyen d'exploitation de 38%, sans changement par rapport à l'année précédente. Etabli à 3,1 milliards de dirhams, le résultat brut d'exploitation a augmenté de 6%, contre 5,5% il y a un an.

Le coût du risque, mesuré par les dotations nettes de reprises aux provisions, s'est amélioré, passant d'un milliard à 983 millions de dirhams. Il a absorbé 32% du RBE, contre 35% l'année précédente.

En conséquence, la rentabilité des actifs (ROA) des sociétés de financement s'est maintenue, d'une année à l'autre, à 1,5% et la rentabilité des fonds propres (ROE) est passée de 14% à 16,4%.



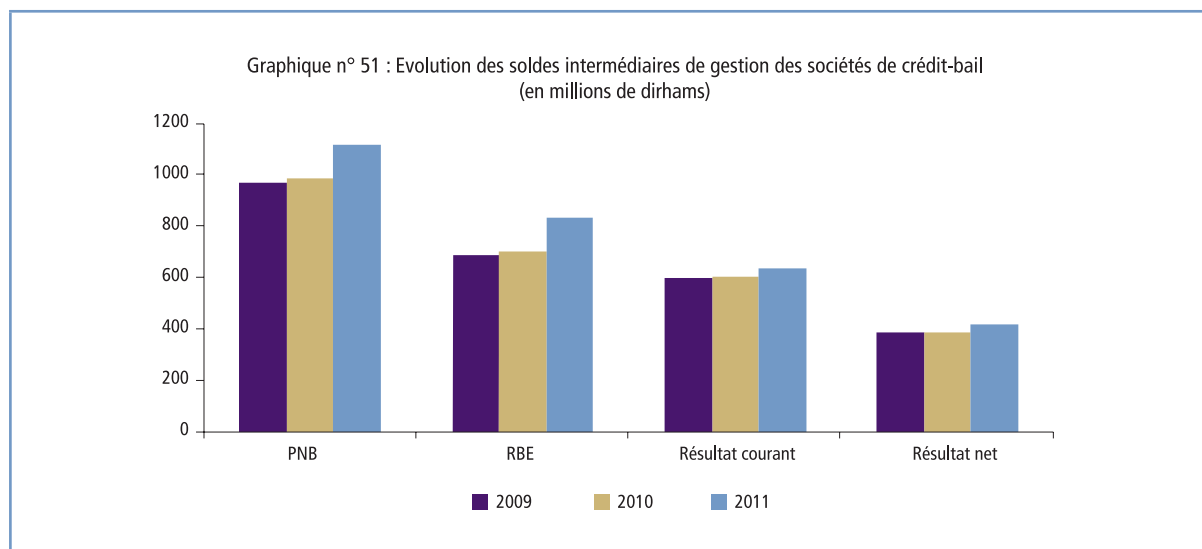
Profitant de la hausse de leur activité, **les sociétés de crédit à la consommation** ont dégagé un PNB de 3,1 milliards de dirhams, marquant une hausse de 4%, après celle de 2,5% affichée en 2010. Cette amélioration trouve son origine dans la hausse de la marge sur commissions de 29% qui a compensé la décélération de la marge d'intérêt. Celle-ci a enregistré un taux de progression de 2,6%, contre 8,8% l'année précédente.

En revanche, le résultat des opérations de location avec option d'achat, établi à 351,5 millions de dirhams, a poursuivi sa tendance baissière, mais à un rythme moindre qu'en 2010, soit 4,7% après le repli de 20% enregistré une année auparavant.

Après une baisse de 2% en 2010, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 6% à 1,2 milliard de dirhams, dégageant un coefficient moyen d'exploitation de 39%, en hausse d'un point d'une année à l'autre. De ce fait, le RBE s'est établi à 1,9 milliard, marquant une progression moins importante, soit 2% au lieu de 5%.

De son côté, le coût du risque s'est contracté, passant de 932 à 771 millions de dirhams, absorbant ainsi 40% du RBE, au lieu de 49% l'année précédente.

Au total, les sociétés de crédit à la consommation ont vu leur bénéfice net cumulé augmenter de 24% à 733 millions, dégagant ainsi une rentabilité des actifs (ROA) de 1,7% et une rentabilité des fonds propres (ROE) de 16%, contre respectivement 1,5% et 12,5% en 2010.



Les sociétés de crédit-bail ont affiché un PNB de 1,1 milliard, s'inscrivant en progression de 11,6%, contre 4% l'année précédente à la faveur de la hausse de la marge d'intérêt¹ de 11,4% contre 4,1%, à 1,1 milliard de dirhams. La marge sur commissions, tout en étant négative, a accusé une nouvelle baisse, soit 13,4%, à 4,5 millions de dirhams.

Les charges générales d'exploitation, totalisant 278 millions de dirhams, ont marqué une progression de 2,5%, au lieu de 1,4% l'année passée. Cette hausse, plus faible que celle du PNB a engendré une baisse du coefficient moyen d'exploitation de 2 points à 26% et une progression du RBE de 15% à 809 millions de dirhams.

Pour leur part, les dotations nettes de reprises aux provisions, sous l'effet de la hausse des créances en souffrance, ont totalisé 194 millions, contre 125 millions de dirhams, absorbant 24% du RBE, contre 18% en 2010.

Au total, le résultat net réalisé par les sociétés de crédit-bail s'est chiffré à 383 millions de dirhams, en hausse de 6%, contre une baisse de 1% enregistrée l'année précédente, la rentabilité des actifs (ROA) s'étant maintenue à près de 1% et celle des fonds propres (ROE) ayant marqué un léger retrait à 16,5%.

¹Y compris le résultat des opérations de crédit-bail

IV - ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES OFFSHORE

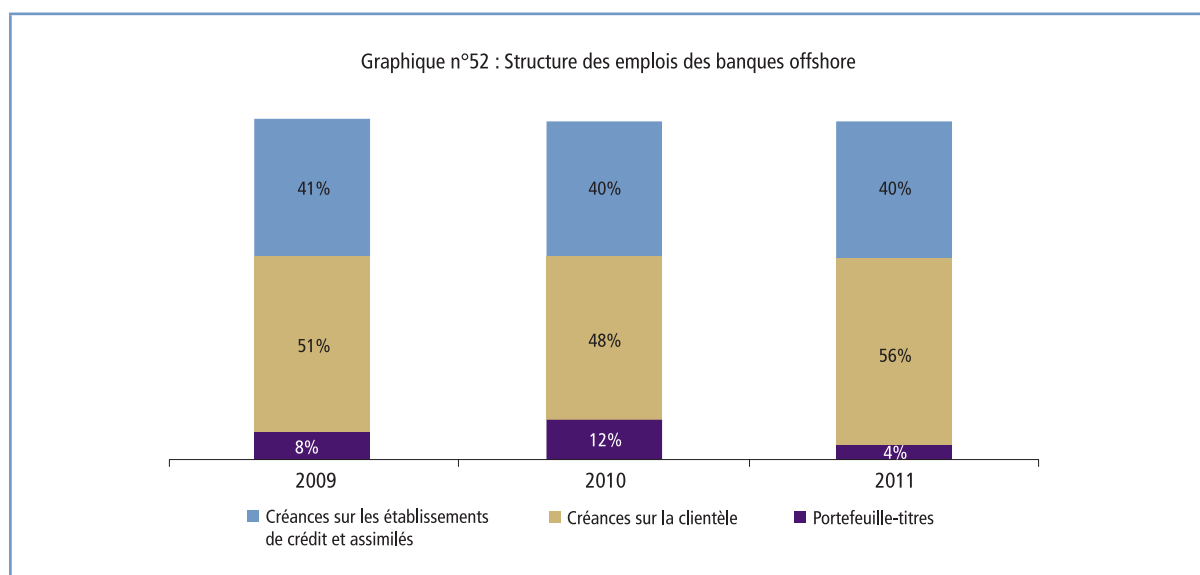
A fin décembre 2011, les banques offshore ont affiché un volume d'activité de l'ordre de 36,5 milliards de dirhams, réalisant ainsi une progression de 12,9% d'une année à l'autre, contre 13,3% en 2010. Cette évolution est liée, en grande partie, à l'accroissement des opérations réalisées pour le compte de la clientèle locale des maisons-mères.

Evolution des emplois des banques offshore

(en millions de dirhams)

	2009	2010	2011	Variation 2010/2011 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	11 663	12 934	14 794	14,4
Créances sur la clientèle	14 635	15 505	20 318	31,0
Portefeuille-titres	2 130	3 769	1 115	-70,4
Autres actifs	124	142	306	115,5
Total	28 552	32 350	36 533	12,9

Comme le montre le graphique n°52 ci-après, la part des créances sur la clientèle s'est nettement renforcée au détriment de celle du portefeuille-titres.



Constituant près de 40% des emplois, les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont vu leur encours augmenter de 14,4% à 14,8 milliards de dirhams, contre 11% l'année passée.

Se chiffrant à 20,3 milliards de dirhams, l'encours des crédits par décaissement accordés à la clientèle a augmenté de 31%, contre 6% une année auparavant. Près de 68% des crédits étaient destinés au financement des besoins d'exploitation et 17% de l'équipement des entreprises.

Le portefeuille-titres a accusé une baisse de 70% à 1,1 milliard, induite par le repli des titres de créance de 74% à 685 millions de dirhams.

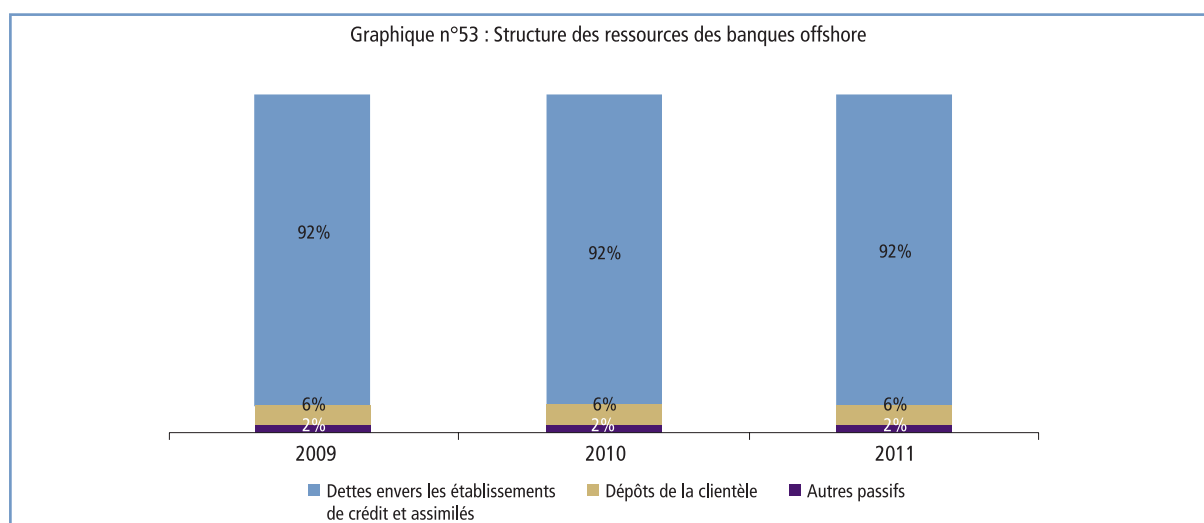
Avec un encours de 41 millions de dirhams, les créances en souffrance ont enregistré une nouvelle baisse de 33%, après celle de 36% l'année passée. Leur part dans le total des crédits, demeurant faible, est revenue de 0,4% à 0,2%.

Evolution des ressources des banques Offshore

(en millions de dirhams)

	2009	2010	2011	Variation 2010/2011 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	26 341	29 665	33 618	13,3
Dépôts de la clientèle	1 659	2 093	2 096	0,1
Fonds propres	322	364	399	9,6
Autres passifs	230	228	420	84,2
Total	28 552	32 350	36 533	12,9

L'endettement bancaire, constituant la principale ressource des banques offshore avec une part de 92%, a vu son encours augmenter de 13,3% à 33,6 milliards de dirhams, dont l'essentiel est réalisé auprès de leur maison-mère. Les dépôts de la clientèle, représentant 6%, se sont chiffrés à 2,1 milliards, sans changement par rapport à l'année précédente.



Le niveau des fonds propres de ces banques s'est chiffré à près de 400 millions de dirhams, soit moins de 1% des ressources, les risques qu'elles encourent étant portés par leur maison-mère.

Les engagements de hors bilan donnés par les banques offshore, composés de 95% d'engagements de garantie, ont totalisé 685 millions de dirhams, accusant une baisse de 2%. S'agissant des engagements reçus, ils ont augmenté de 39% à près de 17 milliards, dont 96% sous forme d'engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés.

Les banques offshore ont amélioré leur bénéfice net cumulé de 10%, après la baisse de 15,6% l'année précédente, pour s'établir à 151 millions de dirhams. Cette évolution s'explique par la bonne tenue du PNB et ce, en dépit de la hausse du coût du risque et des frais généraux.

En effet, leur PNB s'est affiché à 236 millions, marquant une progression de 17,3%, contre un repli de 7% à la faveur de l'amélioration de la marge d'intérêt de 31% à 166 millions. Parallèlement, leurs charges générales d'exploitation sont passées de 20 à 25 millions, représentant 11% du PNB, contre 10% en 2010. En conséquence, leur RBE s'est inscrit en hausse de 16,6% à 212 millions de dirhams. Il a été absorbé par le coût du risque à hauteur de 13%, contre 9% l'année passée.

V. ACTIVITE ET RESULTATS DES ASSOCIATIONS DE MICRO-CREDIT

En pleine phase de mise à niveau, le secteur du micro-crédit a continué à mener une politique prudente de distribution des crédits, à travers la lutte contre l'endettement croisé et le recentrage de ses financements sur les activités génératrices de revenus.

La baisse des activités enregistrée depuis 2009 s'est poursuivie pour plusieurs associations. Ainsi, l'encours des crédits, établi à 4,6 milliards de dirhams, a décliné de 3%, consécutivement à une baisse de 19% des prêts à l'habitat social et une stagnation des prêts à la micro-entreprise, dont la part dans le portefeuille global est passée de 82% à 86%. Le nombre de clients actifs est ressorti à moins de 800.000 bénéficiaires, en repli de 3%.

Après un recul de 29% à un peu plus de 200 millions de dirhams, l'encours des créances en souffrance a représenté 4,3% du total des crédits, contre 6,2% en 2010 et leur couverture par les provisions s'est améliorée de 4 points à 79%.

L'encours des comptes de trésorerie et des opérations sur titres s'est contracté de 6% à près de 900 millions de dirhams, représentant 16% du total-actif, contre 17% une année auparavant.

Leur endettement, financé à hauteur de 82% par les banques locales, a régressé de 6% à près de 4 milliards de dirhams, soit presque 3 fois le montant des fonds propres et 70% du total des ressources.

Au final, le secteur des associations de micro-crédit a clôturé l'exercice 2011 avec un bénéfice net cumulé de 108 millions de dirhams, contre 25 millions en 2010.

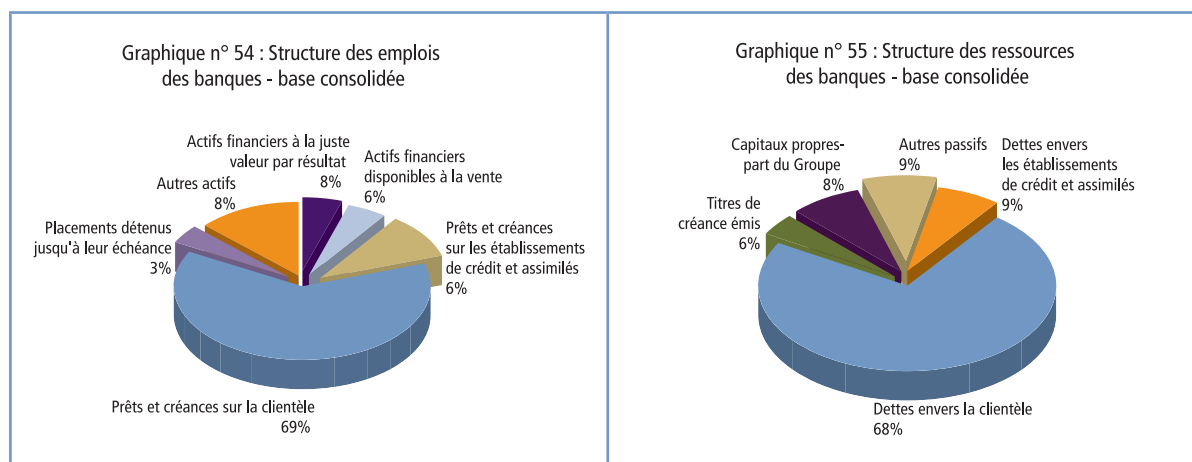
VI- ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES SUR BASE CONSOLIDEE

L'analyse de l'activité et de la rentabilité sur base consolidée est retracée à partir des états financiers établis, en normes IFRS, par huit groupes bancaires. Cette analyse permet d'intégrer l'activité et les résultats des banques réalisés par les sociétés qu'elles contrôlent tant au Maroc qu'à l'étranger.

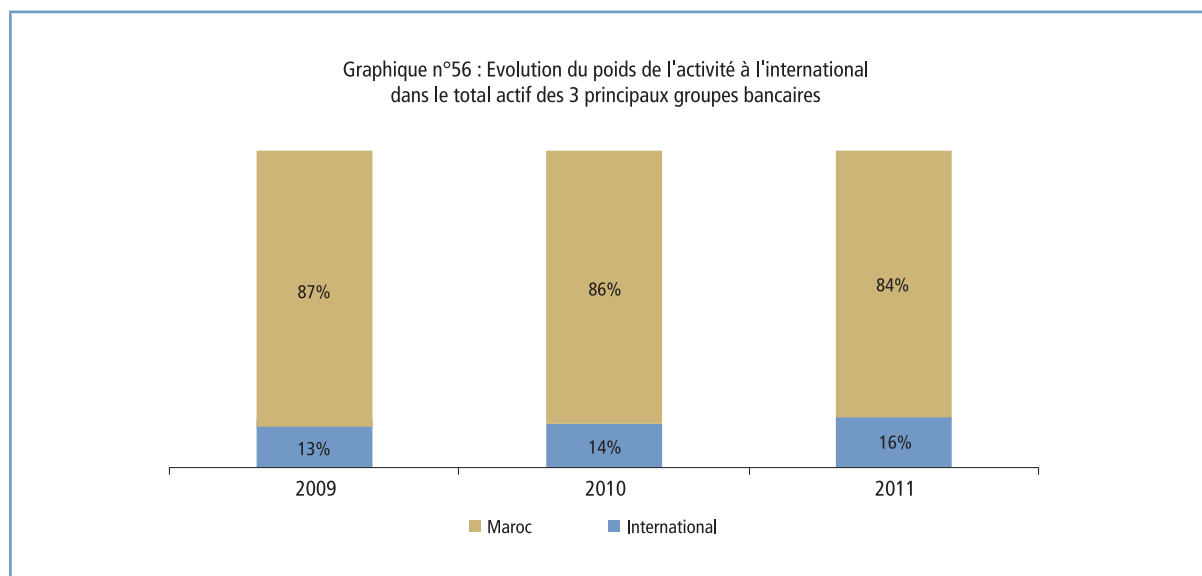
Ces groupes bancaires ont, dans le prolongement des exercices précédents, affiché des résultats satisfaisants à la faveur de la bonne tenue de l'activité d'intermédiation et d'une contribution croissante des activités réalisées hors des frontières.

1 - L'ACTIVITÉ DES GROUPES BANCAIRES S'EST DÉVELOPPÉE À LA FAVEUR DE LA PROGRESSION DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

A fin 2011, le total-actif des huit groupes bancaires s'est établi à 1.027 milliards de dirhams, enregistrant une hausse plus marquée que celle de l'année précédente, soit 10,5% contre 5,8%. Du côté des emplois, la baisse des créances sur les établissements de crédit et assimilés et des placements détenus jusqu'à leur échéance a été plus que compensée par la hausse des prêts et créances sur la clientèle, alors qu'au niveau des ressources, les principales composantes ont connu des progressions plus ou moins importantes.



L'activité bancaire sur base consolidée demeure, au même titre que celle établie sur base sociale, concentrée sur les opérations d'intermédiation bancaire. Ainsi, le poids des prêts et créances détenus sur cette catégorie s'est établi à 69% des emplois. Il en est de même pour les ressources qui sont dominées pour près de 68% par les dettes envers la clientèle.



Si l'essentiel de l'activité des principaux groupes bancaires est réalisé sur le marché domestique, il n'en demeure pas moins que le poids de l'activité à l'international continue de progresser d'une année à l'autre. Ainsi, les trois groupes les plus actifs à l'international ont réalisé 16% de leur activité à l'étranger, contre 14% en 2010.

1.1 - Les crédits à la clientèle continuent de contribuer de manière significative à la croissance des emplois

Evolution des emplois des banques-Base consolidée

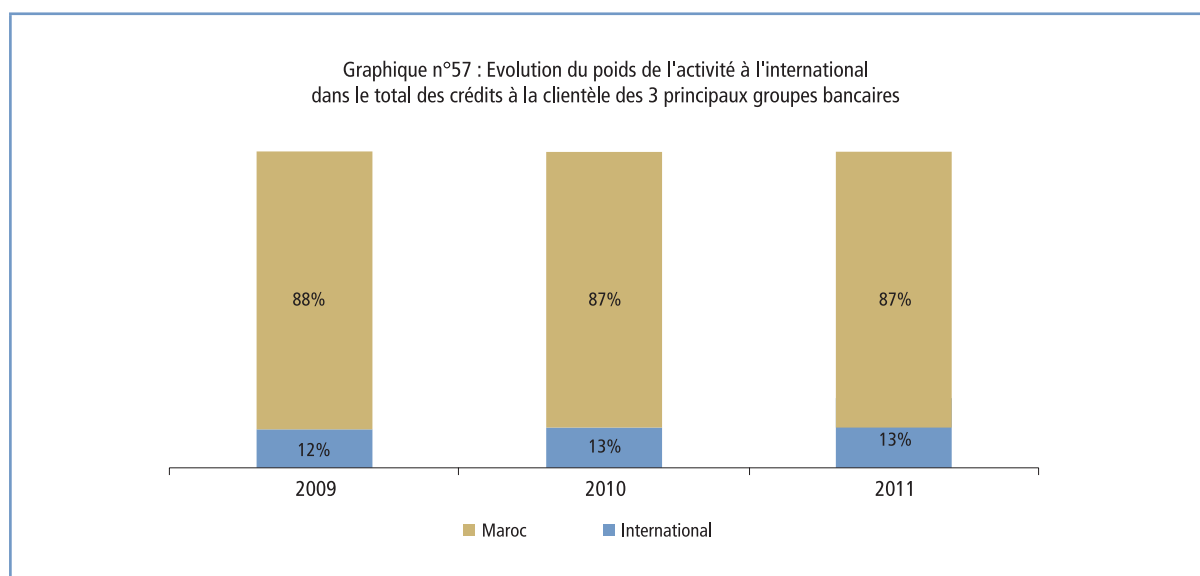
(en millions de dirhams)

	2009	2010	2011	Variation 2010-2011 (en%)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	50 282	58 398	79 817	36,7
Actifs financiers disponibles à la vente	52 859	55 442	59 399	7,1
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	80 798	68 907	58 497	-15,1
Prêts et créances sur la clientèle	567 803	624 904	707 636	13,2
Placements détenus jusqu'à leur échéance	27 986	27 432	26 848	-2,1
Autres actifs	98 692	94 712	94 872	0,2
Total	878 420	929 795	1 027 069	10,5

L'évolution des principaux postes du bilan consolidé montre que certains éléments, tels que les actifs financiers à la juste valeur par résultat, font preuve d'une grande volatilité, en raison de leur mode d'évaluation plus sensible aux fluctuations du marché.

Ainsi, après la hausse de 16% l'année passée, les actifs financiers à la juste valeur par résultat, totalisant près de 80 milliards de dirhams, se sont accrus à un rythme plus rapide, soit 36,7%. Parallèlement, les actifs financiers disponibles à la vente ont marqué une progression de 7%, contre 4,9% en 2010, pour ressortir à 59,4 milliards. A l'opposé, les placements détenus jusqu'à leur échéance ont reculé, pour la deuxième année consécutive, de 2% à 26,8 milliards de dirhams.

Etablis à 707,6 milliards de dirhams, les prêts et créances sur la clientèle, comptabilisés nets de provisions, se sont accrus à un rythme plus soutenu que celui de l'exercice précédent, soit 13% contre 10% en 2010. Près de 13% des prêts enregistrés par les trois groupes bancaires les plus actifs à l'international ont été réalisés par leurs filiales implantées à l'étranger.



Compte tenu de la situation de sous-liquidité qui continue de sévir sur le marché local, les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés ont accusé une nouvelle baisse de 15%, après celle de 14,7% observée en 2010. Leur encours a totalisé 58,5 milliards de dirhams, représentant 6% des emplois, en repli d'un point, d'une année à l'autre.

1.2 - Les ressources se sont de nouveau affermies, à la faveur de la bonne tenue de leurs principales composantes

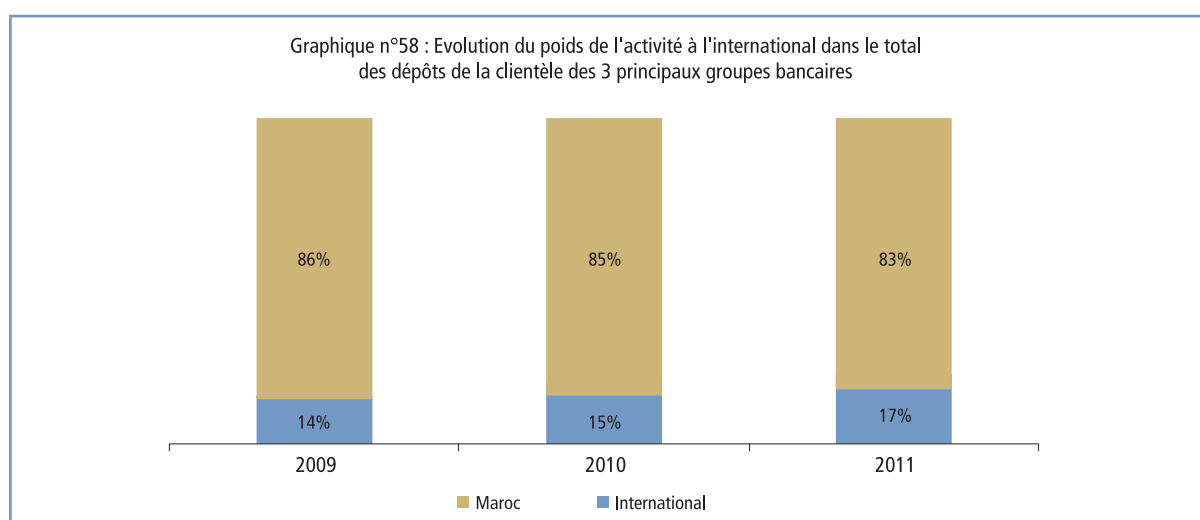
Evolution des ressources des banques-Base consolidée

(en millions de dirhams)

	2009	2010	2011	Variation 2010-2011 (en%)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 182	3 447	2 728	-20,9
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	65 735	55 763	92 974	66,7
Dettes envers la clientèle	621 014	652 095	691 293	6,0
Titres de créance émis	40 448	53 775	65 178	21,2
Capitaux propres-part du Groupe	68 544	79 793	86 366	8,2
dont Résultat net	9 333	10 452	10 980	5,1
Autres passifs	80 497	84 922	88 530	4,2
Total	878 420	929 795	1 027 069	10,5

A l'inverse des passifs financiers à la juste valeur par résultat, qui ne représentent qu'une part insignifiante dans les ressources, les autres éléments du passif ont enregistré des hausses parfois sensibles. En effet, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés, compte tenu d'un recours plus important des banques au refinancement de la Banque centrale, ont enregistré une progression de 66,7% à 93 milliards de dirhams, leur part dans les ressources s'étant renforcée de 3 points à 9%.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle, totalisant 691 milliards de dirhams, ont enregistré un taux de progression de 6%, niveau supérieur à celui affiché sur base sociale, reflétant la dynamique de la collecte des ressources, en particulier par les groupes les plus internationalisés. Ainsi, les dépôts collectés à travers leurs filiales installées à l'étranger ont représenté 17% du total, en hausse de deux points par rapport à 2010.

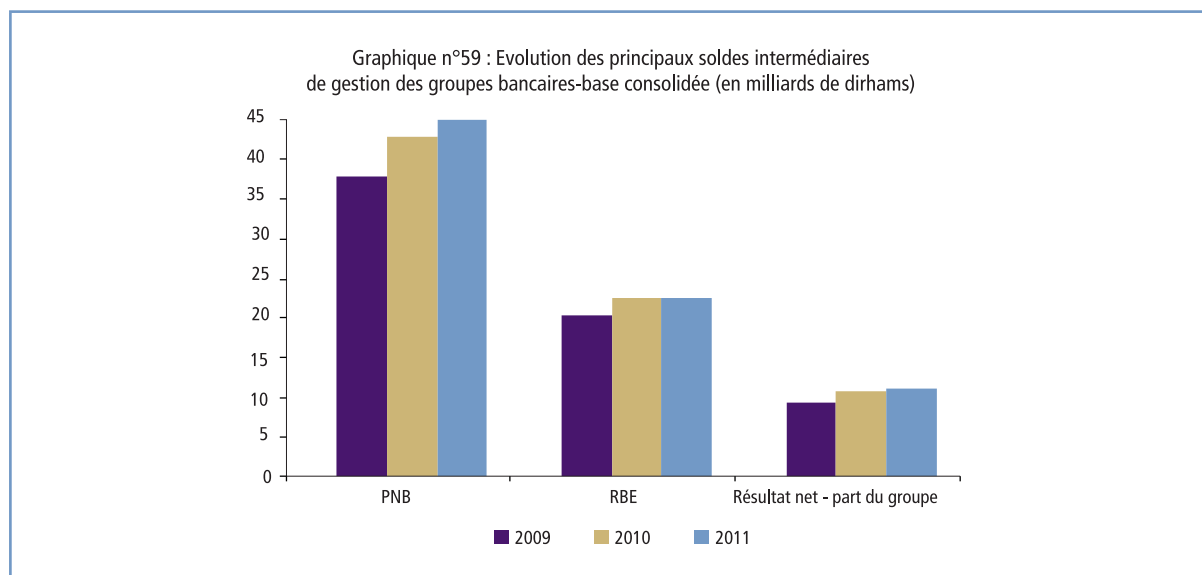


Le recours des principaux groupes bancaires au marché de la dette privée s'est poursuivi en 2011. En effet, l'encours des titres de créance émis, chiffré à 65,2 milliards de dirhams, a enregistré une hausse de 21%, après celle de 33% une année auparavant.

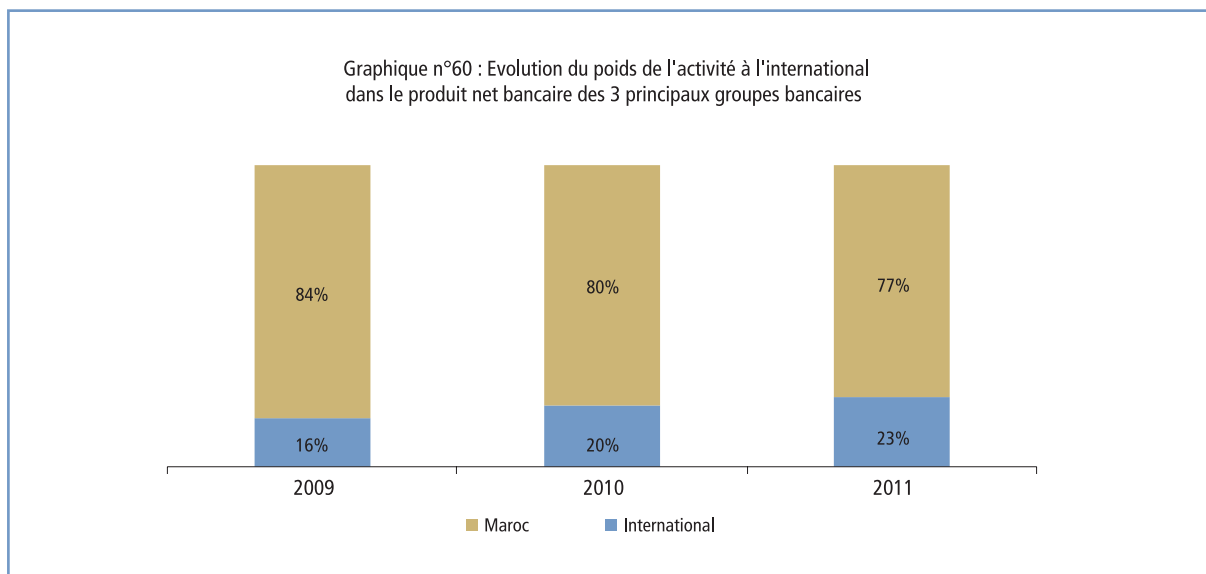
La structure financière consolidée s'est, de nouveau, renforcée puisque les capitaux propres-part du groupe, y compris le résultat de l'exercice, se sont accrus de 8,2% à 86,4 milliards, contre 16,4% l'année passée. Cette croissance découle de la hausse du capital et réserves pour 6,3 milliards et du résultat net de l'exercice pour 528 millions, alors que les gains ou pertes latents ou différés ont contribué négativement à cette évolution (-298 millions).

2 - LES RÉSULTATS SE SONT GLOBALEMENT BIEN ORIENTÉS, BÉNÉFICIANT D'UNE BAISSÉ DU COÛT DU RISQUE

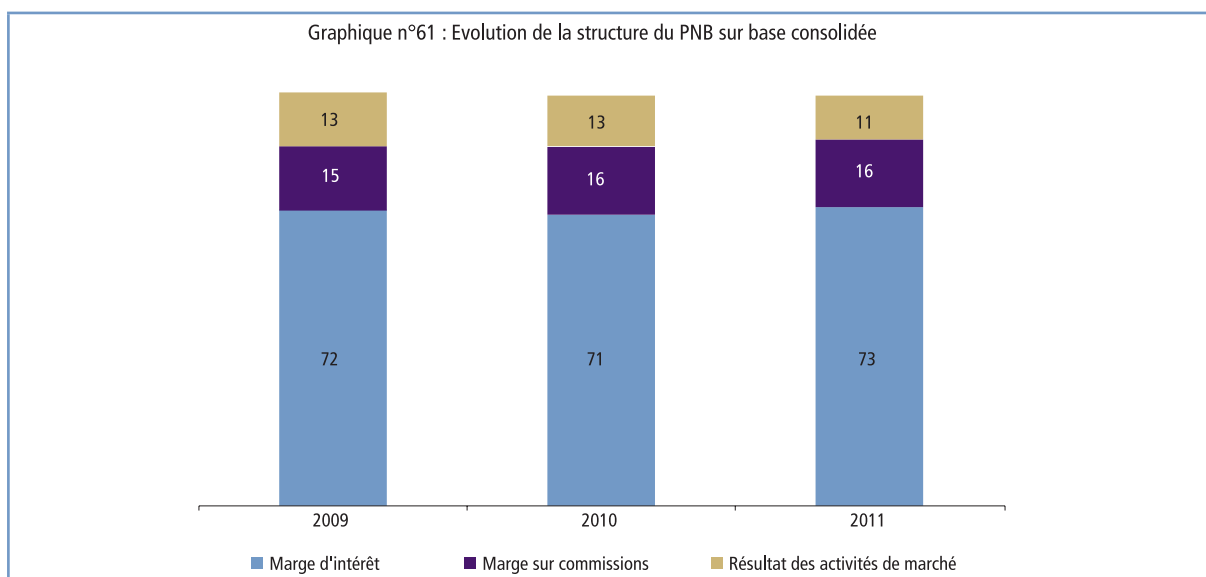
Le résultat net des huit groupes bancaires a enregistré une progression positive qui tient davantage à la baisse du coût de risque et, dans une moindre mesure, à la croissance du PNB.



Le ralentissement de la marge d'intérêt et de la marge sur commissions, conjugué à la baisse du résultat des activités de marché, ont pesé sur l'évolution du PNB. Celui-ci s'est établi à 45 milliards de dirhams, marquant une croissance moins forte qu'en 2010, soit 5% contre 12% l'année précédente.



L'amélioration du PNB des trois principaux groupes bancaires les plus actifs à l'étranger reflète une contribution significative des filiales bancaires à l'étranger qui s'est établie, à fin 2011, à 23%, contre 20% en 2010.



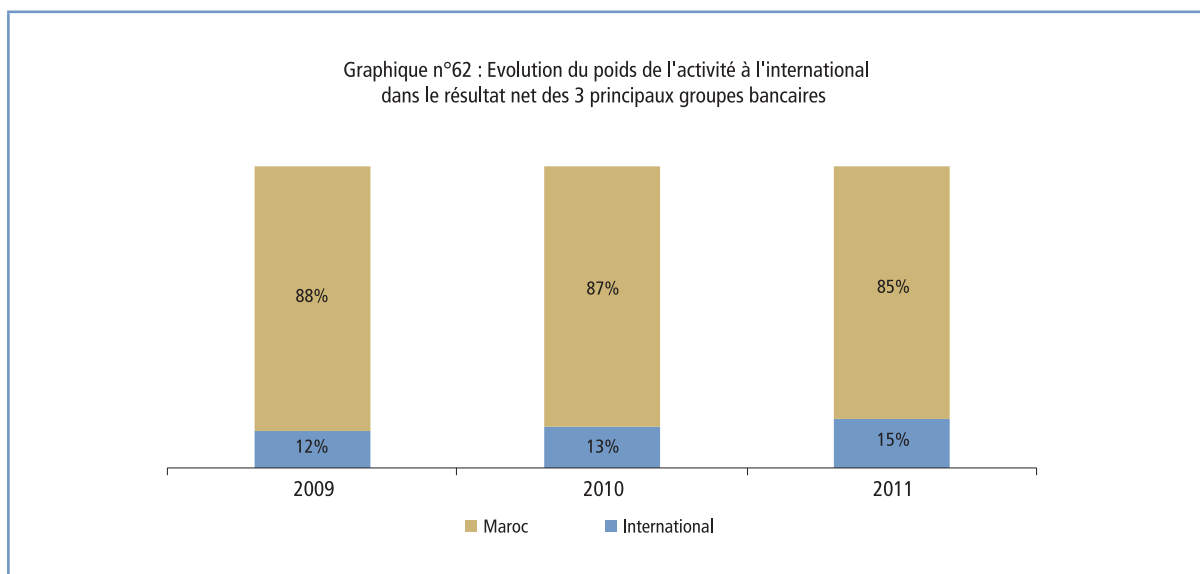
Demeurant la principale source de revenus, la marge d'intérêt s'est accrue de 6%, contre 13,4% pour se chiffrer à 31,3 milliards, évolution intervenant dans un contexte marqué par la stabilisation des taux d'intérêt. Parallèlement, la marge sur commissions, qui s'est établie à 7,4 milliards, a enregistré une décélération plus marquée, soit une hausse de 4,2%, au lieu de 19,3% une année auparavant.

Le résultat des activités de marché, constitué pour les deux tiers par des gains ou pertes sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat, a accusé une baisse de 10%, qui fait suite à la hausse de 6% en 2010.

La croissance des charges générales d'exploitation des groupes bancaires a décéléré par rapport à l'année précédente. Celles-ci se sont établies à 22 milliards de dirhams, marquant une hausse de 8%, contre 12,3% en 2010. Tout en réalisant une progression supérieure à celle du PNB, l'évolution des charges générales d'exploitation s'est traduite par une légère dégradation du coefficient moyen d'exploitation d'un point à 49%. Par conséquent, le résultat brut d'exploitation, qui avait augmenté de 11,5% l'exercice précédent, s'est accru au cours de 2011 de 2% seulement à 22,8 milliards de dirhams.

Le coût du risque (Dotations nettes de reprises aux provisions pour dépréciation des placements détenus jusqu'à leur échéance, des actifs disponibles à la vente et des prêts et créances ainsi que des pertes sur créances irrécouvrables, des récupérations sur créances et des décotes constatées lors des restructurations des créances) s'est établi à 3,7 milliards de dirhams, accusant une baisse de 19%, contre une hausse de 7% l'année précédente. Il a représenté 16% du RBE, contre 21% en 2010.

Au final, les huit groupes bancaires ont affiché un résultat net-part du groupe de 11 milliards de dirhams, marquant un taux de progression de 5%, en retrait par rapport à celui de 12% enregistré l'année précédente. Près de 15% du résultat net des trois groupes bancaires les plus actifs à l'international a été réalisé par leurs filiales installées à l'étranger.



La rentabilité des actifs (ROA) s'est maintenue à 1,1% et celle des fonds propres (ROE) s'est contractée de 0,4 point à 12,7%.

بنك المغرب
بنك المغرب

PARTIE 3

Evolution des risques bancaires

بنك المغرب

بنك المغرب
بنك المغرب

Dans un environnement économique caractérisé par des incertitudes de plus en plus importantes, Bank Al-Maghrib a continué à assurer une surveillance rapprochée des risques encourus par les établissements de crédit tant sur les ménages que sur les entreprises. Cette surveillance est effectuée en utilisant, en plus du reporting comptable et prudentiel et des contrôles habituels, des enquêtes auprès des établissements de crédit pour recueillir des données plus affinées sur les risques.

**Encadré n°6 : Enquêtes effectuées par Bank Al-Maghrib
pour assurer la surveillance du risque de crédit**

1 - Enquête relative aux conditions d'octroi de crédit : Mise en place depuis 2006, cette enquête a pour objet d'évaluer la contribution des banques au financement de l'économie, de mieux appréhender le rôle du crédit dans le mécanisme de transmission des impulsions de la politique monétaire et de suivre, à travers les informations qualitatives, le déroulement du cycle du crédit. Elle a couvert, en 2011, 8 banques disposant d'une part de marché de 86% en termes de crédit.

2 - Enquête relative au crédit immobilier : Afin de mieux cerner les risques liés au financement de l'habitat, Bank Al-Maghrib a réalisé en 2011, pour la septième année consécutive, son enquête sur le crédit immobilier auprès de 8 banques disposant d'une part de marché de 94% en termes de crédit immobilier.

3 - Enquête relative au crédit à la consommation : Pour suivre l'évolution des risques liés au crédit à la consommation, Bank Al-Maghrib a réalisé sa septième enquête annuelle auprès des sociétés de crédit à la consommation pour appréhender le profil des débiteurs. Les résultats de l'enquête relative à l'année 2011 ont porté sur 11 sociétés disposant d'une part de marché de 86% et dont le nombre de dossiers de crédit s'est élevé à 1.193.006 dossiers.

I. EVOLUTION DES RISQUES DES BANQUES D'UN POINT DE VUE PRUDENTIEL

L'analyse de l'évolution des risques et de la solvabilité des banques, présentée ci-après, est effectuée sur la base des données extraites de leurs états prudentiels établis sur base sociale selon les normes Bâle II.

En 2011, les risques nets pondérés, comprenant les risques de crédit, de marché et opérationnel, ont conservé une croissance dynamique pendant que les fonds propres ont augmenté de manière modérée. Il en est résulté un ratio moyen de solvabilité en retrait par rapport à l'année précédente, mais qui est demeuré supérieur au minimum réglementaire.

Encadré n°7 : Définition des risques nets pondérés pris en considération pour le calcul du ratio de solvabilité

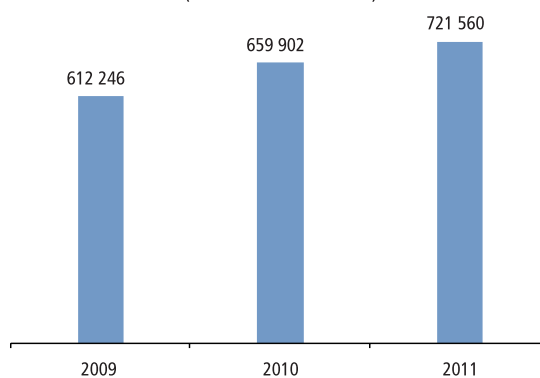
- **Risque de crédit** : correspond au risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de l'établissement de crédit. Il est pris en considération net d'instruments d'Atténuation du Risque de Crédit (ARC) et calculé en multipliant les éléments d'actifs et hors bilan le constituant par des coefficients de pondération établis en fonction de la contrepartie.
- **Risque de marché** : est défini comme étant le risque de pertes liées à des évolutions défavorables des prix de marché. Il recouvre les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ainsi que le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan, autres que ceux inclus dans ce portefeuille.
- **Risque opérationnel** : est défini comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

1 - ÉVOLUTION DES RISQUES PONDÉRÉS

Les risques nets pondérés supportés par les banques se sont établis à 721,6 milliards de dirhams, marquant une hausse de 9,3%, soit un niveau supérieur à celui observé en 2010. Ils sont constitués à hauteur de 86% du risque de crédit, 8% du risque opérationnel et 6% du risque de marché.

Les exigences en fonds propres des banques, au titre des trois risques, ont totalisé 72,2 milliards, contre 66 milliards de dirhams une année auparavant.

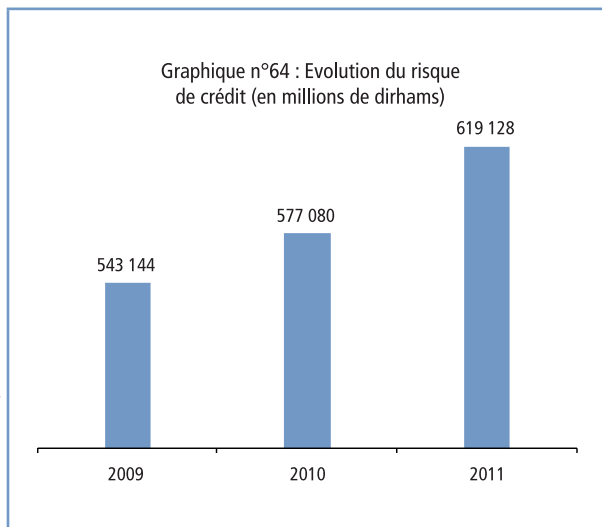
Graphique n° 63 : Evolution du total des risques nets pondérés (en millions de dirhams)



1.1- Risque de crédit

Les expositions pondérées, au titre du risque de crédit, ont marqué une hausse de 7,3% à 619 milliards de dirhams, qui fait suite à une croissance modérée de 6,2% en 2010. Cette évolution a résulté de la bonne tenue de l'activité de crédit.

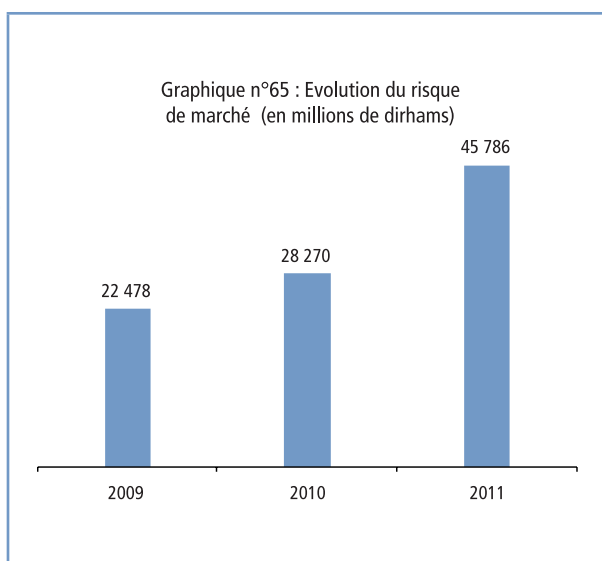
Les exigences en fonds propres, au titre de ce risque, se sont élevées à 62 milliards, en hausse de 7,3% par rapport à l'année précédente.



1.2 - Risque de marché

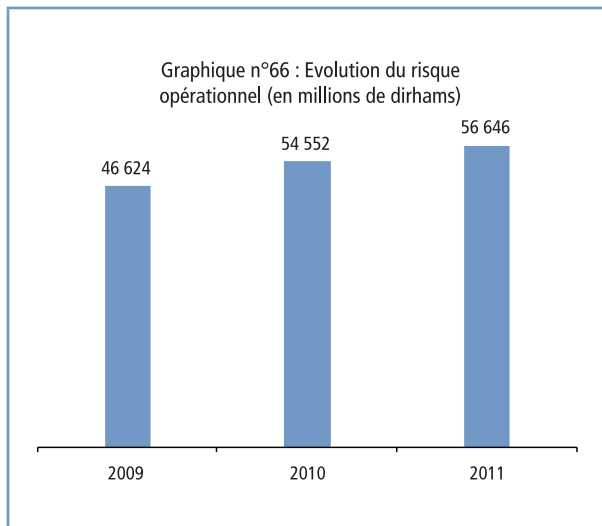
Le risque de marché s'est chiffré à 45,8 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de 62%, contre 25,8% l'année passée, évolution liée notamment aux changements intervenus dans la fixation des pondérations des actifs détenus par les OPCVM de certaines banques. Quoiqu'il ait enregistré un taux de progression plus marqué, le risque de marché a conservé une part limitée dans le total des risques, soit 6%.

Les exigences en fonds propres au titre de ce risque sont passées, d'une année à l'autre, de 2,8 à 4,6 milliards de dirhams.



1.3 - Risque opérationnel

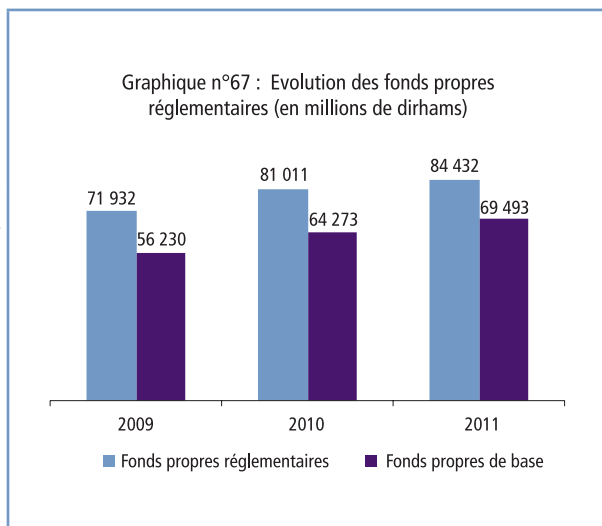
Après une augmentation de 17%, l'année précédente, le risque opérationnel, calculé par la plupart des banques selon l'approche indicateur de base¹, a enregistré une nouvelle progression mais à un rythme moins élevé, soit 3,8%. Il a totalisé un montant de 56,6 milliards, correspondant à des exigences en fonds propres de 5,6 milliards, contre 5,4 milliards de dirhams en 2010.



2 -ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les fonds propres réglementaires ont cumulé, à fin 2011, un montant de 84,4 milliards, marquant une hausse de 4,2%. Les fonds propres de base, constitués du capital et des réserves, se sont accrus à un rythme plus élevé, soit 8,1%, à 69,5 milliards de dirhams pour représenter 82% des fonds propres.

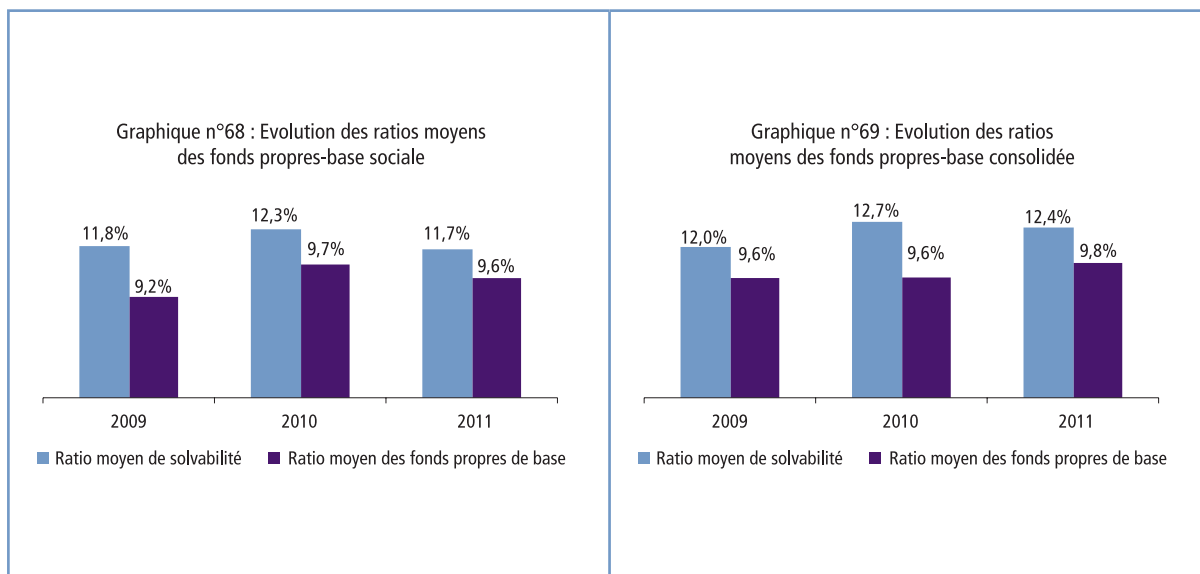
S'agissant des dettes subordonnées, elles ont augmenté de manière plus rapide qu'en 2010, soit 7,7% contre 3,7%.



Le renforcement continu et progressif des fonds propres réglementaires des banques permet à celles-ci de mieux se préparer pour faire face aux nouveaux défis de Bâle III, prévoyant notamment le renforcement des fonds propres tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Considérant une hausse des risques plus marquée que celle des fonds propres, le ratio de solvabilité moyen global des banques s'est affiché à 11,7%, en baisse de 0,6 point par rapport à 2010 et le ratio Tier one à 9,6%, contre 9,7%.

¹Selon cette approche, l'exigence en fonds propres est égale à 15% de la moyenne du PNB, calculée sur 3 ans

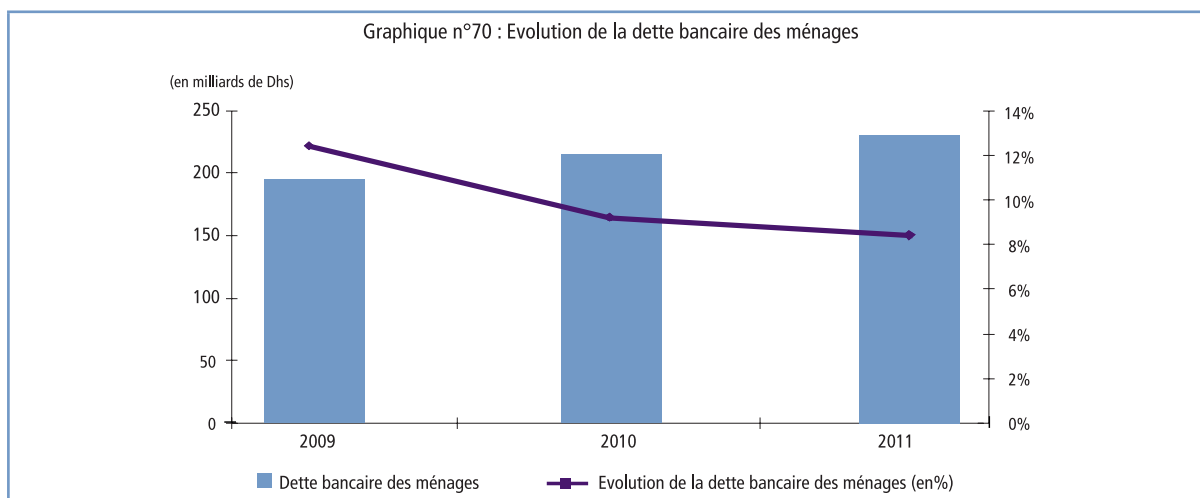


Calculé sur base consolidée, le ratio de solvabilité moyen s'est établi à 12,4%, contre 12,7% en 2010 et le ratio Tier one s'est amélioré de 0,2 point à 9,8%.

II. ENDETTEMENT BANCAIRE DES MENAGES

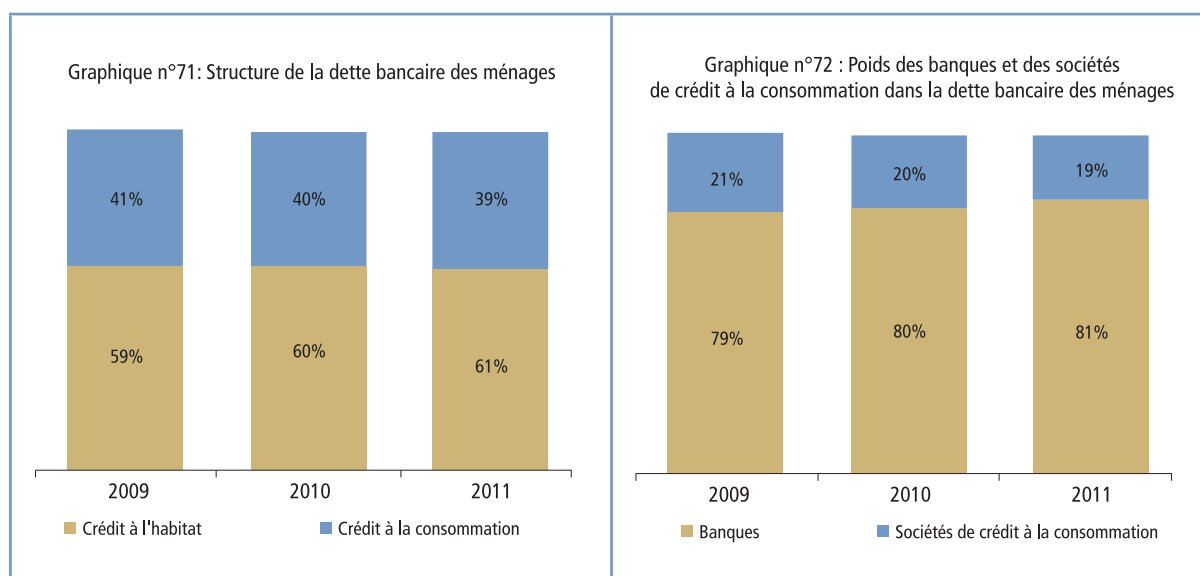
1 - L'ENDETTEMENT BANCAIRE DES MÉNAGES DEMEURE CONTENU, QUOIQU'EN CONSTANTE PROGRESSION

Comme les années précédentes, l'endettement bancaire des ménages a connu, au cours de 2011, une hausse soutenue. Cette croissance, si elle reflète l'un des facteurs de la résilience de l'économie et du système bancaire, constitue également une source de risque potentiel.



Les crédits bénéficiant aux ménages ont totalisé, à fin décembre 2011, un encours de 234 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de 8,4%, niveau en léger retrait par rapport au taux affiché à fin décembre 2010, qui était de 9,2%. Ils ont représenté 32% des crédits distribués par les établissements de crédit, contre 33% en 2010. Rapporté au PIB, l'encours de la dette bancaire des ménages s'est établi à 29%, en hausse d'un point par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution est intervenue dans un contexte marqué, globalement, par la stabilité des conditions d'octroi de crédit aux ménages. En effet, les résultats de l'enquête n°1 visée dans l'encadré n°6, ont montré que pour le crédit à l'habitat, ces conditions sont restées inchangées au niveau de la plupart des banques détenant plus de 70% de parts de marché. S'agissant du crédit à la consommation, des banques concentrant 55% de parts de marché ont maintenu les conditions précitées invariables, alors que d'autres ont adopté un comportement conservateur pour les prêts les plus risqués. Les risques liés au surendettement, la faible capacité de remboursement des emprunteurs et les prévisions concernant l'activité économique ont pesé sur ce comportement.



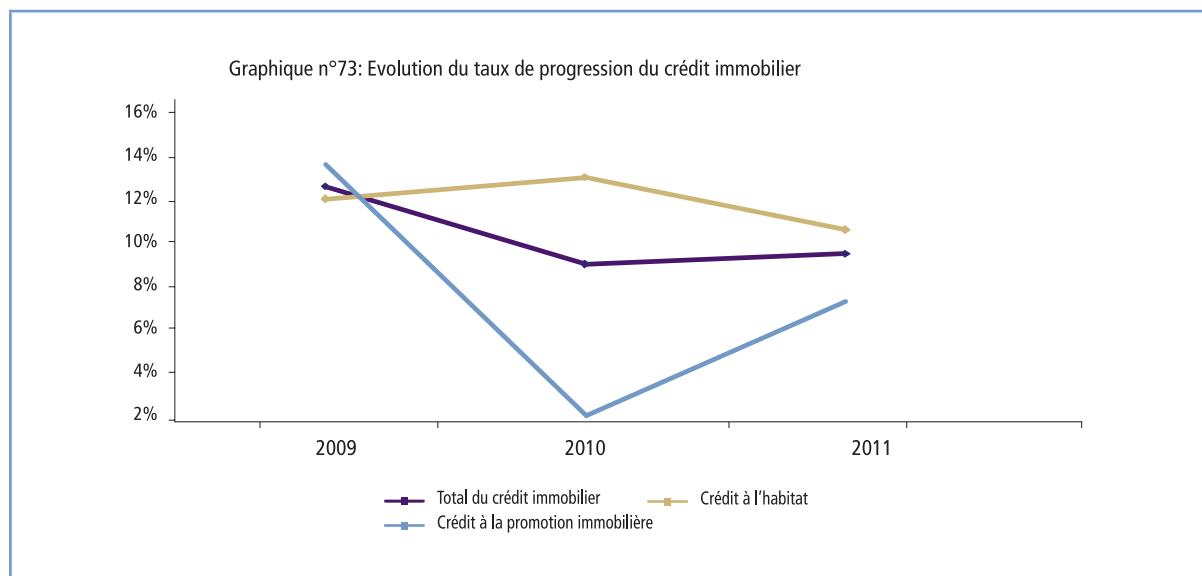
Comme le montre le graphique n°71 ci-dessus, le crédit à l'habitat continue de constituer la principale composante de l'endettement bancaire des ménages, soit 61%.

2 - LE FINANCEMENT DE L'HABITAT EST DEMEURÉ DYNAMIQUE

Suite aux nouvelles mesures fiscales introduites par les pouvoirs publics en 2010 pour relancer l'habitat social, la production de logements notamment sociaux a connu, au cours de 2011, une dynamique sans précédent, contribuant à la hausse du crédit à l'habitat.

2.1 - Bien qu'en retrait par rapport à l'année précédente, le rythme de progression du crédit à l'habitat est resté soutenu

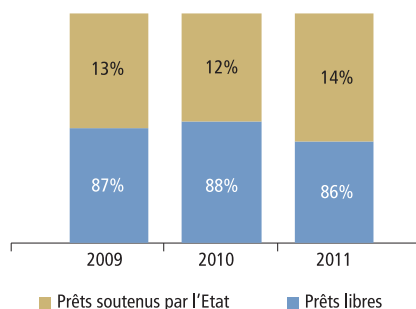
Sur la base du reporting des banques, l'encours sain du crédit immobilier, constitué pour près des deux tiers de prêts à l'habitat, a marqué une hausse de 9,6%, contre 9,2% une année auparavant, pour s'afficher à 206 milliards de dirhams. Le ratio du crédit immobilier au PIB s'est chiffré à 26%, en hausse d'un point par rapport à 2010.



Constituant un champ d'activité traditionnel des banques, le crédit à l'habitat, avec un encours sain de 137,3 milliards de dirhams a, encore une fois, enregistré une hausse soutenue, soit 10,8%, contre 13,2% en 2010. Rapporté au PIB, il a dégagé un ratio de 17%, soit un point de plus par rapport à l'exercice précédent. Pour leur part, les crédits destinés à la promotion immobilière ont enregistré une hausse plus marquée par rapport à l'année dernière, soit 7,4% contre 2,2%. Leur encours sain a atteint 68,9 milliards de dirhams.

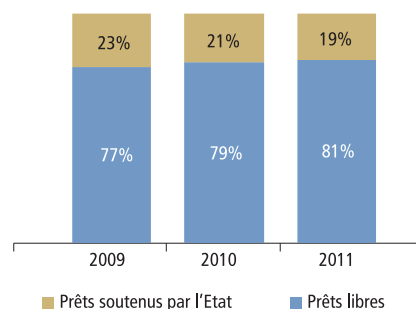
Avec un montant global de 26,5 milliards de dirhams, les nouveaux flux des prêts à l'habitat, au titre de l'exercice 2011, ont augmenté au même rythme que l'année précédente, soit 1,2%. La distribution de ces prêts s'est effectuée différemment, selon qu'il s'agit de prêts libres ou de prêts encouragés par l'Etat. Elle a enregistré une baisse de 1% pour la première catégorie et une hausse nettement plus marquée pour la seconde, soit 21%. A cet égard, les crédits soutenus par l'Etat ont représenté 14% de ces flux, contre 12% une année auparavant.

Graphique n°74 : Ventilation de la production des crédits à l'habitat entre les prêts libres et ceux soutenus par l'Etat



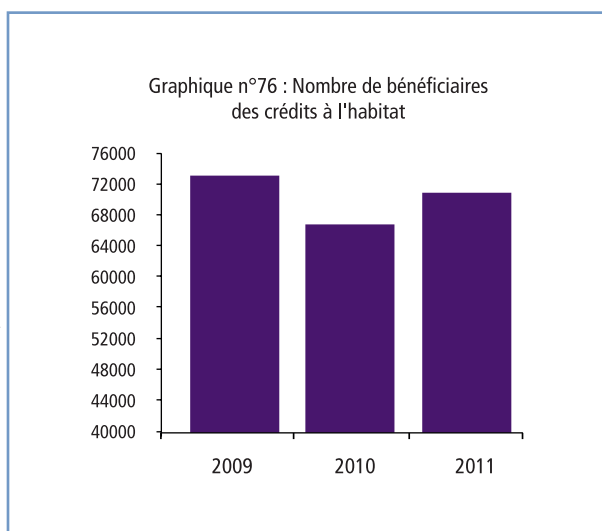
En termes d'encours, les prêts encouragés par l'Etat¹, totalisant un montant de 24,5 milliards de dirhams, ont légèrement progressé de 1%, leur part dans le total des crédits à l'habitat ayant baissé de 2 points à 19%. Cet encours est réparti entre les prêts au titre de FOGALOGÉ et FOGALEF pour 11,5 milliards, contre 5,6 milliards au titre de l'Habitat à Bon Marché et 7,4 milliards au titre de FOGARIM.

Graphique n°75 : Ventilation de l'encours des crédits à l'habitat entre prêts libres et prêts soutenus par l'Etat



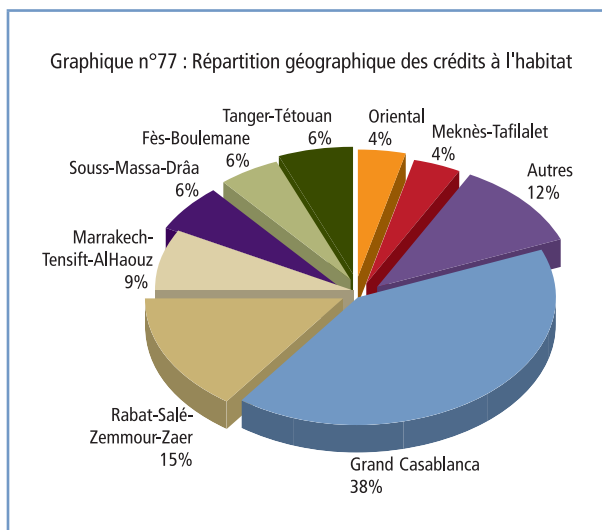
¹Les crédits encouragés par l'Etat désignent aussi bien les crédits bénéficiant de fonds de garantie (FOGARIM, FOGALOGÉ, FOGALEF) que les crédits à l'Habitat Bon Marché (HBM)

En dépit de la baisse du nombre de transactions immobilières, mais à un rythme moins rapide qu'en 2010, le nombre de nouveaux bénéficiaires du crédit à l'habitat s'est accru de 6% à 71.302 clients, contre un repli de 4% l'année précédente. Cette progression s'est établie à 14% pour les prêts encouragés par l'Etat et à près de 4% pour les prêts libres.



Le montant moyen des prêts a subi une baisse de 19.000 dirhams pour ressortir à 371.000 dirhams. Cette évolution renferme des situations disparates. Le montant moyen s'est hissé de 11.000 dirhams à 198.000 dirhams pour les prêts encouragés par l'Etat et a reculé de 23.000 à 433.000 dirhams pour les prêts libres.

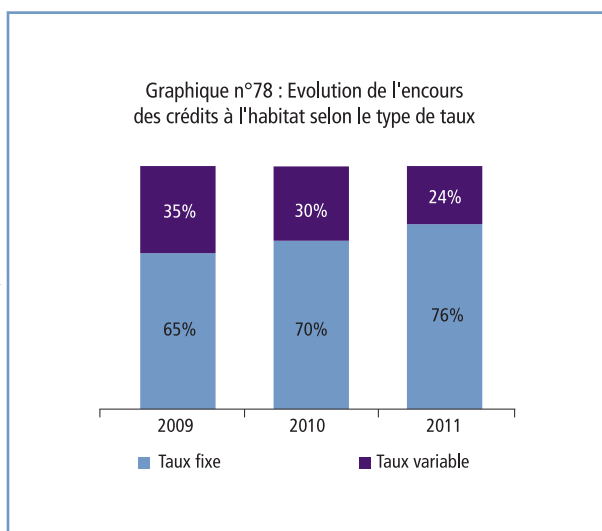
Confirmant les tendances observées depuis quelques années, la part des grandes régions telles que Casablanca et Rabat-Salé-Zemmour-Zaër ont poursuivi leur trend baissier pour ressortir respectivement à 38% et 15%, contre respectivement 48% et 16% il y a 5 ans.



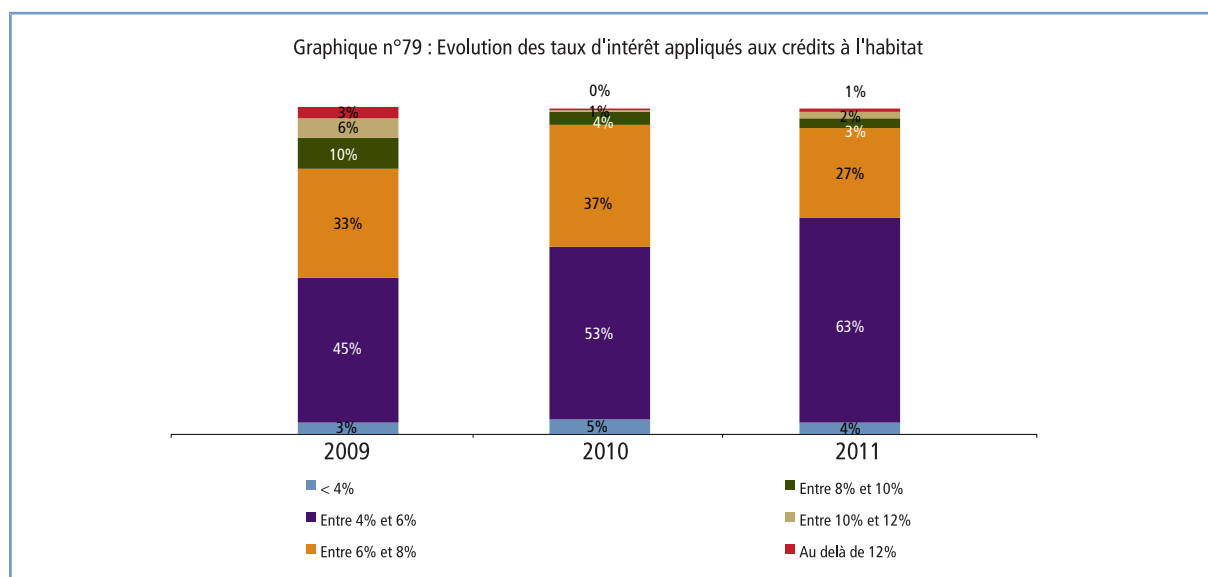
2.2 - La part du crédit à l'habitat à taux fixe a de nouveau augmenté

Les banques, qui avaient modérément durci les critères d'octroi des prêts à l'habitat en 2010, les ont maintenus globalement inchangés au cours de 2011, comme le confirment les marges dégagées qui se sont légèrement contractées.

Les incertitudes sur l'évolution des perspectives des conditions bancaires ont favorisé encore une fois l'attrait du financement à taux fixe. Ainsi, près de 91% des nouveaux crédits ont été accordés à des taux fixes, contre 84% une année auparavant. En termes d'encours, leur part a augmenté à 76%, contre 70%.

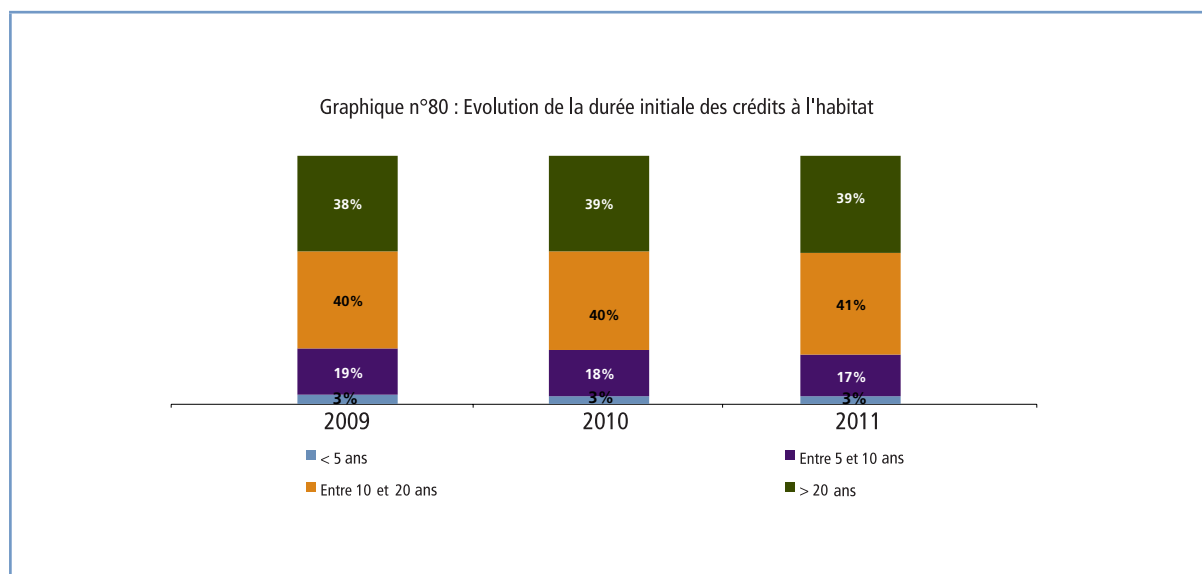


La part des crédits assortis de taux d'intérêt compris entre 4% et 6% s'est établie à 63%, contre 53% en 2010, tandis que celle des crédits à taux compris entre 6% et 8% a reculé de 10 points à 27%.



Dans un contexte de resserrement de la liquidité bancaire, le taux moyen pondéré appliqué par les banques aux crédits à l'habitat a reculé, d'une année à l'autre, de 12 points de base à 5,56% et ce, en dépit de la hausse observée au cours du dernier trimestre de l'exercice sous revue.

La durée initiale moyenne des crédits à l'habitat s'est légèrement allongée, passant de 17 ans à 17,3 ans. Ainsi, la part de crédits à l'habitat, dont la durée est comprise entre 10 et 20 ans, s'est accrue d'un point à 41%, au détriment de celle des prêts ayant une durée comprise entre 5 et 10 ans qui s'est contractée à 17%. En revanche, les crédits, dont la durée initiale est supérieure à 20 ans, ont vu leur part rester invariable à 39%.



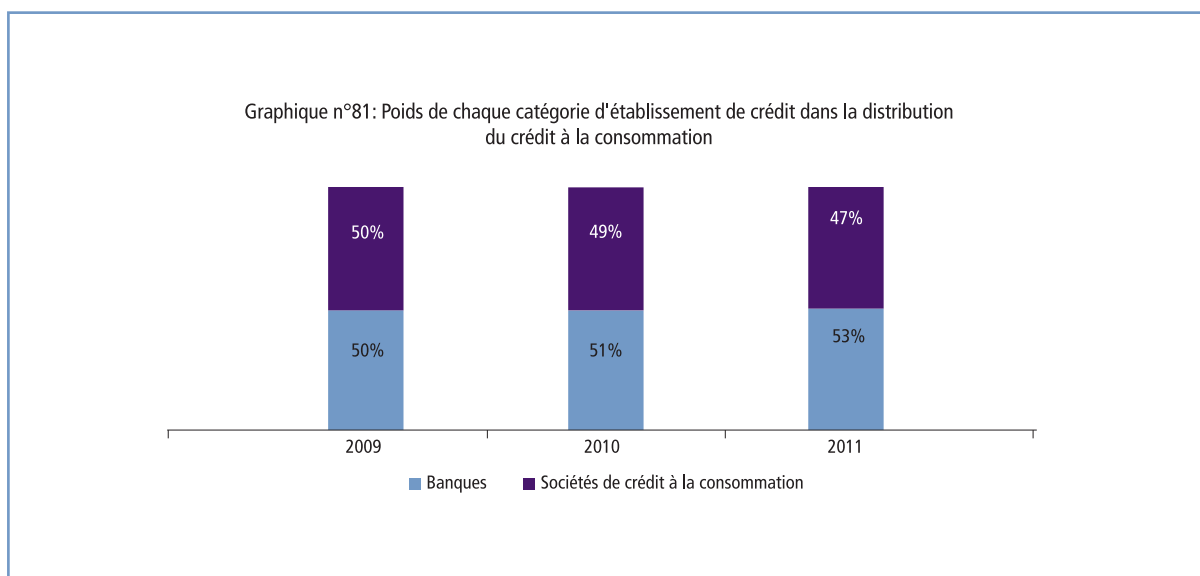
3 - LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION A ÉVOLUÉ À UN RYTHME PLUS ÉLEVÉ QUE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Au cours de 2011, le crédit à la consommation a enregistré une croissance plus rapide, contribuant au développement de la consommation des ménages. En effet, au Maroc, près de 14% de cette consommation est financée par la dette bancaire.

3.1 - Les banques ont contribué activement à la croissance du crédit à la consommation

Sur la base des documents comptables communiqués par les banques et les sociétés de financement, l'encours sain du crédit à la consommation, représentant 12% du total des concours distribués par ces établissements, s'est accru de 7% à 82,2 milliards de dirhams¹, contre 4,5% une année auparavant. Rapporté au PIB, l'encours de crédit à la consommation a dégagé un ratio de 10%, comparable à celui affiché en 2010.

¹Y compris les découverts en comptes accordés aux particuliers

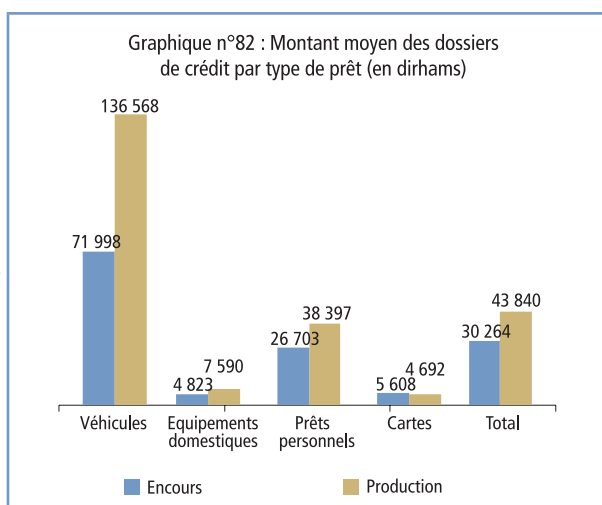


Les banques, longtemps peu actives dans le domaine du crédit à la consommation, ont porté, depuis quelques années, un intérêt grandissant à cette activité, leur part s'étant établie à 53% de l'encours total, contre 50% deux années auparavant.

3.2 - Principales caractéristiques du profil des bénéficiaires du crédit à la consommation

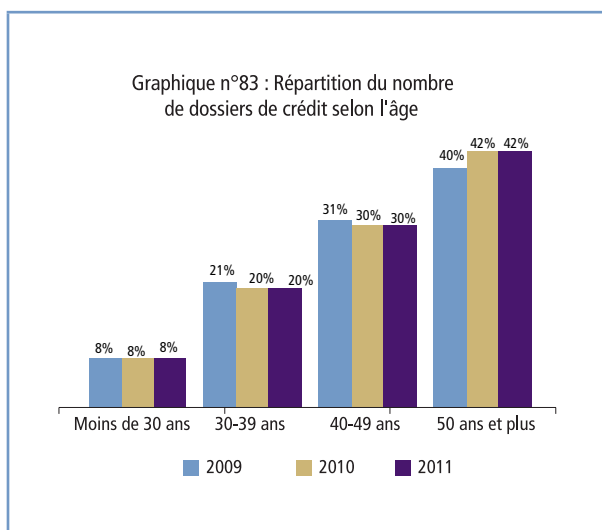
Les données de l'enquête n°3 visée dans l'encadré n°6 permettent d'apprécier le profil des bénéficiaires du crédit à la consommation selon plusieurs critères : l'âge, le revenu, la catégorie socioprofessionnelle et le lieu de résidence. Elles ont montré que ce profil n'a pas subi de changements significatifs par rapport à l'année précédente.

Au cours de 2011, les sociétés de crédit à la consommation ont distribué moins de crédits, soit près de 14 milliards de crédits nouveaux¹, en baisse de 5,5%. Il en a résulté un encours moyen par dossier de crédit de près de 30.300 dirhams, contre 27.700 l'année précédente.



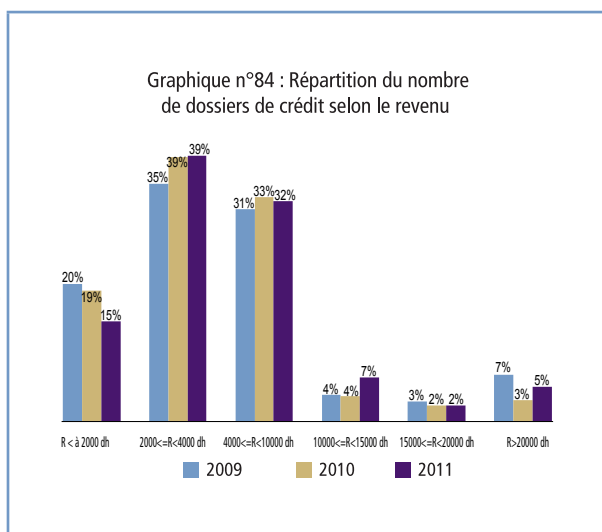
¹ Données de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement

La ventilation du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon les tranches d'âge montre une stabilité pour toutes les catégories d'âge. Ainsi, la part des personnes dont l'âge est compris entre 40 et 49 ans s'est maintenue à 30% et celle des personnes âgées de plus de 50 ans à 42%.



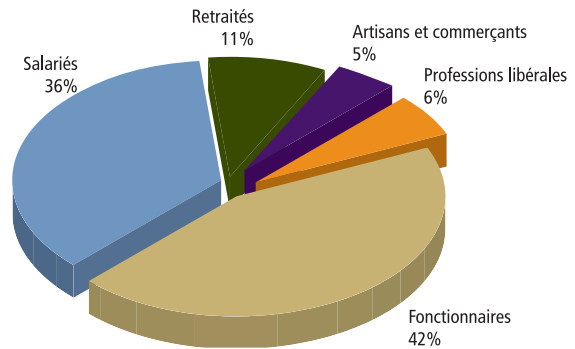
La ventilation des encours, selon le même critère, fait apparaître que la catégorie des personnes âgées de plus de 50 ans est la plus représentée, avec une part de 37%, en baisse d'un point par rapport à 2010. La proportion des personnes âgées de moins de 30 ans a reculé de 3 points à 11%.

La répartition du nombre de dossiers de crédit, selon le revenu, montre que les personnes percevant un revenu inférieur à 4.000 dirhams détenaient une part de 54%, en baisse de 4 points par rapport à 2010, contre 32% pour les personnes disposant d'un revenu compris entre 4.000 et 10.000 dirhams et 14% pour celles ayant un revenu supérieur à 10.000 dirhams.



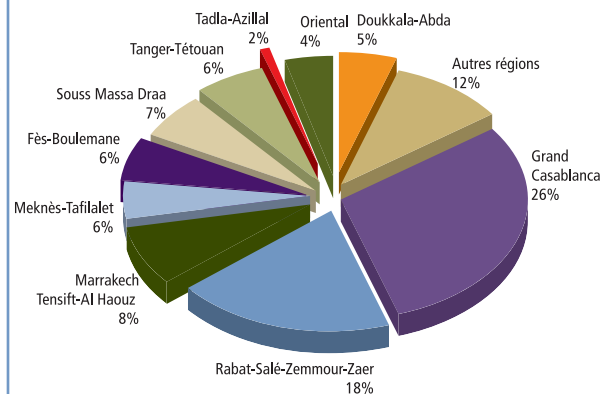
La ventilation du nombre de dossiers de crédit selon la catégorie socioprofessionnelle montre que les salariés et les fonctionnaires demeurent la population la plus endettée avec des parts respectives de 36% et 42%.

Graphique n° 85 : Répartition du nombre de dossiers de crédit selon la catégorie socioprofessionnelle

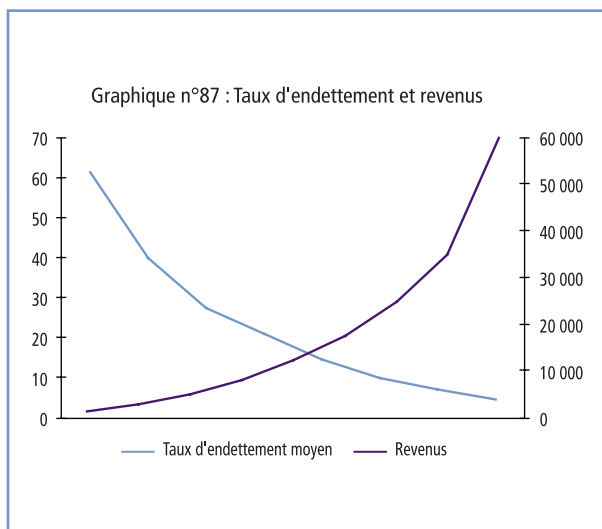


La répartition des bénéficiaires de prêts selon le lieu de résidence fait ressortir que les régions de Casablanca et de Rabat concentrent près de 44% des dossiers de crédit.

Graphique n° 86 : Répartition du nombre de dossiers de crédit selon la localisation géographique



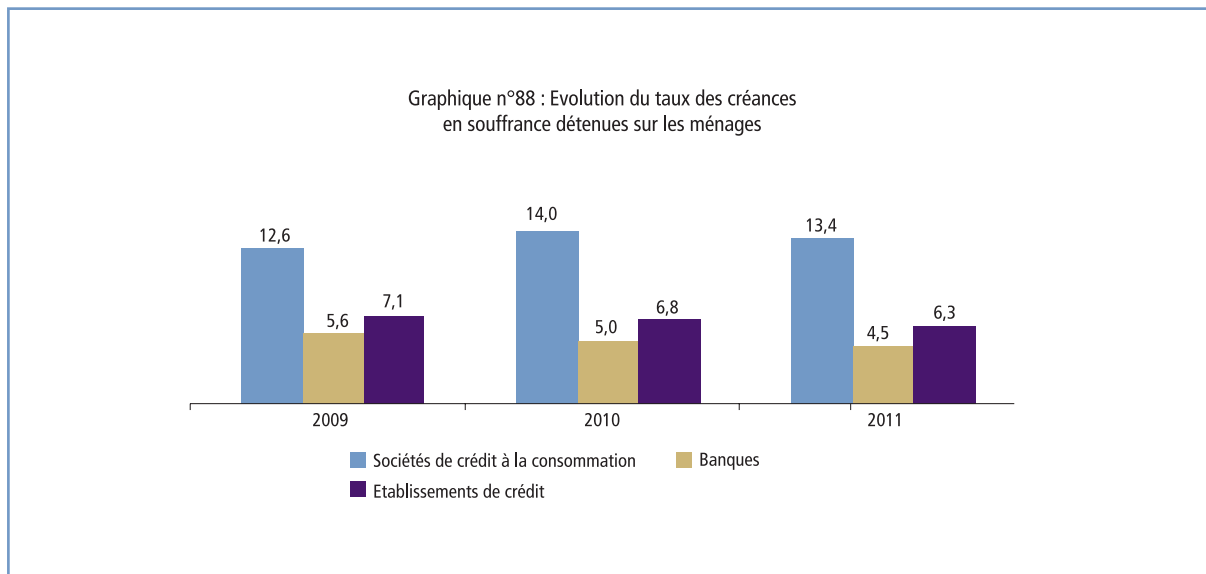
Le taux d'endettement, correspondant au rapport entre les crédits contractés par un client et ses revenus déclarés à l'établissement prêteur, s'est établi en moyenne à 32%, soit 2 points de plus par rapport à l'année précédente.



4 - LE NIVEAU DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE DÉTENUES SUR LES MÉNAGES A ÉTÉ CONTENU

L'amélioration de l'information financière sur la solvabilité des emprunteurs mise à la disposition des établissements de crédit par le Credit Bureau, opérationnel depuis octobre 2009, a aidé à contenir l'évolution du taux de risque sur les ménages en 2011. Ce dispositif permet, en effet, de mutualiser et globaliser l'information sur le crédit, tout en favorisant une meilleure diffusion de cette information de manière à permettre aux établissements de crédit de mieux appréhender le profil de risque de leurs contreparties.

A fin 2011, l'encours des créances en souffrance enregistré par les banques et les sociétés de crédit à la consommation sur les ménages s'est établi à 14,6 milliards, représentant 6,3% du total de l'endettement bancaire des ménages, contre 6,8% l'année précédente. Si l'encours des créances en souffrance des banques a décru de 1,4% à 8,6 milliards de dirhams, représentant 4,5% du total de leurs concours aux ménages, contre 5% en 2010, celui des sociétés de financement a augmenté de 1,3% à 6 milliards, dégageant un taux de risque de 13,4%, niveau inférieur à celui enregistré en 2010, qui était de 14%. Ces créances en souffrance étaient couvertes par des provisions à hauteur de 71%.



Les résultats de l'enquête n°3 précitée donnent des informations plus affinées sur les segments des ménages présentant un profil de risque élevé. Ainsi, le taux des créances en souffrance est plus important chez les personnes dont l'âge est compris entre 30 et 39 ans et les personnes dont le revenu est inférieur ou égal à 2.000 dirhams.

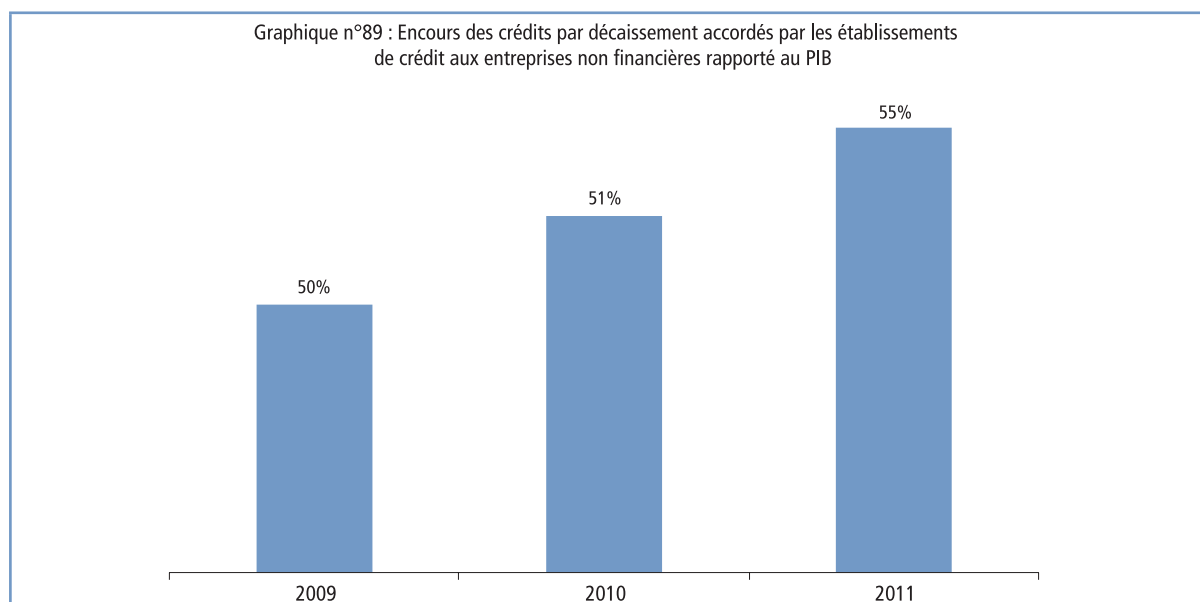
Le risque a continué à être mieux maîtrisé chez les fonctionnaires, en raison du prélèvement à la source et de la quotité du revenu inaccessibles, alors qu'il est demeuré plus élevé chez les autres catégories de débiteurs.

Le taux des créances en souffrance des sociétés de crédit à la consommation détenues sur les ménages devrait baisser durant les années à venir, suite à l'entrée en vigueur de la décision de la Direction Générale des Impôts autorisant les sociétés de financement à procéder à la radiation des créances en souffrance anciennes, au même titre que les banques.

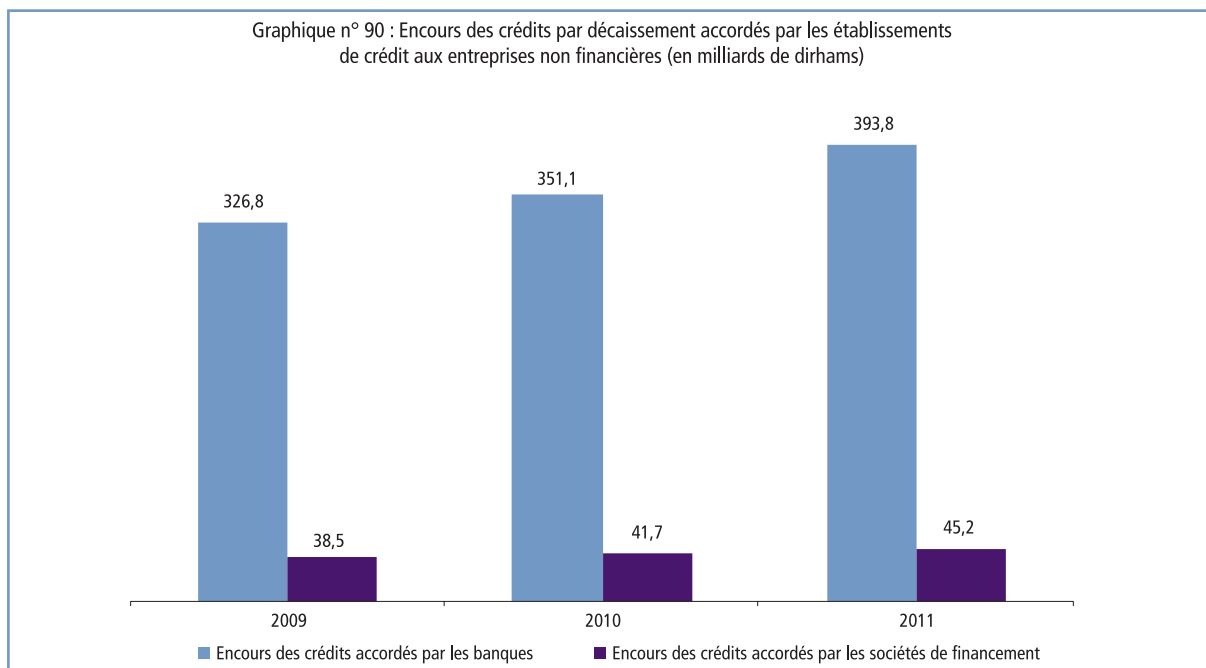
III. EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT BANCAIRE DES ENTREPRISES NON FINANCIERES

1 - LES CRÉDITS AUX ENTREPRISES NON FINANCIÈRES ONT ENREGISTRÉ UNE CROISSANCE PLUS MARQUÉE POUR FINANCER LEURS BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT

Les entreprises non financières (publiques et privées) ont bénéficié d'un encours de crédits par décaissement de 439 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de 11,8%, contre 7,5% l'année précédente, soit 60% du total des crédits accordés par les banques et les sociétés de financement et 55% du PIB national.



Les banques, à l'origine de 90% de l'endettement bancaire des entreprises non financières, ont vu leur encours augmenter de 12,2% à 393,8 milliards de dirhams, contre 7,4% l'année précédente. Pour leur part, les sociétés de financement ont enregistré un encours de crédits de 45,2 milliards en faveur de ces entreprises, marquant une hausse de 8,3%, comparable à celle de l'année précédente.

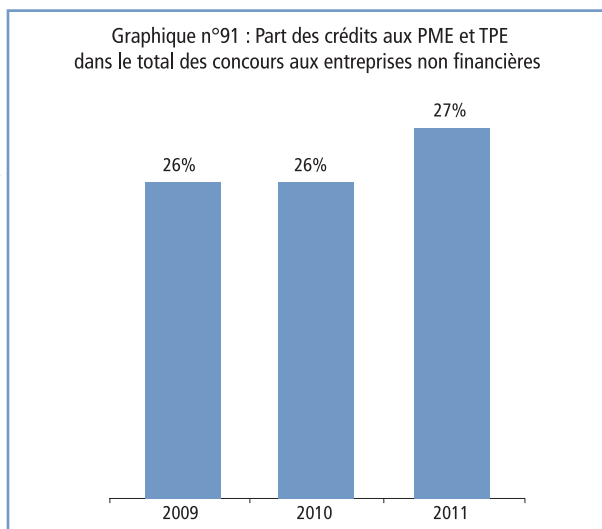


Il ressort de l'enquête n°1 susvisée que les conditions de financement des entreprises sont restées inchangées au cours de 2011 pour les banques représentant 55% de parts de marché et ont été restreintes pour les autres banques.

La dégradation des perspectives économiques générales et les risques liés à la qualité de l'information financière ont été les principaux facteurs à l'origine de ce resserrement. Il s'est principalement traduit par le relèvement de la marge sur les prêts les plus risqués ainsi que par la réduction du montant des prêts et de leur maturité. Néanmoins, la concurrence interbancaire a exercé un effet inverse sur le comportement des banques.

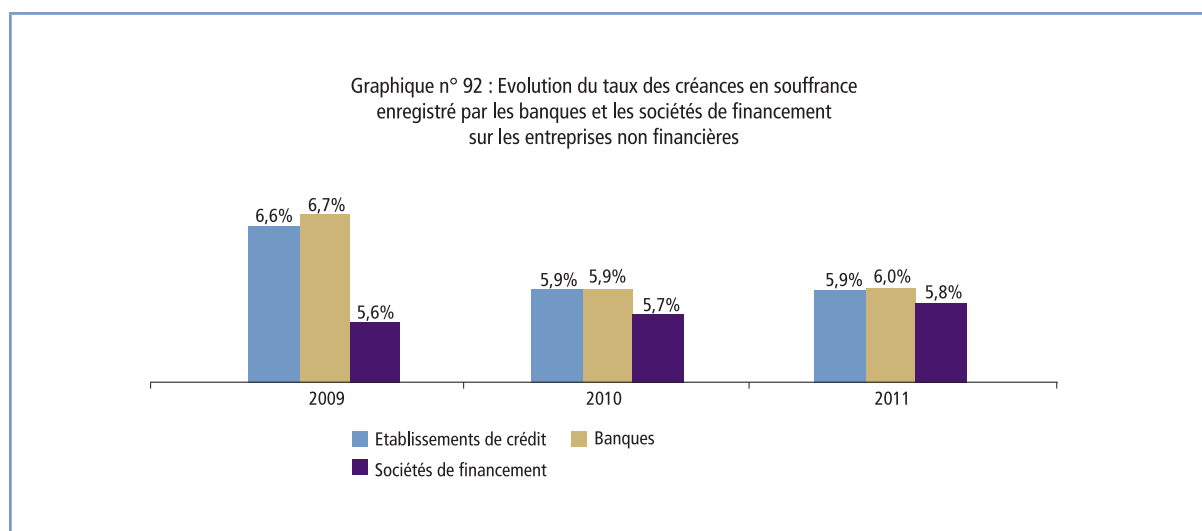
Parallèlement, la demande de crédit émanant des entreprises a poursuivi sa tendance ascendante induite notamment par un besoin de financement des stocks. En revanche, les émissions de titres de créance ou de capital ont exercé un effet négatif sur la demande de financement des entreprises.

La ventilation du crédit bancaire par segment d'entreprises n'a pas connu d'évolution significative. Ainsi, il ressort du reporting des établissements de crédit que les PME et TPE ont bénéficié ensemble de 27% du total des crédits accordés par les banques et les sociétés de crédit-bail.



2 - LE NIVEAU DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE A AUGMENTÉ DANS UNE CONJONCTURE MOINS FAVORABLE

A fin 2011, l'encours des créances en souffrance détenues par les banques et les sociétés de financement sur les entreprises non financières a totalisé 26 milliards de dirhams, en hausse de 12,2%, au lieu d'un repli de 3,6% l'année précédente, soit un taux moyen des créances en souffrance de 5,9%. Ces créances ont été couvertes par des provisions à hauteur de 71%.



Les créances en souffrance détenues par les banques sur les entreprises non financières ont vu leur encours augmenter de 12,4%, à 23,4 milliards de dirhams, après une baisse de 5%, soit un taux moyen de créances en souffrance de 6%. Elles ont été couvertes par des provisions à hauteur de 71%.

Celles détenues par les sociétés de financement ont enregistré une hausse de 10,2% à 2,6 milliards de dirhams, leur part dans le total des crédits bénéficiant à cette catégorie s'étant située à 5,8%. Elles ont été couvertes par des provisions à hauteur de 68%.

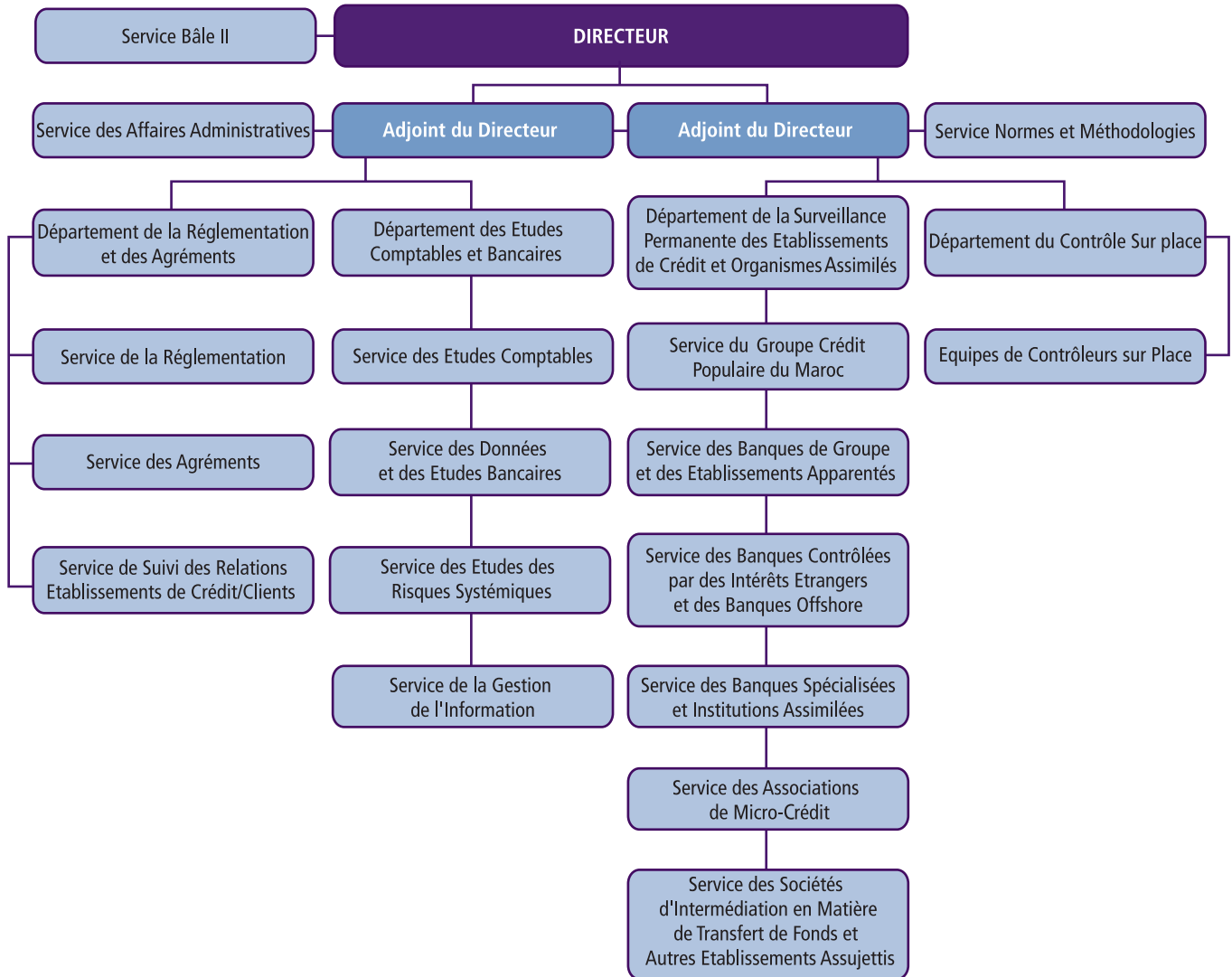
ANNEXES

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب
بنك المغرب

Annexe 1

Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire



Annexe 2

Liste des établissements de crédit agréés

Banques

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL BARID BANK	798, Angle Bd Ghandi et Bd Brahim Roudani - Casablanca
ARAB BANK PLC	174, Boulevard Mohamed V - Casablanca
ATTIJARIWAFABANK	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
BANK AL-AMAL	288, Boulevard Mohamed Zerktouni - Casablanca
BANQUE CENTRALE POPULAIRE « B.C.P »	101, Boulevard Mohamed Zerktouni - Casablanca
BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR « BMCE BANK »	140, Avenue Hassan II - 20000 - Casablanca
BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « B.M.C.I »	26, Place des Nations Unies - Casablanca
BANQUE POPULAIRE DU CENTRE SUD	Avenue Hassan II - Agadir
BANQUE POPULAIRE D'EL JADIDA-SAFI	Boulevard Jamia Al Arabia - El Jadida
BANQUE POPULAIRE DE FES-TAZA	Angle Rue Allal Loudyi et Rue Abdelali Benchekekroun - Fès
BANQUE POPULAIRE DE LAAYOUNE	9, Boulevard Mohamed V - Laâyoune
BANQUE POPULAIRE DE MARRAKECH - BENI MELLAL	Avenue Abdelkrim Khattabi - Marrakech
BANQUE POPULAIRE DE MEKNES	4, Rue d'Alexandrie - Meknès
BANQUE POPULAIRE DE NADOR-AI HOCEIMA	113, Boulevard Al Massira - Nador
BANQUE POPULAIRE D'OUIDJA	Boulevard Derfoufi - Oujda
BANQUE POPULAIRE DE RABAT	3, Avenue de Tripoli - Rabat
BANQUE POPULAIRE DE TANGER-TETOUAN	76, Avenue Mohamed V - Tanger
CDG CAPITAL	Place Moulay El Hassan - Immeuble Mamounia. - Rabat
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	2, Avenue d'Alger - Rabat
CASABLANCA FINANCE MARKETS	5-7, Rue Ibnou Toufail - Casablanca
CITIBANK MAGHREB	Lotissement Attaoufik- Imm. I – Ensemble immobilier Zenith Millénium -Sidi Maârouf - Casablanca
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER « C.I.H »	187, Avenue Hassan II - Casablanca
CREDIT DU MAROC	48-58, Boulevard Mohamed V - Casablanca
FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL « F.E.C »	1, Rue Oued Baht Agdal - Rabat
MEDIAFINANCE	3, Rue Bab Mansour- Espace Porte d'Anfa. Casablanca
SOCIETE GENERALE	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
UNION MAROCAINE DE BANQUES « U.M.B »	36, Rue Tahar Sebti - Casablanca
BANCOSABADELL	Twin center, Tour ouest, 12 ^{ème} étage angle Bds Zerktouni et Al Massira-20100 Casablanca
CAJA DE AHORROS Y PENSIONES DE BARCELONA « LA CAIXA »	11, Rue Aziz BELLAL Zerktoni, 5 ^{ème} étage n° 5 - Maarif - Casablanca

Sociétés de crédit à la consommation

Dénomination sociale	Adresse du siège social
VIVALIS SALAF	3, Rue d'Avignon - Casablanca
BMCI CREDIT CONSO	30, Av. des FAR - Casablanca
DAR SALAF S.A	207, Boulevard Zerktouni - Casablanca
DIAC SALAF	32, Boulevard de la Résistance - Casablanca
OMNIUM FINANCIER POUR L'ACHAT A CREDIT « FINACRED »	18, Rue de Rocroy, Belvédère - Casablanca
RCI FINANCE MAROC S.A	Place Bandoeng BP 13700 - Casablanca
SALAFIN	Zenith Millenium, Immeuble 8, Sidi Maarouf - Casablanca
SALAF AL MOUSTAKBAL S.A.	20, Boulevard de La Mecque - Laâyoune
SOCIETE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « TASLIF »	29, Boulevard Moulay youssef - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT D'ACHATS A CREDIT « SOFAC-CREDIT »	161, Avenue Hassan II - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT NOUVEAU A CREDIT « FNAC »	Sahat Rabia Al Adaouia, Résidence Kays Agdal - Rabat
EQDOM	127, Angle Bd Zerktouni et rue Ibnou Bouraïd - 20100 Casablanca
SOCIETE NORDAFRICAINNE DE CREDIT « SONAC »	29, Boulevard Mohamed V - Fès
AXA CREDIT	79, Avenue Moulay Hassan 1 ^{er} - Casablanca
SOCIETE REGIONALE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « SOREC-CREDIT »	256, Bd Zerktouni - Casablanca
ASSALAF AL AKHDAR	1, Place Bandoeng - Casablanca
SOGEFINANCEMENT	127, Boulevard Zerktouni - Casablanca
WAFASALAF	Angle rue Jenner et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

Sociétés de crédit immobilier

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI IMMOBILIER	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFI IMMOBILIER	140, Boulevard Zerktouni - Casablanca

Sociétés d'affacturage

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI FACTORING	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
MAROC FACTORING	243, Boulevard Mohamed V - Casablanca

Sociétés de crédit-bail

Dénomination sociale	Adresse du siège social
BMCI - LEASING	Angle Rue Normandie et Rue Ibnou Fariss - Casablanca
COMPAGNIE MAROCAINE DE LOCATION D'EQUIPEMENT « MAROC- LEASING »	57, Angle Rue Pinel et Boulevard Abdelmoumen Casablanca
CREDIT DU MAROC LEASING « CDML »	201, Bd Zerktouni - Casablanca
SOCIETE GENERALE DE LEASING DU MAROC « SOGELEASE MAROC »	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SOCIETE MAGHREBINE DE CREDIT-BAIL (LEASING) « MAGHREBAIL »	45, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFABAIL	1, Avenue Hassan II - Casablanca

Sociétés de cautionnement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
CAISSE MAROCAINE DES MARCHES « CMM »	12, Place des Alaouites - Rabat
DAR AD-DAMANE	288, Boulevard Zerktouni - Casablanca

Sociétés de gestion de moyens de paiement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Espace porte d'Anfa, 8, Angle Bd d'Anfa et Avenue Moulay Rachid - 20050 Casablanca
WAFA CASH	15, Rue Driss Lahrizi - Casablanca

Autres sociétés

Dénomination sociale	Adresse du siège social
SOCIETE DE FINANCEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE « S.F.D.A »	28, Rue Abou Faris Al Marini, BP 49 - Rabat
DAR ASSAFAA LITAMWIL	4, Rue Sanaa - Casablanca
JAIDA	Place Moulay Hassan, Imm. Dalil - Rabat

Annexe 3

Liste des banques offshore

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK BANQUE OFFSHORE	58, Boulevard Pasteur - Tanger
BANQUE INTERNATIONALE DE TANGER -BANQUE OFFSHORE	Angle Avenue Mohamed V et Rue Moussa Bnou Noussair - Tanger
BMCI - BANQUE OFFSHORE- GROUPE BNP	Boulevard Youssef Ben Tachfine et Angle Boulevard Madrid - Tanger
SOCIETE GENERALE TANGER OFFSHORE (SG.TANGER OFFSHORE)	58, Avenue Mohamed V - Tanger
BMCE BANK - BANQUE OFFSHORE	Zone Franche, Port de Tanger, BP 513 - Tanger
CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE (CIB BANQUE OFFSHORE)	Rue Cellini, Sidi Boukhari - Tanger

Annexe 4

Liste des Associations de Micro-Crédit

Dénomination sociale	Adresse du siège social
Association AL Amana pour la Promotion des Microentreprises (AL AMANA)	40,Rue Al Fadila, quartier industriel, Q.Y.M, RABAT 10 000
Association Al Karama pour le Micro-Crédit (AL KARAMA)	38, Bd Abdelmounen Appt 23 4 ^{ème} étage Hassan RABAT
Association Ismailia pour le Micro-Crédit (AIMC)	115, Boulevard Lahboul-BP 2070 MEKNES
Association Marocaine de Solidarité Sans Frontière (AMSSF)	1, Rue Abi Dar El Ghoufari-Quartier Prince Héritier-1 ^{er} étage FES
Association Marocaine Oued Serou pour le Micro-Crédit (AMOS)	Rue oued Sbou, Hay Ettakadoum-El Kbab KHENIFRA
Association Tétouanaise des Initiatives Sociaux-Professionnelles (ATIL)	Avenue Hassan II N° 70-Résidence Paloma Blanca-1 ^{er} Etage N°1 TETOUAN
Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit (FBPMC)	3, Rue Docteur Veyre-Résidence Patio CASABLANCA
Fondation « ARDI »	Avenue hassan 2 , Hay Ibn sina, rue Iran-Témara Centre
Fondation Micro Crédits du Nord	N° 6, Rue Rachid Réda, Résidence Hayat 2 entresol, appa. N° 34 TANGER
Fondation pour le Développement Local et le Partenariat (FONDEP)	Im. Saraya angle Br Riad et Av. Alarz Hay Riad Rabat 10100
TAWADA	N° 119, avenue de la Résistance, appartement 27 RABAT
BAB RIZK JAMEEL	Rue Moulay Smail n°196, Roches noires, Casablanca
Institution Marocaine d'Appui à la Micro-Entreprise (INMAA)	Angle Rue Maamora et Rue Reine Elizabeth II, Immeuble A 2 ^{ème} etage appt 2 Kenitra

Annexe 5

Liste des sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds

Dénomination sociale	Adresse du siège social
CASH ONE	345, Avenue 10 Mars - Mabrouka-Casablanca
DAMANE CASH	97, Nakhla Bande Kelaa Sraghna-Marrakech
EUROSOL	Avenue Hassan II - Résidence Ahssan Dar Immeuble B, n° 3 et 4 - Rabat
QUICK MONEY	16/18 Lotissement Aattaoufik Espace Jet Business Class - Sidi Maarouf - Casablanca
MEA Finance Service	Résidence Hadi n°27, Rue Salim Cherkaoui 6 ^{ème} étage - Casablanca
RAMAPAR	1, Rue des Pléiades - Quartier des Hopitaux-Casablanca
TRANSFERT EXPRESS	282, Boulevard de la Résistance et Angle Rue de Strasbourg - Casablanca
MONEYON MAROC	Espace Erreda, Bd Zerktouni n° 52, Bureau 16 Casablanca
UAE Exchange Morocco	Espace Porte d'Anfa, 3 rue Bab Mansour Casablanca
Maroc Traitement de Transactions "M2T"	Technopark route de Nouaceur, BP 16430 Casablanca

Annexe 6

**Bilan cumulé des banques - Activité Maroc
au 31 décembre 2011**

(en milliers de DH)

ACTIF	31/12/10	31/12/11
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	36 512 815	33 708 279
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	115 857 497	113 760 595
. A vue	20 888 068	17 636 935
. A terme	94 969 429	96 123 660
Créances sur la clientèle	552 558 446	613 938 781
. Crédits de trésorerie et à la consommation	185 174 038	212 321 983
. Crédits à l'équipement	149 944 774	159 754 189
. Crédits immobiliers	188 257 666	205 281 714
. Autres crédits	29 181 968	36 580 895
Créances acquises par affacturage	1 063 361	3 452 269
Titres de transaction et de placement	88 779 547	116 733 605
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	45 725 696	62 385 299
. Autres titres de créance	12 772 338	12 206 319
. Titres de propriété	30 281 513	42 141 987
Autres actifs	18 973 740	13 846 021
Titres d'investissement	25 476 379	25 471 409
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	23 887 666	23 902 861
. Autres titres de créance	1 588 713	1 568 548
Titres de participation et emplois assimilés	26 606 760	28 893 065
Créances subordonnées	1 356 960	1 355 559
Immobilisations données en crédit-bail et en location	550 404	695 773
Immobilisations incorporelles	3 889 230	4 326 904
Immobilisations corporelles	13 990 867	14 753 028
Total de l'Actif	885 616 006	970 935 288

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/10	31/12/11
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	123	1 196
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	59 226 107	90 150 892
. A vue	12 689 974	11 652 675
. A terme	46 536 133	78 498 217
Dépôts de la clientèle	647 852 426	677 248 089
. Comptes à vue créditeurs	356 566 360	386 081 769
. Comptes d'épargne	93 746 503	102 150 083
. Dépôts à terme	178 233 959	169 005 246
. Autres comptes créditeurs	19 305 604	20 010 991
Titres de créance émis	48 472 045	62 707 656
. Titres de créance négociables	45 168 375	59 733 867
. Emprunts obligataires	838 686	692 934
. Autres titres de créance émis	2 464 984	2 280 855
Autres passifs	23 410 197	26 363 515
Provisions pour risques et charges	3 129 422	4 357 717
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	4 174 459	3 050 396
Dettes subordonnées	20 073 869	21 610 419
Ecart de réévaluation	420	420
Réserves et primes liées au capital	48 225 200	51 732 289
Capital	20 147 729	21 531 246
Actionnaires. Capital non versé (-)	-77 000	-48 000
Report à nouveau (+/-)	1 267 325	2 172 907
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-5 290	-3 595
Résultat net de l'exercice (+/-)	9 718 984	10 060 141
Total du Passif	885 616 006	970 935 288

(en milliers de DH)

HORS BILAN	31/12/10	31/12/11
ENGAGEMENTS DONNES	168 848 435	181 035 797
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	4 914 046	4 533 870
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	72 174 221	69 458 801
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	28 586 028	34 971 388
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	67 659 361	75 988 986
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer	428 825	616 622
ENGAGEMENTS RECUS	54 652 962	56 652 916
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	3 211 219	3 328 608
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	47 700 945	49 093 196
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 488 119	4 155 241
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir	252 679	75 871

Annexe 7

**Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques - Activité Maroc
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011**

(en milliers de DH)

	31/12/10	31/12/11
+ Intérêts et produits assimilés	38 942 009	42 276 356
- Intérêts et charges assimilées	14 111 210	15 496 387
MARGE D'INTERET	24 830 799	26 779 969
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	117 466	146 489
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	99 373	135 508
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	18 093	10 981
+ Commissions perçues	4 494 861	5 162 042
- Commissions servies	386 421	369 974
Marge sur commissions	4 108 440	4 792 068
± Résultat des opérations sur titres de transaction	1 322 037	1 728 477
± Résultat des opérations sur titres de placement	470 269	389 221
± Résultat des opérations de change	1 654 857	1 567 935
± Résultat des opérations sur produits dérivés	221 906	191 139
Résultat des opérations de marché	3 669 069	3 876 772
+ Divers autres produits bancaires	1 807 637	2 022 689
- Diverses autres charges bancaires	1 587 219	1 594 002
PRODUIT NET BANCAIRE	32 846 819	35 888 477
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	36 619	-277 170
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	320 801	440 205
- Autres charges d'exploitation non bancaire	75 908	105 332
- Charges générales d'exploitation	15 225 013	17 199 397
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	17 903 318	18 746 783
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-3 623 502	-3 338 355
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	347 411	-499 861
RESULTAT COURANT	14 627 227	14 908 567
RESULTAT NON COURANT	-483 871	-84 908
- Impôts sur les résultats	4 424 372	4 763 519
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	9 718 984	10 060 140

Annexe 8

**Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation
au 31 décembre 2011**

(en milliers de DH)

ACTIF	31/12/10	31/12/11
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	47 793	176 628
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	534 446	436 150
. A vue	503 612	407 926
. A terme	30 834	28 224
Créances sur la clientèle	33 874 881	34 118 072
. Crédits de trésorerie et à la consommation	32 042 779	32 688 485
. Crédits à l'équipement	159 829	131 708
. Crédits immobiliers	37 041	35 205
. Autres crédits	1 635 232	1 262 674
Créances acquises par affacturage	71 492	90 081
Titres de transaction et de placement	7 667	10 488
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 176	9 011
. Autres titres de créance		
. Titres de propriété	1 491	1 477
Autres actifs	1 053 993	1 415 545
Titres d'investissement	26	26
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	26	26
Titres de participation et emplois assimilés	39 590	18 798
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	4 363 880	6 217 765
Immobilisations incorporelles	397 262	395 333
Immobilisations corporelles	363 202	410 792
Total de l'Actif	40 754 232	43 289 678

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/10	31/12/11
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	230	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	23 112 820	23 198 685
. A vue	2 578 574	3 658 350
. A terme	20 534 246	19 540 335
Dépôts de la clientèle	832 562	2 409 378
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	832 562	2 409 378
Titres de créance émis	8 769 645	9 625 073
. Titres de créance négociables	8 617 684	9 041 035
. Emprunts obligataires	151 961	101 278
. Autres titres de créance émis		482 760
Autres passifs	2 442 712	2 291 481
Provisions pour risques et charges	211 843	302 058
Provisions réglementées	24 980	21 500
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	100 014	100 014
Ecarts de réévaluation		16 957
Réserves et primes liées au capital	2 495 115	2 494 178
Capital	1 709 960	1 867 504
Actionnaires. Capital non versé (-)	-6 000	-5 629
Report à nouveau (+/-)	470 180	235 367
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-335	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	590 506	733 112
Total du Passif	40 754 232	43 289 678

Annexe 9

**Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit à la consommation
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011**

(en milliers de DH)

	31/12/10	31/12/11
+ Intérêts et produits assimilés	3 759 552	3 871 081
- Intérêts et charges assimilées	1 431 507	1 483 289
MARGE D'INTERET	2 328 045	2 387 792
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	3 093 881	2 477 192
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	2 724 890	2 125 656
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	368 991	351 536
+ Commissions perçues	308 165	382 663
- Commissions servies	74 552	81 836
Marge sur commissions	233 613	300 827
± Résultat des opérations sur titres de transaction	1 075	247
± Résultat des opérations sur titres de placement	55	120
± Résultat des opérations de change	70	-30
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	1 200	337
+ Divers autres produits bancaires	47 893	54 823
- Diverses autres charges bancaires	2 685	2 114
PRODUIT NET BANCAIRE	2 977 057	3 093 201
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	-22 279	-13
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	84 649	50 686
- Autres charges d'exploitation non bancaire	429	154
- Charges générales d'exploitation	1 127 152	1 196 303
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 911 846	1 947 417
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-871 814	-717 998
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-59 927	-51 481
RESULTAT COURANT	980 105	1 177 938
RESULTAT NON COURANT	72 797	19 537
- Impôts sur les résultats	462 396	464 363
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	590 506	733 112

Annexe 10

**Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail
au 31 décembre 2011**

(en milliers de DH)

ACTIF	31/12/10	31/12/11
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	547	109
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	116 768	26 333
. A vue	93 944	11 117
. A terme	22 824	15 216
Créances sur la clientèle	58 679	51 152
. Crédits de trésorerie et à la consommation	7 020	6 048
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers	30 490	27 659
. Autres crédits	21 169	17 445
Créances acquises par affacturage		
Titres de transaction et de placement	454	454
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	454	454
. Titres de propriété		
Autres actifs	1 011 132	842 747
Titres d'investissement	27	27
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	27	27
. Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	29 723	29 723
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	37 340 252	40 463 390
Immobilisations incorporelles	139 924	143 505
Immobilisations corporelles	24 847	25 748
Total de l'Actif	38 722 353	41 583 188

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/10	31/12/11
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	27 094 941	28 017 200
. A vue	2 626 481	3 099 509
. A terme	24 468 460	24 917 691
Dépôts de la clientèle	1 957 495	1 074 727
. Comptes à vue créditeurs	4 309	4 432
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme	1 869 932	943 319
. Autres comptes créditeurs	83 254	126 976
Titres de créance émis	5 124 239	7 624 785
. Titres de créance négociables	5 100 312	7 579 256
. Emprunts obligataires		
. Autres titres de créance émis	23 927	45 529
Autres passifs	1 881 292	1 995 008
Provisions pour risques et charges	102 768	107 121
Provisions réglementées	1 831	1 602
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	55 628	58 091
Ecart de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	1 036 709	1 100 748
Capital	777 709	805 209
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	328 325	415 682
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	361 416	383 015
Total du Passif	38 722 353	41 583 188

Annexe 11

**Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011**

(en milliers de DH)

	31/12/10	31/12/11
+ Intérêts et produits assimilés	7 825	10 209
- Intérêts et charges assimilées	1 549 213	1 635 578
MARGE D'INTERET	-1 541 388	-1 625 369
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	13 230 918	14 049 751
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	10 709 520	11 333 036
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	2 521 398	2 716 715
+ Commissions perçues	3 003	5 669
- Commissions servies	8 190	10 160
Marge sur commissions	-5 187	-4 491
± Résultat des opérations sur titres de transaction		
± Résultat des opérations sur titres de placement		
± Résultat des opérations de change	-48	-47
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	-48	-47
+ Divers autres produits bancaires	1 006	1 614
- Diverses autres charges bancaires	1 628	1 092
PRODUIT NET BANCAIRE	974 153	1 087 330
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	30	
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	9 314	7 283
- Autres charges d'exploitation non bancaire	9 586	8 073
- Charges générales d'exploitation	271 070	277 928
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	702 841	808 612
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-153 354	-188 581
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	27 919	-5 833
RESULTAT COURANT	577 406	614 198
RESULTAT NON COURANT	-5 442	2 802
- Impôts sur les résultats	210 548	233 985
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	361 416	383 015

Annexe 12

**Bilan consolidé des 8 groupes bancaires
au 31 décembre 2011**

(en milliers de DH)

ACTIF	31/12/10	31/12/11
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	40 152 970	38 052 620
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	58 397 729	79 816 936
Instruments dérivés de couverture	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	55 442 457	59 399 330
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	68 907 038	58 497 224
Prêts et créances sur la clientèle	624 903 622	707 636 079
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	0	0
Placements détenus jusqu'à leur échéance	27 431 531	26 847 710
Actifs d'impôt exigible	1 970 135	2 123 775
Actifs d'impôt différé	2 427 825	1 526 451
Comptes de régularisation et autres actifs	14 556 613	16 606 906
Actifs non courants destinés à être cédés	0	150 209
Participations dans des entreprises mises en équivalence	869 036	1 393 480
Immeubles de placement	2 351 746	2 244 247
Immobilisations corporelles	21 867 764	21 348 511
Immobilisations incorporelles	3 005 223	3 011 016
Ecarts d'acquisition	7 511 028	8 414 837
Total de l'actif	929 794 717	1 027 069 330

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/10	31/12/11
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	170 463	231 971
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 447 023	2 728 196
Instruments dérivés de couverture	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	55 763 062	92 974 145
Dettes envers la clientèle	652 094 542	691 293 336
Titres de créance émis	53 774 988	65 177 665
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	0	0
Passifs d'impôt exigible	2 228 882	2 803 308
Passifs d'impôt différé	5 221 055	3 976 674
Comptes de régularisation et autres passifs	23 410 270	25 123 151
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	17 769 828	18 804 327
Provisions	3 563 171	3 864 813
Subventions et fonds assimilés	4 373 000	3 230 274
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	18 793 599	20 587 837
Capitaux propres	89 184 834	96 273 633
Capitaux propres - part du groupe	79 792 963	86 365 999
Capital et réserves liées	38 848 598	46 182 684
Réserves consolidées	29 239 945	28 248 416
Gains ou pertes latents ou différés	1 252 436	954 599
Résultat de l'exercice	10 451 984	10 980 301
Intérêts minoritaires	9 391 871	9 907 634
Total du passif	929 794 717	1 027 069 330

Annexe 13

**Compte de résultat consolidé des 8 groupes bancaires
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011**

(en milliers de DH)

	31/12/10	31/12/11
+ Intérêts et produits assimilés	48 409 805	48 991 845
- Intérêts et charges assimilées	18 899 098	17 711 950
MARGE D'INTERET	29 510 707	31 279 895
+ Commissions (Produits)	7 753 536	8 317 909
- Commissions (Charges)	690 384	958 069
MARGE SUR COMMISSIONS	7 063 152	7 359 840
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 483 371	3 235 876
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	1 880 192	1 592 703
+ Produits des autres activités	5 951 862	7 197 010
- Charges des autres activités	5 120 787	5 800 535
PRODUIT NET BANCAIRE	42 768 497	44 864 795
- Charges générales d'exploitation	18 347 944	19 748 760
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2 073 515	2 292 623
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	22 347 038	22 823 413
- Coût du risque	-4 594 747	-3 709 451
RESULTAT D'EXPLOITATION	17 752 291	19 113 961
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	111 862	153 815
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	155 622	122 708
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	19	-416
RESULTAT AVANT IMPOT	18 019 794	19 390 067
- Impôts sur les résultats	6 039 642	6 686 761
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
RESULTAT NET	11 980 152	12 703 308
Intérêts minoritaires	1 528 168	1 723 006
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	10 451 984	10 980 301

Annexe 14

**Bilan du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts
au 31 décembre 2011**

ACTIF	Montants en DHS	PASSIF	Montant en DHS
TITRES DE PLACEMENT	10 853 120 428,91	CONTRIBUTIONS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	9 481 875 415,26
TITRES DE PLACEMENT GARANTIS PAR L'ETAT	73 930 000,00	RESERVES	1 707 282 777,92
VALEURS RECUES EN PENSION	279 999 996,04	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	296 173 979,00
COMPTE COURANT A BANK AL- MAGHRIB	3 617 392,74	COMPTES DE REGULATION PASSIF	17 315 068,04
ETAT EXCEDANT IMPOTS SUR LES SOCIETES	9 032 632,88		
TVA RECUPERABLE	140 686,25		
ETAT-CREDIT DE TVA	2 126 963,14		
COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	280 679 140,26		
Total Actif	11 502 647 240,22	Total Passif	11 502 647 240,22

بنك المغرب
بنك المغرب

TABLE DES MATIERES

بنك المغرب
بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب
بنك المغرب

Mot du Gouverneur	2
Faits marquants	5
Chiffres-clés	7
PARTIE 1 : Environnement légal et réglementaire et activités de la supervision bancaire	11
I. ENVIRONNEMENT LEGAL ET REGLEMENTAIRE	13
1 - Nouvelles exigences prudentielles	13
1.1 - Relèvement des ratios de fonds propres	13
1.2 - Refonte de la circulaire relative au coefficient maximum de division des risques	13
1.3 - Relèvement du capital minimum des sociétés de crédit à la consommation	14
1.4 - Renforcement des exigences réglementaires applicables aux sociétés de transfert de fonds	14
1.5 - Notice technique sur l'implémentation des approches avancées de Bâle II	15
1.6 - Notice technique sur les pratiques de stress tests	15
1.7 - Révision de la circulaire relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit	15
2 - Reporting finrep/corep	16
3 - Réforme de la loi bancaire	17
4 - Réformes prudentielle et comptable à l'échelle internationale	17
5 - Recommandation relative au traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit	20
6 - Indice des prix des services bancaires	20
II. ACTIVITES DE LA SUPERVISION BANCAIRE ET DE STABILITE FINANCIERE	21
1 - Activité de la supervision bancaire	21
1.1 - Agréments et approbations	22
1.2 - Activités de contrôle	22
2 - Coopération internationale	25
3 - Concertation avec les associations professionnelles	26
4 - Traitement des réclamations de la clientèle	27
5 - Education financière	28
6 - Activités de stabilité financière	29
6.1 - Mise en place d'un cadre macro-prudentiel	29
6.2 - Système de garantie des dépôts	31
6.3 - Adhésion de Bank Al-Maghrib au groupe régional MENA adossé au Conseil de la Stabilité Financière	32
7 - Moyens et ressources de la supervision bancaire	33
PARTIE 2 : Structure, activité et résultats du système bancaire	35
I. STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE	37
1 - De nouvelles autorisations ont été accordées pour des activités spécifiques	37
2 - Les banques ont poursuivi le développement de leur réseau bancaire	39

3 - La présence des banques marocaines à l'étranger s'est de nouveau renforcée	41
4 - Le secteur bancaire a de nouveau étoffé ses effectifs	42
5 - Les parts de marché des banques sont restées globalement stables	43
5.1 - Concentration de l'activité des banques sur base sociale	43
5.2 - Concentration de l'activité des sociétés de financement	45
5.3 - Concentration de l'activité de crédit sur base consolidée	46
II. ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES	47
1 - l'activité des banques a enregistré une hausse plus marquée qu'en 2010	47
1.1. Les emplois des banques se sont développés grâce à la bonne tenue des activités du crédit et sur titres	47
1.2 - Le recours des banques aux ressources de marché s'est accéléré	54
1.3 - Les opérations de hors bilan se sont accrues à un rythme soutenu	59
2 - En dépit d'une conjoncture peu porteuse, les banques ont dégagé des marges bénéficiaires satisfaisantes	60
2.1 - La progression du produit net bancaire s'est inscrite en léger retrait par rapport à l'année passée	60
2.2 - Le résultat brut d'exploitation a enregistré une hausse moins soutenue, en relation avec la quasi-absence des résultats non récurrents	63
2.3 - Les banques ont réalisé globalement des résultats bénéficiaires satisfaisants	64
2.4 - La marge globale d'intermédiation s'est légèrement redressée	66
III. ACTIVITE ET RESULTATS DES SOCIETES DE FINANCEMENT	68
1 - l'activité des sociétés de financement a augmenté à un rythme plus rapide qu'en 2010	68
1.1 - La croissance de l'activité des sociétés de financement a été soutenue	68
1.2 - La part des dettes obligataires dans le total des ressources a de nouveau augmenté	71
2 - Les principaux soldes de gestion des sociétés de financement se sont améliorés	73
IV. ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES OFFSHORE	76
V. ACTIVITE ET RESULTATS DES ASSOCIATIONS DE MICRO-CREDIT	78
VI. ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES SUR BASE CONSOLIDEE	79
1 - l'activité des groupes bancaires s'est développée à la faveur de la progression des opérations avec la clientèle	79
1.1 - Les crédits à la clientèle continuent de contribuer de manière significative à la croissance des emplois	80
1.2 - Les ressources se sont de nouveau affermies, à la faveur de la bonne tenue de leurs principales composantes	82
2 - Les résultats se sont globalement bien orientés, bénéficiant d'une baisse du coût du risque	83
PARTIE 3 : Evolution des risques bancaires	87
I. EVOLUTION DES RISQUES DES BANQUES D'UN POINT DE VUE PRUDENTIEL	89
1 - Evolution des risques pondérés	90
1.1 - Risque de crédit	91
1.2 - Risque de marché	91
1.3 - Risque opérationnel	92
2 - Evolution des fonds propres réglementaires	92

II. ENDETTEMENT BANCAIRE DES MENAGES	93
1 -L'endettement bancaire des ménages demeure contenu, quoiqu'en constante progression	93
2 - Le financement de l'habitat est demeuré dynamique	94
2.1 - Bien qu'en retrait par rapport à l'année précédente, le rythme de progression du crédit à l'habitat est resté soutenu	95
2.2 - La part du crédit à l'habitat à taux fixe a de nouveau augmenté	97
3 - Le crédit à la consommation a évolué à un rythme plus élevé que l'année précédente	99
3.1 - Les banques ont contribué activement à la croissance du crédit à la consommation	99
3.2 - Principales caractéristiques du profil des bénéficiaires du crédit à la consommation	100
4 - Le niveau des créances en souffrance détenues sur les ménages a été contenu	103
III. EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT BANCAIRE DES ENTREPRISES NON FINANCIERES	105
1 - Les crédits aux entreprises non financières ont enregistré une croissance plus marquée pour financer leurs besoins en fonds de roulement	105
2 - Le niveau des créances en souffrance a augmenté dans une conjoncture moins favorable	107
ANNEXES	109
Annexe 1 : Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire	111
Annexe 2 : Liste des établissements de crédit agréés	112
Annexe 3 : Liste des banques offshore	115
Annexe 4 : Liste des Associations de Micro-Crédit	116
Annexe 5 : Liste des sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds	117
Annexe 6 : Bilan cumulé des banques Activité-Maroc	118
Annexe 7 : Etat des soldes de gestion cumulé des banques Activité-Maroc	121
Annexe 8 : Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation	122
Annexe 9 : Etat des soldes de gestion cumulé des sociétés de crédit à la consommation	124
Annexe 10 : Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail	125
Annexe 11 : Etat des soldes de gestion cumulé des sociétés de crédit-bail	127
Annexe 12 : Bilan consolidé des 8 groupes bancaires	128
Annexe 13 : Compte de résultat consolidé des 8 groupes bancaires	130
Annexe 14 : Bilan du Fonds collectif de garantie des dépôts	131

بنك المغرب
بنك المغرب

